



2006

N° 12

Organisation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Europe



VI^e CONGRÈS DE L'EUROSAI

Europe | Bonn | Petersberg



IV^e JOURNÉES EURO-AMÉRICAINES EUROSAI - OLACEFS

Pérou , Lima - 2005

Photo de couverture : Photo de groupe des participants au VI^e Congrès de l'EUROSAI.

ISSN: 1027-8982

ISBN: 84-922117-6-8

Dépôt Légal: M. 23.968-1997

Le Secrétariat de l'EUROSAI (Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe) édite chaque année la revue *EUROSAI*, tel qu'il en a été convenu par l'Organisation. Cette revue a pour objet de contribuer à l'amélioration des procédures et techniques de contrôle des finances publiques, ainsi que d'informer sur les activités de l'Organisation.

Les éditeurs invitent toute personne intéressée, à présenter des articles, des rapports et des nouvelles. Ce matériel peut être envoyé au bureau éditorial, à l'adresse suivante: TRIBUNAL DE CUENTAS, Secretaría de EUROSAI, Fuencarral 81, 28004-Madrid, ESPAÑA.

Tél.: +34 91 446 04 66 - Télécopie: +34 91 593 38 94 - E-mail: eurosai@tcu.es - tribunalcta@tcu.es — www: <http://www.eurosai.org>

L'adresse indiquée ci-dessus peut également être utilisée pour tout autre correspondance ayant trait à la revue.

La revue est distribuée à tous les présidents des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe qui participent aux activités de l'EUROSAI.

La revue, éditée par l'EUROSAI, est coordonnée et supervisée par M. Ubaldo Nieto de Alba, Président de la Cour des comptes d'Espagne et Secrétaire Général de l'EUROSAI, ainsi que par Mme M^o José de la Fuente y de la Calle, Mme Teresa García García et M. Fernando Rodríguez del Portillo. Elle est conçue et produite par *DiScript, S.L.*

La Revista *EUROSAI* se imprime en papel tratado ecológicamente libre de cloro (EFC) 110 gsm, que es biodegradable y reciclable.

Printed in Spain - Impreso en España

Les idées et opinions formulées dans la revue n'engagent que les éditeurs et les personnes qui collaborent avec la publication à travers leurs travaux. Elles ne reflètent donc pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

Sommaire

3 ÉDITORIAL

INFORMATION

4 NOUVELLES DE L'EUROSAI

- 4 Procès-verbal de la XXVIII^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI (7 septembre 2004).
- 12 Procès-verbal de la XI^e réunion du Comité de formation de l'EUROSAI (22-23 novembre 2004).
- 19 Procès-verbal de la XII^e réunion du Comité de formation de l'EUROSAI (14-15 mars 2005).
- 27 Procès-verbal de la XXIX^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI (30 mai 2005).
- 35 VI^e congrès de l'EUROSAI : conclusions et recommandations concernant « Le contrôle des recettes publiques » (30 mai – 2 juin 2005).
- 40 Procès-verbal de la XXX^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI (2 juin 2005).
- 43 Procès-verbal de la XIII^e réunion du Comité de formation de l'EUROSAI (22-23 septembre 2005).
- 55 IV^e Journées euro-américaines EUROSAI-OLACEFS. Conclusions et recommandations (17-18 novembre 2005).
- 63 Séminaire à Édinburgh (Écosse) (8 et 9 février 2005).
- 64 Séminaire Comité de formation / Groupe de travail sur les technologies de l'information, intitulé « Le rôle des ISC dans le contrôle des technologies de l'information » (16-17 juin 2005).
- 65 Résumé des débats et des décisions de la XIV^e réunion du Comité de formation de l'EUROSAI (29-30 juin 2006).
- 66 Résumé des décisions du XXXI^e Comité directeur de l'EUROSAI (11 septembre 2006).
- 68 Activités de l'EUROSAI en 2005.
- 68 Activités de l'EUROSAI en 2006.
- 69 Programme d'activités de l'EUROSAI 2007.
- 70 Nouvelles des membres de l'EUROSAI.

UNION EUROPÉENNE

- 71 Élection de M. Weber en tant que nouveau Président de la Cour des comptes européenne.
- 71 Nouveaux membres de la Cour des comptes européenne.
- 71 Rapport annuel 2004.
- 74 Autres rapports et avis publiés par la Cour des comptes européenne.
- 75 La réunion des Présidents des Institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'Union européenne à Luxembourg (6-7 décembre 2004).
- 76 La réunion des Présidents des Institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'Union européenne à Stockholm (5-6 décembre 2005).
- 77 Autres formes de coopération entre les ISC de l'UE, les pays candidats et la Cour des comptes européenne.
- 77 • Réseau de coopération des ISC d'Albanie, de Bulgarie, de Croatie, de Roumanie et de Turquie, de la Cour des comptes européenne et du SIGMA.
- 78 • Ateliers relatifs à l'audit, coordonnés par SIGMA et la Cour des comptes européenne.
- 78 • Stages à la Cour des comptes européenne pour auditeurs des pays candidats.
- 79 Activités du groupe d'experts sur la qualité de l'audit pour le réseau d'ISC des États membres de l'UE.

RAPPORTS ET ÉTUDES

- 83 **VI^e CONGRÈS DE L'EUROSAI 2005 À BONN.**
ISC d'Allemagne.
- 86 **LES RÉSULTATS DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'INTOSAI 2005-2010.**
Dr. Árpád Kovács, Président de l'ISC de Hongrie, Président du Comité directeur de l'INTOSAI.
- 89 **SUR LA VOIE D'UNE ORGANISATION MODÈLE – PRINCIPAUX ASPECTS CHOISIS DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'INTOSAI.**
Dr. Josef Moser, Président de la Cour des comptes d'Autriche et Secrétaire général de l'INTOSAI.
- 93 **LES NOUVELLES COMPÉTENCES DE LA COUR DES COMPTES DE BELGIQUE.**
Cour des comptes de Belgique.

- 98 **LA FORMATION DES AUDITEURS AU SEIN DE LA COUR DES COMPTES D'AUTRICHE.**
Cour des comptes d'Autriche.
- 104 **« L'ORGANE SPÉCIAL DE L'INTOSAI ET DE L'EUROSAI CHARGÉ DU CONTRÔLE DES ACTIVITÉS VISANT À PALLIER LES CONSÉQUENCES DE LA CATASTROPHE NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL : UNE MESURE INCONTOURNABLE». LA CATASTROPHE TECHNOGÉNIQUE DE TCHERNOBYL À L'ORIGINE D'UNE CRISE MONDIALE.**
V.K. SIMONENKO, Président de la Cour des comptes d'Ukraine.
- 105 **LE CONTRÔLE DES CONDITIONS D'ÉLABORATION DES BUDGETS PROGRAMMATIQUES.**
M. Krasimir Yordanov, Auditeur. Bureau national d'audit de Bulgarie.

Éditorial

Chers Confrères,

L'année 2005 restera une date importante pour l'EUROSAI, en raison de la tenue de deux événements phares : le VI^e Congrès de l'EUROSAI (à Bonn, en Allemagne, du 30 au 2 juin 2005) et la commémoration du XV^e anniversaire de l'Organisation.

À travers cet éditorial, je tiens à féliciter très sincèrement, au nom de chacun des membres de l'EUROSAI, le Président de l'ISC d'Allemagne, le Dr. Engels, pour sa nomination au poste de Président de l'Organisation à l'issue dudit congrès. Je lui souhaite un mandat des plus fructueux, jalonné de succès. Je tiens également à témoigner toute ma gratitude au Président de l'ISC de la Fédération de Russie, M. Stepashin, pour le travail exceptionnel qu'il a accompli durant son mandat de Président de l'EUROSAI. Je le félicite par ailleurs pour le nouvel élan qu'il est parvenu à donner à l'Organisation, ce qui a permis à cette dernière de devenir une organisation solide au fonctionnement intégré et à la structure interne opérationnelle, mais néanmoins ouverte et tournée vers l'extérieur, engagée dans un processus permanent d'élargissement de ses activités et de son champ d'action.

Le VI^e Congrès de l'EUROSAI restera à tout jamais comme le congrès de la maturité de l'EUROSAI, le congrès au cours duquel l'Organisation a enfin pu constater la matérialisation de ses principaux objectifs constitutifs. Le thème retenu pour ce congrès, en l'occurrence le contrôle des recettes publiques, a fait l'objet de multiples exposés et débats on ne peut plus intéressants, sous différentes perspectives. Nous avons analysé le rôle des ISC en matière de recettes publiques tout au long du cycle budgétaire et les différentes approches et méthodologies de contrôle dans ce domaine. Les conclusions de ce congrès renvoient à des questions toutes aussi importantes les unes que les autres, parmi lesquelles on peut citer les suivantes : la nécessité pour les ISC d'axer davantage leur travail sur la vérification de la gestion des recettes publiques ; l'importance de disposer d'informations accrues et de meilleure qualité concernant la gestion des recettes et la réalisation par les ISC de contrôles portant sur l'estimation des recettes publiques contenues dans les budgets dans un but de transparence ; la nécessité d'adopter des indicateurs appropriés et d'adapter les stratégies de contrôle aux nouvelles formules de gestion des recettes, afin de parvenir à un meilleur niveau d'efficacité et de minimiser les risques ; la valeur des audits de transparence ; et l'importance de la coopération en matière de gestion et de contrôle des recettes, sachant qu'il s'agit là d'un mécanisme qui permet d'améliorer l'efficacité en raison de l'interdépendance croissante des économies nationales.

Le VI^e Congrès de l'EUROSAI a notamment mis l'accent sur l'intensification de la coopération. Diverses initiatives communes ont été approuvées à cet égard, comme la réalisation d'un audit coordonné sur les avantages fiscaux ouvert à tous les membres de l'Organisation, l'exécution d'études comparatives concernant divers aspects ayant trait au contrôle des recettes publiques, ou encore la promotion de l'échange d'informations entre les ISC, et plus précisément la mise à disposition sur le site Internet de l'EUROSAI de l'ensemble du matériel disponible en la matière.

Il convient en outre de souligner que le VI^e Congrès de l'EUROSAI a approuvé la stratégie de formation commune de l'Organisation et a chargé le Comité de formation de sa mise en œuvre. Cette stratégie est fondée sur différents piliers, parmi lesquels on peut citer : l'organisation d'activités de formation propres à l'Organisation ; la collaboration avec d'autres Institutions supérieures de contrôle et organisations avec lesquelles l'EUROSAI partage des initiatives et des intérêts (Groupes de travail de l'EUROSAI, Organisations régionales de l'INTOSAI, IDI, SIGMA, Universités...) ; et l'exploitation des synergies découlant de toute activité de formation pouvant avoir des répercussions sur son champ d'action. En outre, la stratégie de formation vise à renforcer les stratégies de formation internes de chaque ISC, afin de parvenir à un enrichissement mutuel moyennant l'échange d'expériences, dans le respect le plus strict de l'indépendance de chacune d'entre elles en ce qui concerne leur définition et leur mise en œuvre.

Toutes ces initiatives constituent des éléments successifs dans l'évolution d'une Organisation qui, bien qu'étant relativement jeune, a été bâtie sur des piliers solides, s'est efforcée de se développer sur des principes et des fondements consistants et a franchi les différentes étapes en tentant d'avancer de façon pratique et en faisant en sorte que chaque nouveau pas en avant constitue la base du suivant et apporte une véritable valeur ajoutée par rapport au précédent. En instaurant cette culture parmi ses membres et en favorisant le rapprochement entre les Institutions et la connaissance mutuelle, l'EUROSAI est devenue une pièce maîtresse de la promotion de la coopération en Europe. L'instauration de structures de communication entre les ISC, le traitement conjoint des problèmes et des questions présentant un intérêt commun et relevant de leur domaine de compétences, la création d'habitudes de collaboration et d'échanges, l'implantation de modèles d'action et la mise en œuvre d'actions spécifiques conjointes et coordonnées, sont autant d'éléments qui contribuent au renforcement et à la consolidation des systèmes et favorisent par là même la mise en place de nouveaux programmes de collaboration et la création de nouvelles communautés.

Avant de conclure, je tiens à remercier très sincèrement les différents auteurs qui ont généreusement rendu possible la parution de ce nouveau numéro de la Revue de l'EUROSAI. Je profite de cette occasion pour offrir cette tribune à tous ceux et toutes celles qui souhaitent contribuer à cette œuvre commune, qui n'est possible qu'avec la contribution de tous.

Ubaldo Nieto de Alba,

Président de la Cour des Comptes d'Espagne,
Secrétaire général de l'EUROSAI



Nouvelles de l'EUROSAI

PROCES-VERBAL DE LA XXVIII^{ème} REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'EUROSAI

Vilnius (Lituanie) – 7 septembre 2004

Le Comité directeur de l'EUROSAI a tenu sa XXVIII^{ème} réunion à Vilnius (Lituanie), le 7 septembre 2004, en présence des membres, observateurs et invités dont la liste figure à l'annexe 1, sous la présidence de M. Sergey Vadimovich Stepachine, Président de l'ISC de la Fédération de Russie, Président de l'EUROSAI.

M. Liaucius, Auditeur Général de l'ISC de Lituanie, souhaite la bienvenue aux participants et les invite à observer une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat survenu récemment en Russie. Tous les participants s'y associent. Ensuite, M. Liaucius exprime sa satisfaction d'accueillir à cette occasion la réunion du Comité directeur de l'EUROSAI et souligne l'importance de travailler sur la base de la coopération dans le but de parvenir à une discussion efficace, à valeur ajoutée, qui enrichira l'ensemble des ISC.

Prend la parole une Haute Autorité du ministère des Affaires étrangères de Lituanie qui prononce un discours de bienvenue, dans lequel elle souligne l'important engagement pris par les ISC quant au contrôle de la gestion des ressources publiques et la valeur de leur travail dans le rapprochement des citoyens et du gouvernement. Il rappelle en outre l'entrée récente de dix nouveaux membres dans l'Union européenne et la valeur que cela représente pour la communauté. Il indique que justement l'appui financier communautaire que ces pays recevront désormais exigera un effort particulier pour garantir un contrôle de qualité.

M. Stepachine, Président de l'EUROSAI, remercie l'ISC de Lituanie pour son hospitalité et la félicite pour l'organisation de la réunion. Il exprime sa reconnaissance pour les témoignages de solidarité reçus à l'égard des tristes événements survenus dans son pays. Il ouvre la réunion et prononce une allocution dans laquelle il souligne l'importance de la coopération entre les institutions dans la lutte contre les pra-

tiques irrégulières et corrompues, le blanchiment des capitaux et le terrorisme. Ensuite, il rappelle brièvement les contributions apportées par le Comité directeur à la bonne marche de l'Organisation et aux projets en cours. Après avoir souhaité la bienvenue au nouveau Président de l'ISC de Slovénie, M. Soltes, et avoir excusé l'absence du nouveau Premier Président de l'ISC de France, M. Séguin, en indiquant que la date de la présente réunion coïncide avec celle de son installation officielle par le Président de la République, il passe en revue sommairement les différents points de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour de la XXVIII^{ème} réunion

L'ordre du jour de la XXVIII^{ème} réunion est adopté conforme.

2. Adoption du procès-verbal de la XXVIII^{ème} réunion

Le procès-verbal de la XXVIII^{ème} réunion (28 octobre, à Rome) est adopté. Il sera adressé par le Secrétaire Général de l'EUROSAI à tous les membres de l'Organisation.

M. Sekula, Président de l'ISC de Pologne prend la parole et exprime ses remerciements pour avoir été invité à cette réunion du Comité directeur. Il rappelle son offre concernant l'organisation du VII^e Congrès de l'Organisation, qui pourrait être accueilli à Cracovie, en Pologne, en 2008.

3. Rapport d'activités de l'EUROSAI relatif à la période 2003-2004

Avant de soumettre le Rapport d'activités, M. Nieto de Alba, Président de



l'ISC d'Espagne, Secrétaire Général de l'EUROSAI, remercie M. Liaucius pour son hospitalité, puis il souhaite la bienvenue aux nouveaux Présidents des ISC d'Autriche, de Slovénie et de France, et rend hommage à M. Dumazy, Premier Président de l'ISC de Belgique, récemment décédé. M. Nieto de Alba présente le rapport de l'Organisation, qui retrace les principales activités, séminaires et événements ayant eu lieu au sein de l'EUROSAI pendant la période 2003-2004, puis il informe des activités qui, en date de ce jour, sont prévues pour la période qui reste à courir jusqu'à la fin 2004 et en 2005.

Ce rapport n'appelle pas de commentaires des membres et observateurs du Comité directeur.

4. Présentation des comptes, du rapport financier et du rapport des vérificateurs aux comptes relatifs à l'exercice 2003

M. Nieto de Alba, Secrétaire Général de l'EUROSAI, présente les comptes et le rapport financier relatif à l'exercice 2003, et rappelle qu'il s'agit ici du premier exercice qui a été exécuté dans le cadre du Budget triennal arrêté par le Ve Congrès, lequel, dans le but de renforcer la politique

de formation de l'Organisation, avait décidé d'augmenter ledit budget de 50% par rapport à la période précédente. Il mentionne tout particulièrement la justification de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) relative à l'enveloppe budgétaire annuelle prévue pour l'exercice 2003 (40 000 euros) pour le financement de la subvention accordée par l'EUROSAI en vue de l'exécution de la II^e Phase du Programme régional de formation à long terme (PRFLT). Il indique en outre que les Vérificateurs des comptes de l'EUROSAI ont procédé récemment aux vérifications sur place, au siège du Secrétariat de l'Organisation, des comptes et des états financiers, le rapport y relatif étant en cours d'élaboration. Dès que ce rapport aura été reçu au Secrétariat, il sera diffusé aux membres et observateurs du Comité directeur.

5. Information sur les résultats de la III^e Conférence EUROSAI-OLACEFS

M. Sinclair, ISC du Royaume-Uni, présente les résultats de la III^e Conférence EUROSAI-OLACEFS sur le thème « Le contrôle au XXI^{ème} siècle », qui s'est tenue à Londres (Royaume-Uni) du 11 au 14



Photo de groupe de la XXVIII^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI.

mai 2004. Il indique que cette Conférence s'est composée de plusieurs tables rondes successives, selon le modèle adopté par les 2^e Journées EUROSAI-EURORAI. Le thème mentionné a été traité sous deux angles : « Les expériences des ISC en matière de gouvernement électronique » et « La formation et l'équipement des auditeurs pour l'exercice de leur mission ». Il souligne la participation à cette manifestation de représentants de 37 ISC membres des deux Organisations et présente brièvement les conclusions issues de cette conférence. Il annonce que ces conclusions seront présentées au XVIII^e Congrès de l'INTOSAI et au VI^e Congrès de l'EUROSAI. Il rappelle que, au cours de cette manifestation, le Pérou a offert d'accueillir la IV^e Conférence EUROSAI-OLACEFS en 2005.

Le Président de l'EUROSAI félicite l'ISC du Royaume-Uni pour l'organisation de la Conférence et demande des informations supplémentaires sur la IV^e Conférence annoncée. Le Secrétaire Général de l'EUROSAI indique que dès que d'autres renseignements seront disponibles, les membres et observateurs du Comité directeur en seront informés.



6

6. Information relative aux préparatifs du VI^e Congrès de l'EUROSAI. Présentation des règles de procédure à suivre au cours de ce congrès et adoption d'une résolution à cet égard

Le Président de l'EUROSAI informe le Comité directeur qu'immédiatement avant la présente réunion, les Présidents des ISC de la Fédération de Russie (Présidence de l'EUROSAI), d'Espagne (Secrétariat de l'Organisation) et d'Allemagne (l'hôte du VI^e Congrès) ont tenu une réunion pour discuter d'une série de questions relatives au prochain Congrès de l'EUROSAI. Il cède la parole à l'organisateur dudit congrès.

M. Engels, Président de l'ISC d'Allemagne, informe des préparatifs menés par cette institution en tant qu'organisatrice du VI^e Congrès de l'EUROSAI, qui se tiendra à Bonn (Allemagne) du 30 mai au 2 juin 2005. Il rend compte de l'état d'avancement de l'élaboration des documents ayant trait à chacun des sous-thèmes –il signale que le sous-thème II a été légèrement re-

formulé, sur proposition du Royaume-Uni– et des démarches à suivre à l'avenir ; et il remercie les sous-groupes créés dans ce contexte pour le travail accompli. Il présente le projet de Règles de Procédure à suivre lors du Congrès ainsi que le Programme de ce dernier, deux documents qui seront soumis par la suite au Comité directeur. Il énumère les observateurs et invités au Congrès et annonce l'émission d'un timbre commémoratif de cet événement. Il exprime sa reconnaissance au Secrétaire Général de l'EUROSAI et à ses services pour l'aide apportée dans la préparation du Congrès et la distribution de la documentation.

Le Président de l'EUROSAI remercie M. Engels pour ses explications et soumet au Comité directeur les propositions présentées par celui-ci. Les membres et observateurs marquent leur accord avec tous les éléments y exposés. La proposition de résolution présentée est adoptée.

7. Information sur les activités du Comité de formation de l'EUROSAI

M. Nieto, au nom des ISC de France et d'Espagne, en qualité de co-présidence du Comité de formation de l'EUROSAI (ETC en anglais), fait le point des activités récentes mises en œuvre par ce comité, conformément aux compétences qui lui furent attribuées lors de sa constitution, et des travaux accomplis, sous le mandat du Comité directeur, dans l'exercice de la mission qui lui avait été confiée par le Ve Congrès de l'EUROSAI, mission consistant à définir une Stratégie de formation commune de l'Organisation et un Plan opérationnel pour la mise en œuvre de cette stratégie. Ces deux éléments seront soumis au VI^e Congrès. Il ajoute que l'ETC maintient une coopération constante et efficace avec d'autres entités avec lesquelles elle partage des intérêts communs liés à la formation, telles SIGMA et l'IDI. Il informe également du soutien de l'ETC à la demande de subvention formulée par l'ISC du Portugal, destinée à l'organisation en 2004 d'un séminaire dans le cadre de l'EUROSAI. Il met en valeur les efforts faits et les réussites obtenues par l'ETC, mais il rappelle que la formation exige un processus continu de construction, de révision, d'actualisation et un engagement ef-

fectif de la part de tous les intervenants pour le mettre en pratique.

Le Président de l'EUROSAI remercie M. Nieto de Alba pour son intervention et félicite l'ETC pour le travail qu'il est en train d'accomplir.

M. Jezierski, de l'ISC de Pologne, informe des préparatifs relatifs au stage de formation sur le thème « Le contrôle des impôts et des droits de douane », qui aura lieu à Golawice (Pologne), dans le cadre de l'EUROSAI, les 4 et 5 novembre 2004.

8. Analyse et prise en considération de la proposition du Secrétariat de l'EUROSAI relative à une contribution financière demandée par l'ISC du Portugal en vue de l'organisation d'un séminaire de formation

M. de Sousa, Président de l'ISC du Portugal, soumet sa demande de subvention d'un montant de 3.550 euros pour l'organisation d'un stage de formation à Lisbonne, à tenir les 13 et 14 octobre 2004, sur le thème « Le rôle des ISC en matière de contrôle des technologies de l'information ». Cette aide a pour objectif de financer la participation à ce séminaire d'un expert de l'ISACA spécialisé dans les domaines de la gestion et des applications du système CobiT, une intervention qui est considérée comme indispensable pour l'efficacité du séminaire.

Le Secrétaire General de l'EUROSAI présente une proposition au Comité directeur relative à la demande mentionnée, et indique que cette demande remplit toutes les conditions requises par les articles 5.2 et 14.3 des Normes de Procédure de l'EUROSAI ainsi que les critères et normes d'octroi de subventions pour le financement des actions de formation approuvés par le Ve Congrès de l'Organisation. Il rappelle que le Comité de formation a formulé une recommandation favorable quant au bien-fondé et au montant de ladite demande, au cours de sa Xe réunion, tenue à Vilnius (Lituanie), les 7 et 8 juillet 2004.

Le Président de l'EUROSAI soumet au Comité directeur la demande de financement présentée par l'ISC du Portugal. Cette demande est approuvée unanimement.

M. de Sousa exprime ses remerciements pour cette contribution.

9. Information sur la coopération EUROSAI-IDI

M. Mork-Eidem, Vérificateur Général de l'ISC de Norvège, rend compte des activités menées par l'IDI en coopération avec l'EUROSAI; et il fait particulièrement mention de la II^e Phase du PRFLT, un Programme destiné aux ISC d'Europe de l'Est, des Balkans et des Républiques d'Asie Centrale, les langues utilisées étant l'anglais et le russe. En outre, il exprime ses remerciements et met en valeur l'aide accordée par l'EUROSAI pour la mise en œuvre de ce Programme (110.000 euros), qui représente 9,5% de son montant total. Il informe sur les activités de formation réalisées par l'IDI en Amérique Latine, selon la modalité d'« e-learning » ou apprentissage en ligne, comme projet pilote. Ensuite, il cède la parole au Directeur Général de l'IDI.

M. Borge, Directeur Général de l'IDI, présente devant le Comité directeur un rapport détaillé sur chacune des activités mises en œuvre entre l'IDI et l'EUROSAI. Il fournit des informations sur les diverses actions achevées jusqu'à présent, ayant trait à la II^e Phase du PRFLT (engagée en 2003) : un atelier d'orientation des participants et d'évaluation des compétences (Moscou, Fédération de Russie, février 2004) et un atelier sur l'élaboration de cours de formation (Sofia, Bulgarie, avril-juin 2004). Il annonce également les activités à venir : un atelier sur des techniques de formation (Vilnius, Lituanie, septembre 2004) et un atelier sur le contrôle régional (2005). Conformément aux termes de la Résolution d'octroi, il procède à une justification du montant reçu par l'IDI en 2003 sur le Budget de l'EUROSAI, s'élevant à 40.000 euros pour le financement du PRFLT. Il informe également d'autres activités mises en œuvre par l'IDI dans le cadre de programmes ayant trait au contrôle d'environnement, la dette publique et les privatisations, ainsi que l'« e-learning ».

Le Président de l'EUROSAI exprime ses remerciements à l'IDI pour les informations apportées et souligne la grande valeur du travail de cette entité. Il propose au Comité directeur de promouvoir sous



les auspices de l'EUROS AI un séminaire en collaboration avec l'IDI sur « Le contrôle de la dette publique », dans des termes similaires au séminaire organisé en Amérique Latine. Ce séminaire se déroulerait en anglais et en russe et serait destiné, en particulier, aux pays de la Communauté des États Indépendants et d'autres pays d'Europe de l'Est y intéressés. Il prie M. Nieto, en qualité de co-présidence de l'ETC, de demander à l'ETC d'inscrire un point à l'ordre du jour de sa prochaine réunion afin de traiter cette proposition, ce à quoi s'engage M. Nieto. M. Borge fait part de la disponibilité de l'IDI.

10. Information concernant les activités du Groupe de travail de l'EUROS AI sur l'Audit d'environnement

M. Jezierski, présente des informations sur les principales activités du Groupe de travail sur l'Audit d'environnement, coordonné, depuis la création de ce groupe en 1999, par l'ISC de Pologne, avec le concours des sous-coordonneurs régionaux. Il souligne la dimension pratique qu'il est prévu de donner à ce Groupe de travail, de sorte que son activité pourrait se centrer sur la promotion des contrôles coordonnés, l'échange d'informations sur les résultats des contrôles, et encore l'organisation de séminaires et d'ateliers de travail sur les répercussions des contrôles sur la protection de l'environnement. Il rappelle l'intercommunication constante existante de la part de ce Groupe avec les initiatives des groupes de travail équivalents au sein de chaque groupe régional et avec le Groupe de travail de l'INTOSAI, et encore avec des Organisations et Entités internationales engagées dans la protection de l'environnement (les Secrétariats des Conventions MARPOL, OSPAR, Helsinki et Protection de la biodiversité). Il rend compte des préparatifs de la Troisième réunion du Groupe de travail, qui se tiendra en novembre 2004, à Sofia (Bulgarie), en combinaison avec un séminaire sur la protection de la nature, la biodiversité et l'identification des priorités dans ce domaine de contrôle.

Le Président de l'EUROS AI exprime ses remerciements pour les informations apportées et félicite le Groupe de travail pour les activités réalisées.

11. Information concernant les activités du Groupe de travail de l'EUROS AI sur les Technologies de l'information

Mme Stuiveling, Présidente de l'ISC de Hollande et du Groupe de travail de l'EUROS AI sur les Technologies de l'information, présente un rapport des activités accomplies par ce groupe depuis la dernière réunion du Comité directeur. Le rapport décrit les travaux faits par chacun des sous-groupes constitués pour aborder les cinq parties dont se compose le Plan relatif à la période 2002-2005. Elle informe des résultats de la Deuxième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue à Berne (Suisse) en mars 2004, au cours de laquelle ont été évalués les résultats obtenus jusqu'à la date précitée par ce Groupe et a été fixée la procédure à suivre pour la consolidation de ces résultats, enfin, elle annonce la Troisième réunion à tenir à Chypre, en février 2005. Elle présente le résumé exécutif du Rapport rédigé par le Groupe de travail sur « le gouvernement électronique dans une perspective de contrôle » et propose que le Comité directeur marque son accord pour la présentation de ce document au VI^e Congrès de l'EUROS AI. Elle met en exergue la coopération fluide de ce Groupe avec les groupes équivalents de l'OLACEFS et de l'INTOSAI.

Le Président de l'EUROS AI remercie Mme Stuiveling pour les informations présentées et félicite le Groupe de travail pour ses activités. Le Comité directeur appuie l'initiative qui a été proposée au sujet du rapport sur le gouvernement électronique.

12. Information sur le livre de l'EUROS AI intitulé « La situation présente et l'avenir du contrôle indépendant en Europe »

M. Stepashin rend compte au Comité directeur sur les progrès faits dans la préparation du Livre de l'EUROS AI, sous la coordination de l'ISC de la Fédération de Russie, sur « La situation présente et l'avenir du contrôle indépendant en Europe », qui sera présenté à l'occasion du VI^e Congrès. Il souligne que l'intérêt de ce livre réside dans le fait qu'il reflète, d'une part,



les changements internes intervenus dans les ISC depuis 1990 et, d'autre part, les avancements dans la coopération internationale. Il informe que plusieurs ISC n'ont pas encore versé leurs contributions et prie donc le Secrétaire Général de l'EUROSAI d'adresser à ces ISC une lettre de rappel les invitant, à la demande du Comité directeur, à s'acquitter des montants dus.

Le Secrétaire Général de l'EUROSAI indique que la demande du Président de l'Organisation sera effective dans l'immédiat.

13 Présentation de la proposition relative à l'organisation d'une Conférence des ISC axée sur leur fonction juridictionnelle, dans le cadre de l'EUROSAI

M. de Sousa rappelle la proposition qu'il avait présentée au cours de la réunion précédente du Comité directeur, relative à l'organisation d'une Conférence des ISC sur la fonction juridictionnelle dans le cadre de l'EUROSAI, ainsi que sa proposition de retenir ce sujet comme l'un des thèmes du séminaire préparatoire du VII^e Congrès de l'EUROSAI. Il annonce son intention de commenter cette initiative à l'occasion du XVIII^e Congrès de l'INTOSAI. Il rend compte du Séminaire sur la fonction juridictionnelle des Cours des comptes des pays méditerranéens, qui s'est déroulé en 2004 à Palerme, en Italie, et insiste sur la pertinence d'organiser plus souvent ces rencontres.

M. Bonin, de l'ISC de France, expose l'expérience de son ISC en matière juridictionnelle et indique que l'ISC de France pourrait éventuellement organiser en 2005 ou 2006 un séminaire sur cette matière.

M. Sekula remercie l'ISC du Portugal pour son soutien au Congrès de 2008, et indique que la décision d'inclure le thème proposé comme thème du Congrès précité est à prendre par le Comité directeur, à la suite du VI^e Congrès.

MM. Stepashin et Nieto appuient personnellement l'initiative de l'ISC du Portugal pour l'intérêt que cette initiative présente pour la communauté entière de l'EUROSAI, y compris les Institutions qui

ne sont pas investies d'un pouvoir juridictionnel.

14. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité directeur de l'EUROSAI

Le Président de l'EUROSAI annonce que les deux prochaines réunions du Comité directeur seront tenues, comme d'habitude, lorsque les Congrès ont lieu, immédiatement avant et après le Congrès et dans les mêmes lieux, et cède la parole à l'hôte du VI^e Congrès.

M. Engels confirme ce qui vient d'être dit par M. Stepashin et invite les membres et observateurs correspondants à participer aux XXIX^{ème} et XXX^{ème} réunions du Comité directeur, qui seront tenues à Bonn (Allemagne), les 30 mai et 2 juin 2005, respectivement. Il signale que les invitations et les ordres du jour de ces réunions seront diffusées en temps utile.

M. Stepashin, au nom du Comité directeur, remercie M. Engels pour son invitation.

15. Information sur le XVIII^e INCOSAI

M. Kovacs, Président de l'ISC de Hongrie et organisateur du XVIII^e INCOSAI informe des préparatifs qui sont en cours pour le Congrès qui se tiendra à Budapest, du 11 au 16 octobre 2004. Il apporte des précisions concernant : la cérémonie d'ouverture, qui aura lieu au Parlement ; la préparation des deux sous-thèmes faisant l'objet des débats, sous la coordination du Royaume-Uni et du Canada respectivement ; les langues qui seront utilisées au cours des séances plénières et des réunions des groupes régionaux ; et les manifestations sociales et les aspects logistiques. Il remercie l'EUROSAI pour l'aide apportée à la préparation de cet événement.

16. Information sur la réunion du groupe régional de l'EUROSAI à l'occasion du XVIII^e INCOSAI

M. Stepashin rappelle que, traditionnellement, le Congrès de l'INTOSAI est l'occasion de rencontres et de discussions



sur des questions présentant un intérêt commun. Il indique que la date fixée pour la réunion des membres de l'EUROSAI est le 13 octobre et cède la parole au Secrétaire Général de l'EUROSAI.

M. Nieto présente le projet d'ordre du jour de la réunion précitée, qui a été élaboré conjointement par la Présidence et le Secrétariat de l'EUROSAI. Il indique que l'ordre du jour a été distribué aux membres de l'EUROSAI, et que seule l'ISC du Royaume-Uni a présenté des remarques par lesquelles elle se montre soucieuse du grand nombre de questions à traiter alors que le temps disponible est plutôt insuffisant ; et il propose d'exclure de l'ordre du jour les références aux activités, initiatives et projets réalisés par l'EUROSAI, et de procéder à une simple énonciation sommaire de ces éléments dans le rapport du Secrétaire Général. M. Nieto partage en partie le souci exprimé, mais il rappelle qu'il s'agit ici d'une réunion d'information à laquelle participe chacun des membres de l'Organisation, ce qui oblige à présenter des informations plus complètes que s'il ne s'agissait que du Comité directeur, ce-dernier ayant une connaissance approfondie de toutes les questions. Il suggère plusieurs options et ensuite il demande au Comité directeur de décider du critère à appliquer pour l'élaboration de l'ordre du jour.

Après délibération sur cette question, le Comité directeur décide de supprimer quatre points (5, 6, 17 et 18) du premier projet d'ordre du jour qui a été rédigé et de tenir la réunion comme une séance uniquement d'information. Le Secrétaire Général est prié de refaire l'ordre du jour en observant ces indications et de le distribuer aux membres de l'EUROSAI. Les rapporteurs sont invités à présenter des informations plus approfondies par écrit et à être plus brefs dans leurs interventions orales.

Le Secrétaire Général remercie le Comité directeur des directives qui ont été convenues et indique que la demande du comité au sujet de l'ordre du jour précitée sera satisfaite.

17. Information concernant le Groupe de travail sur la Planification Stratégique de l'INTOSAI

M. Sinclair rend compte au Comité directeur des résultats des activités de la

Task Force pour la planification stratégique de l'INTOSAI, à laquelle participe l'ISC du Royaume-Uni en représentation de l'EUROSAI, et fait un résumé des résultats de la réunion tenue en juin 2004. Il commente les observations reçues à l'égard de l'avant projet de Projet de planification stratégique de l'INTOSAI 2005-2010 de la part d'un certain nombre de membres de l'EUROSAI et d'autres Organisations régionales de l'INTOSAI, et il souligne la valeur de ces commentaires, qui permettront d'améliorer ce premier avant-projet élaboré par la Task Force ; et de produire un document plus perfectionné qui pourra trouver un accord plus large. Le texte définitif sera soumis à l'approbation du XVIII^e INCOSAI.

M. Wiklicky, ISC d'Autriche et Secrétariat Général de l'INTOSAI, invite à lire soigneusement le Projet et à y apporter les observations pertinentes afin d'obtenir un document complet, qui soit accepté d'un commun accord.

M. Bonin souligne l'importance du projet élaboré, mais il exprime ses réserves sur certains de ses aspects. Il indique que les nouvelles structures exigent de prévoir à l'avance des problèmes susceptibles d'apparaître ainsi que des éventuelles solutions pour y faire face, et ne pas perdre de vue que ce projet pourrait même exiger une modification des Statuts de l'INTOSAI. Il fait allusion en particulier aux difficultés qui pourraient s'écouler du nouveau poste de Directeur Général qui est proposé dans le projet.

M. Wiklicky indique, en ce qui concerne la fonction du Directeur Général, qu'il s'agit en effet d'une question qui n'est pas encore résolue et que le Groupe a prévu un nouveau débat sur cette question. Le nouvel avant-projet du Projet résultant de ce débat sera distribué à tous les membres de l'INTOSAI.

M. Kovacs offre d'organiser à Budapest une réunion extraordinaire du Comité directeur de l'INTOSAI en mars 2005 pour résoudre les questions qui n'auront pas trouvé de solution à la suite du XVIII^e INCOSAI.

Le Président de l'EUROSAI exprime ses remerciements pour les informations apportées et félicite la Task Force pour la planification stratégique pour ses travaux en cours.



18. Divers

18.1. Information relative aux

« Lignes directrices sur la qualité de l'audit » présentées lors de la réunion des Présidents des Institutions supérieures de contrôle d'Europe centrale et orientale, de Chypre, de Malte et de Turquie et la Cour des comptes européenne (à Riga, en Lettonie, les 31 mars et 1er avril 2004)

M. Sekula présente les « Lignes directrices sur la qualité de l'audit », élaborées par les ISC de Hongrie, de Malte et de Pologne avec le concours de l'ISC de France et de SIGMA. Il s'agit d'un certain nombre d'orientations compréhensives et détaillées relatives à la qualité de l'audit dans trois domaines : la qualité du contrôle, la garantie de qualité et de gestion institutionnelle. Il indique que ces orientations ont une portée large et générale, ce qui peut les rendre utiles à bon nombre d'ISC. Les Lignes Directrices ont été approuvées au cours de la dernière réunion du Comité de contact des Présidents des ISC des pays d'Europe central et oriental, de Chypre, de Malte, de Turquie et la Cour des comptes européenne, qui s'est tenue à Riga en avril 2004. Au cours de cette réunion, il a été décidé de transmettre les recommandations contenues dans ce document au Comité de contact des Présidents des pays membres de l'Union européenne ainsi qu'aux Secrétariats de l'INTOSAI et de l'EUROSAI. Il indique que, fin mai 2004, le Secrétaire Général de l'EUROSAI a distribué ce document aux membres de l'Organisation.

M. Sekula insiste sur le fait que le domaine sur lequel portent les Lignes directrices mentionnées est de plus en plus important, dans la mesure où quel que soit le modèle d'ISC et le type de contrôle mis en œuvre, les principes et les conditions requises pour obtenir la qualité dans le domaine du contrôle sont pour l'essentiel les mêmes. La qualité du contrôle est un domaine dans lequel devrait être encouragé l'échange d'expériences dans le cadre de l'EUROSAI, c'est pourquoi, il pourrait être considéré comme l'un des éventuels thèmes du Congrès de l'EUROSAI de 2008.

18.2. Compte rendu sur les résultats de la coopération institutionnelle entre les diverses ISC d'Europe

M. Otbo, Président de l'ISC du Danemark, présente une brève information sur la coopération institutionnelle entre les ISC d'Europe. Il indique que, compte tenu de la croissante demande et des attentes à l'égard du contrôle dans un monde en évolution permanente, il est de plus en plus important que les ISC coopèrent d'une manière structurée et engagée et prennent en compte de manière réciproque les expériences des autres ISC, par exemple dans les cas des contrôles coordonnés. Il informe sur la coopération fluide maintenue dans ce sens entre les ISC des pays nordiques.

M. Liaucius informe de l'intense collaboration qui a été développée entre les ISC des pays baltes depuis une dizaine d'années. Il rend compte de la réunion qui s'est tenue en 2004 ainsi que des prévisions concernant la réunion qui se tiendra en 2005. Au cours de cette dernière seront traités, parmi d'autres, des thèmes relatifs aux techniques de contrôle et au rôle des ISC dans la lutte contre la fraude fiscale.

M. Stepashin, Président de l'EUROSAI, remercie M. Liaucius, Vérificateur Général de l'ISC de Lituanie et hôte de la réunion, ainsi que ses collaborateurs ; le Secrétaire Général de l'EUROSAI ; tous les membres et observateurs du Comité directeur, ainsi que les ISC invitées pour leur participation. Il déclare close la réunion annuelle du Comité directeur de 2004 et lève la séance.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

I – Membres

Fédération de Russie:

M. Sergey V. Stepashin
M. Nikolay Paruzin
M. Fyodor Shelyuto

Allemagne:

M. Dieter Engels
Mme Francisca Schmitz
Mme Beate Korbmacher
M. Jan Eickenboom



Danemark:

M. Henrik Otbo
M. Yvan Pedersen

Espagne:

M. Ubaldo Nieto de Alba
Mme María José de la Fuente
y de la Calle
M. Jerónimo Hernández Casares

France:

M. Jean Pierre Bonin
M. Philippe Milhat

Italie:

M. Francesco Staderini
M. Ennio Colasanti

Lituanie:

M. Jonas Liaucius
Mme Dainora Venckevicienė

Slovénie:

M. Igor Soltes
Mme Natasa Skrt Kos

*II. Observateurs***Autriche:**

M. Wolfgang Wiklicky

Hongrie:

M. Árpád Kovács

Norvège:

M. Bjarne Mork-Eidem

IDI:

M. Magnus Borge

Portugal:

M. Alfredo José de Sousa
M. José F. Tavares

Royaume-Uni:

M. Martin Sinclair
M. Frank Grogan

*III. Invités***Hollande:**

Mme Saskia J. Stuiveling
M. Maurits de Brauw
Mme Andrea Connell

Pologne:

M. Mirosław Sekula
M. Jacek Jezierski
Mme Aleksandra Kukula



PROCÈS-VERBAL DE LA XI^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI

Londres, les 22 et 23 novembre 2004

Conformément à la décision prise à Madrid en date du 16 février 2000 par le Comité directeur, le Comité de formation de l'EUROSAI (abréviation anglaise : ETC) se compose de 8 membres, à savoir : République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Pologne, Portugal, Espagne et Royaume-Uni. Le Comité de formation est coprésidé par les ISC de France et d'Espagne.

La XI^e réunion de l'ETC s'est tenue à Londres (Royaume-Uni) les 22 et 23 novembre 2004. Conformément à la décision prise à Copenhague en date du 7 mars 2002 par le Comité directeur, l'ISC de Lituanie a assisté à cette réunion en qualité d'observateur. Ont également participé à cette même réunion, en raison de l'inclusion dans l'ordre du jour de diverses ques-

tions les concernant, des représentants de l'IDI, du SIGMA-OCDE, de la Cour des comptes européenne, de l'ISC de Hongrie et de la Présidence de l'EUROSAI (ISC de la Fédération de Russie). Le représentant de l'ISC du Danemark n'a pas pu assister à la réunion. La représentante de l'ISC d'Espagne n'a pu assister qu'à la première journée de la réunion.

M. Bruce Bedwell, représentant de l'ISC du Royaume-Uni, a ouvert la séance en sa qualité de représentant de l'ISC organisatrice, pour souhaiter la bienvenue aux représentants de toutes les ISC participantes.

Mme María José de la Fuente, représentante de l'ISC d'Espagne, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la coprésidence de l'ETC et a remercié l'ISC

du Royaume-Uni d'avoir organisé cette réunion.

1. Adoption du projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de la réunion de Londres a été adopté après inclusion d'une nouvelle question dans le cadre du point 4.5 de l'ordre du jour, concernant la coopération entre l'ETC et le groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information (TI).

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'ETC de Vilnius

Le projet de procès-verbal de la réunion de l'ETC s'étant tenue à Vilnius en date des 7 et 8 juillet 2004, a été approuvé sans aucune modification.

3. Stratégie de formation

Mme Danièle Lamarque, représentante de l'ISC de France, a rappelé aux participants les principaux résultats de l'enquête présentée dans le cadre du Comité directeur de l'EUROSAI organisé à Rome en 2003, ainsi que les termes du mandat donné à l'ETC pour mettre en œuvre la stratégie de formation jusqu'au prochain congrès, qui se tiendra à Bonn du 30 mai au 2 juin 2005. Six objectifs précis ont été fixés dans ce domaine.

Mme María José de la Fuente, représentante de l'ISC d'Espagne, a fait référence aux informations données par la coprésidence en ce qui concerne diverses réunions portant sur les activités actuelles de l'ETC, et en particulier sur la réunion du Comité directeur de l'EUROSAI (Vilnius, septembre 2004), la réunion des agents de liaison de l'Union européenne (Luxembourg, octobre 2004) et la réunion du groupe régional de l'EUROSAI à l'occasion du XVIII^e INCOSAI (Budapest, octobre 2004). Les informations données à ce sujet, qui comprenaient une description générale de l'ETC et une présentation portant sur la mise à jour de ses activités et sur les stages de formation prévus, mettaient l'accent sur les performances de l'ETC et les défis restant à relever. Par ailleurs,

l'ETC a été informé du fait que le Comité directeur, au cours de sa réunion du mois de septembre, avait approuvé l'aide financière demandée par l'ISC du Portugal avec le soutien de l'ETC lui-même, pour l'organisation d'un séminaire intitulé « Les ISC et le contrôle des technologies de l'information », à Lisbonne, les 13 et 14 octobre 2004.

4.1. Développement d'un plan opérationnel

Au cours de la dernière réunion de Vilnius, Mme María José de la Fuente s'était interrogée sur la nécessité d'établir un plan opérationnel relatif à la mise en œuvre d'une Stratégie commune de formation pour l'EUROSAI, en vue de sa présentation dans le cadre du VI^e Congrès, étant donné que les différentes priorités de cette stratégie commune de formation avait d'ores et déjà été identifiées. Pour répondre à cette question, il avait été convenu de préparer un questionnaire visant à identifier les prochaines étapes à franchir dans ce domaine. L'ISC d'Allemagne fut ainsi chargée de préparer un premier projet de questionnaire avec le soutien de l'ISC d'Espagne.

Mme Ene Eickenboom, représentante de l'ISC d'Allemagne, a donc présenté son projet de questionnaire et les participants ont été invités à donner leur avis en ce qui le concerne.

Mme María José de la Fuente a estimé pour sa part que le plan opérationnel qui devra être présenté au VI^e Congrès conformément au mandat donné par le V^e Congrès, doit contenir les grandes lignes de la mise en œuvre de la Stratégie commune de formation de l'EUROSAI (identification des besoins spécifiques à chaque niveau, exploration de formules permettant de garantir le maintien des activités de formation, analyse d'éventuelles sources de financement, choix des fournisseurs et des destinataires de la formation, analyse du rôle de l'ETC et site Internet de l'EUROSAI, afin de garantir la mise en œuvre effective de la Stratégie commune de formation de l'EUROSAI...). Le plan opérationnel pourrait en outre être complété par un plan concret de mise en œuvre portant sur les trois prochaines années. Mme de la Fuente a également insisté sur



le fait que le plan opérationnel ne doit pas uniquement être axé sur les stages de formation ou les séminaires, mais aussi sur un autre type d'objectifs, parmi lesquels on peut citer la création de groupes de travail ou *taskforces* portant sur des questions spécifiques, la promotion de bonnes pratiques, l'aide individuelle aux ISC par le biais de programmes de développement institutionnel, les audits parallèles prévus, la promotion d'instruments d'orientation pour la formation ou encore l'établissement de normes d'utilisation commune et d'orientation.

Conformément à la demande qui lui en avait été faite par l'ETC avant cette réunion, Mme María José de la Fuente a fourni diverses informations sur les enveloppes budgétaires prévues par l'EUROSAI en ce qui concerne la formation, ainsi que le montant effectivement affecté à ce titre. Les chiffres fournis montrent que le montant prévu pour la formation dans le budget de l'EUROSAI n'a été engagé qu'à hauteur de 70% à ce jour.

À l'issue d'un débat général sur cette question, les participants ont approuvé la marche à suivre indiquée ci-après : le Comité préparera un projet de plan stratégique opérationnel pour les trois prochaines années, plan qui sera présenté au prochain Congrès de l'EUROSAI ; ce plan devra être basé sur les résultats du premier questionnaire et sur les décisions prises par le Comité au cours de ses réunions ultérieures.

Objectif n° 1 (Dispenser une formation consistant en des séminaires et des stages) : Un séminaire sur « l'audit des marchés publics » est prévu en 2005 au Danemark. Parmi les autres grands sujets à traiter, on peut également citer « La lutte contre la fraude et la corruption » en 2006, « Le contrôle des aides publiques et des subventions » en 2007 et « Les normes d'audit financier » en 2008. Un certain nombre d'autres priorités ont également été identifiées, telles que les activités de formation, le contrôle des privatisations et les systèmes de sécurité sociale.

Pour les objectifs n° 2 et 3 (Soutien aux activités de l'IDI, des groupes de travail et des groupes régionaux), l'ETC analysera différentes questions ayant trait à l'environnement et au contrôle des technologies de l'information. Il devra en

outre continuer à coopérer avec l'IDI à l'issue de la phase 2 du Programme régional de formation à long terme (abréviation anglaise : LTRTP), à condition qu'il existe des projets pour les pays en voie de développement au niveau de l'EUROSAI.

L'objectif n° 4 (Intensification de l'utilisation du site Internet) est actuellement analysé par les ISC du Danemark, d'Espagne et de France.

Les objectifs n° 5 et 6 (Élargissement de la coopération aux organes de contrôle externe régional -abréviation anglaise : RAI- et aux universités), sont actuellement en cours de réalisation.

Les autres sujets ne constituent pas des priorités absolues pour les ISC. Nous continuerons donc à chercher les moyens qui nous permettront de les aborder à l'avenir.

Un petit questionnaire va être adressé aux ISC afin de mettre à jour le premier questionnaire. Le projet de plan opérationnel sera distribué à chacune des ISC.

Les questions ayant trait au financement des activités de formation et au statut de l'ETC, pourraient être abordées de façon plus approfondie.

4.2. Objectif n° 1 : Dispenser une formation consistant en des séminaires et des stages

M. Jacek Jezierski, représentant de l'ISC de Pologne, a présenté le séminaire organisé à Golowice les 4 et 5 novembre 2004, sur le thème « Le contrôle des impôts et des taxes douanières ». Il a tenu à insister sur le fait que le thème de ce séminaire s'apparente fortement à celui du Congrès de l'EUROSAI. Les résultats de ce séminaire sont disponibles sur le site Internet de l'ISC de Pologne.

Mme María José de la Fuente a présenté, au nom de l'ISC du Danemark, diverses informations de base sur le stage de formation prévu sur le thème du contrôle des marchés publics, qui devrait se tenir à Copenhague fin 2005. Les participants ont suggéré que ce stage soit coordonné avec le groupe de travail de l'Union européenne chargé de cette question, qui est présidé par l'ISC d'Irlande.



Le séminaire sur la lutte contre la fraude et la corruption ne pourra être organisé qu'avec un certain soutien matériel et financier. M. Shelyuto, représentant de la Présidence de l'EUROSAI, s'est porté volontaire pour organiser ce séminaire. Il a insisté sur la nécessité de réaliser ce stage en deux langues (en russe et en anglais). La traduction demandera donc un financement supplémentaire. Le SIGMA (Commission européenne) ou l'IDI pourraient peut-être participer au financement de ce séminaire. Il a en outre été convenu d'organiser des séminaires sur cette même question au sein de l'AFROSAI et de l'ASOSAI, et d'analyser s'il serait possible d'utiliser les matériels disponibles.

4.3. Objectif n° 2 : Soutien aux activités de l'EUROSAI-IDI

Mme Karin Kristensen, représentante de l'IDI, a informé les participants des activités de l'IDI, et plus précisément de la Phase LTTP II du plan stratégique 2001-2006. Parmi les activités actuellement en cours, on peut notamment citer des programmes de formation en anglais et en russe.

Un atelier sur les techniques de formation (abréviation anglaise : ITW) a été organisé à Vilnius au mois de septembre 2004. Cet atelier comprenait notamment des cours sur l'audit opérationnel traduits en anglais et en russe. Mme Silvestra Miskiniene, représentante de l'ISC de Lituanie, a confirmé le succès de cette initiative. Un atelier sur l'audit régional (abréviation anglaise : RAW) est prévu en Lettonie au mois de mars 2005, atelier qui devrait compter quelques 30 participants de langue russe et 30 participants de langue anglaise. Les cours sur l'audit opérationnel et la fraude ont été dispensés simultanément dans les deux langues.

M. Patrick Callaghan, représentant de l'IDI, a commenté les résultats d'une étude envoyée à plusieurs pays en voie de développement (13 ISC membres de l'EUROSAI) au mois de juillet 2004. La plupart des ISC se disent prêts à accroître la formation sur les technologies de l'information ou à créer des capacités dans ce domaine.

M. Fyodor Shelyuto, représentant de l'ISC de la Fédération de Russie, a lu la

lettre que M. Stepashin, Président de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie et Président de l'EUROSAI, a adressé à M. Nieto de Alba, Secrétaire général de l'EUROSAI. Dans cette lettre, M. Stepashin demande à M. Nieto de soumettre à l'ETC sa proposition d'organiser, dans le cadre du programme IDI pour la période 2005-2006, un cours sur le contrôle de la dette publique en langue russe pour les ISC des États membres de la Communauté des États indépendants et d'autres pays intéressés en Europe de l'Est. M. Stepashin rappelle à cet égard que le Comité directeur a apporté son soutien à cette initiative.

L'ETC est d'accord sur le principe de cette initiative. Un petit comité pourrait donc préparer un plan en collaboration avec la coprésidence de l'ETC, l'IDI et le Comité de la dette publique de l'INTOSAI et de l'OLACEFS.

4.4. Objectif n° 4 : Intensification de l'utilisation du site Internet

Mme María José de la Fuente a exposé, au nom du Bureau du Secrétariat de l'EUROSAI, qui est chargé de la maintenance et de la mise à jour du site Internet de l'EUROSAI, et de l'ISC du Danemark, qui assure la mise en œuvre matérielle de ce nouveau projet, l'état d'avancement actuel de la révision et de l'exécution du nouveau site Internet de l'EUROSAI, ainsi que le calendrier à suivre afin de pouvoir le présenter au VI^e Congrès de l'EUROSAI. Une réunion sera organisée à Copenhague le 17 janvier 2005 pour arrêter certains aspects techniques définitifs. Le processus matériel de lecture des essais et de traduction dans les cinq langues officielles de l'EUROSAI, si nécessaire, se déroulera entre les mois de février et avril 2005. Enfin, il sera présenté à l'ETC au cours de la réunion suivante, puis au Congrès de Bonn au mois de mai. Mme de la Fuente a insisté sur le fait qu'il est absolument nécessaire que les responsables des groupes de travail de l'EUROSAI, les organisateurs de stages et les ISC nationales fournissent des informations au Bureau du Secrétariat de l'EUROSAI, afin de pouvoir procéder à la mise à jour du site Internet.



4.5. Objectif n° 3 : Les besoins de soutien des groupes de travail et des groupes régionaux

Mme Helena Abreu Lopes, représentante de l'ISC du Portugal, a rendu compte aux participants du premier séminaire organisé à Lisbonne du 13 au 14 octobre 2004 sur le thème : « Les ISC et le contrôle des technologies de l'information », en coordination avec la Présidence du groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information (ISC des Pays-Bas). Ce séminaire avait pour but de former les participants à la réalisation d'une auto-évaluation en matière de technologies de l'information selon la méthodologie CobiT, conformément à l'un des objectifs du groupe de travail sur les technologies de l'information. Quelques 34 participants de 16 ISC membres du groupe de travail sur les technologies de l'information ont participé à ce séminaire, outre 2 ISC de l'OLACEFS. Au programme de ce séminaire figuraient diverses présentations, exercices et cas d'étude. Tous les matériels sont disponibles sur le site Internet de l'EUROSAI. Un expert externe de l'ISACA a participé à ce séminaire grâce à une aide financière issue du budget de l'EUROSAI. Ce séminaire se tiendra à nouveau en 2005 en Lituanie, pour les ISC qui n'ont pas pu assister au séminaire de Lisbonne et celles qui ne sont pas membres du groupe de travail sur les technologies de l'information. 81% des participants ont vivement recommandé ce séminaire à leurs confrères. En outre, dans le cadre des actions concrètes qui devront être mises en œuvre après ce séminaire, dans le sillage de ce dernier pourraient être organisées à l'avenir des réunions permettant d'échanger des expériences sur le travail pratique réalisé sur la base de la méthodologie étudiée. On pourrait par ailleurs publier sur le site Internet d'autres matériels disponibles ainsi que le *newsgroup* de l'EUROSAI, afin de maintenir le contact et de capter de nouveaux confrères.

Mme Silvestra Miskiniene a rendu compte des préparatifs du second séminaire sur l'audit des technologies de l'information, qui se tiendra à Vilnius au mois de juin 2005. Tout comme l'ISC du Portugal, l'ISC de Lituanie va demander une aide financière pour pouvoir garantir la participation d'un expert externe à ce séminaire.

Mme María José de la Fuente a remis aux membres de l'ETC un rapport sur le sous-projet de formation en matière de technologies de l'information émanant de la Présidence du groupe de travail de l'EUROSAI sur les TI. Elle a en outre transmis à l'ETC la proposition du groupe de travail de mettre en œuvre conjointement un programme de formation sur les technologies de l'information dans un avenir proche. Elle a enfin suggéré d'inclure cet article dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'ETC et d'inviter un représentant de la Présidence du groupe de travail sur les TI, en l'occurrence l'ISC des Pays-Bas, à assister à cet événement.

M. Jacek Jezierski a présenté la 3^e réunion du groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit, organisée à Sofia du 2 au 5 novembre 2004, à laquelle ont participé quelques 30 représentants d'ISC membres de l'EUROSAI, ainsi que des représentants de l'OLACEFS, de l'ASOSAI et de l'INTOSAI. Cette réunion portait sur l'échange d'expériences en matière de contrôle de la biodiversité et de protection des ressources naturelles. La stratégie du groupe de travail pour la période 2005-2007 a été acceptée. En outre, un plan de communication a été approuvé à cet égard. Les résultats du séminaire sont disponibles sur le site Internet de l'EUROSAI.

M. Nick Treen, représentant du SIGMA, a présenté les activités pour la période 2005-2006. Le programme d'ateliers sur la méthodologie de l'audit organisés en coopération avec la CCE, va se poursuivre grâce aux moyens de transition offerts par la Commission européenne, avec les ISC de Roumanie, de Hongrie, de Malte, d'Estonie et de Lettonie. Le Sigma va en outre continuer à apporter son soutien aux groupes de travail et à fournir des informations à travers les bulletins et le site Internet du Sigma.

Mme Else Karin Kristensen a procédé à une brève évaluation globale des activités régionales de formation en prenant pour exemple l'AFROSAI-E/SADCOSAI et son programme de formation continue régionale. Les participants se sont dits intéressés par la stratégie mise en œuvre par ce groupe régional, d'où la nécessité de concevoir une stratégie dans ce domaine en ce qui concerne l'EUROSAI.



Conformément à l'objectif n° 3, la question de la formation développée par les groupes de travail de l'EUROSAI (technologies de l'information et audit d'environnement) sera analysée au sein de ces groupes de travail dans le courant de l'année 2005, afin de définir une stratégie.

5.1. Exploration d'autres thèmes : Diplôme d'auditeur public européen

M. Bruce Bedwell a rappelé aux participants la présentation réalisée à Vilnius, au mois de juillet, par M. Hepworth, du CIPFA. Il a insisté sur fait qu'aucun accord général n'a été trouvé sur cette question. L'ETC a besoin de plus amples informations sur ce qui se passe dans les universités. Au sein de l'Union européenne, par exemple, les États membres travaillent actuellement à l'équivalence des diplômes délivrés par les universités européennes (Système européen de transfert de crédits).

À l'issue du débat, l'ETC a décidé de charger un petit groupe d'ISC (ISC du Royaume-Uni, de France, SIGMA et CCE) d'explorer cette question de façon plus approfondie et de rendre compte a posteriori de leur analyse.

5.2. Exploration d'autres thèmes : Formation importante disponible sur Internet

M. Patrick Callaghan a fait référence au projet pilote de l'IDI/OLACEFS sur l'enseignement à distance par voie télématique. Ce projet est entièrement développé par l'IDI. Le matériel de cette formation a d'ores et déjà été créé et sera distribué dans le courant de l'année 2005 à 60 participants. Les leçons tirées de cette expérience seront utiles à l'avenir dans le cadre du programme d'enseignement à distance par voie télématique.

M. Jacek Jezierski a rendu compte aux participants du commencement d'un cours d'enseignement à distance par voie télématique au sein de l'ISC de Pologne, en coopération avec l'Université de Varsovie. De plus amples informations seront données à ce sujet au cours de la prochaine réunion de l'ETC.

5.3. Exploration d'autres thèmes : Les lignes directrices de la gestion de la formation au sein des ISC

Mme Elisabeth Hahn, représentante de la CCE, a présenté le projet intitulé « Manuel du Tuteur » de la CCE. Un tuteur est un membre du personnel qui accompagne les nouveaux venus au sein de la CCE pendant leur période d'essai. Ce manuel s'adresse donc aux nouveaux venus. Les tuteurs recevront eux aussi de leur côté une formation spécifique concernant leur tâche. Il serait bon que les ISC de l'EUROSAI partagent des informations dans ce domaine.

Mme Elisabeth Hahn a également rendu compte du nouveau module C1 de la CCE, qui est un manuel d'audit portant sur l'audit de gestion. Plusieurs ateliers ont été organisés avec les différents groupes d'audit pour développer la méthodologie d'audit à appliquer dans le cadre de l'audit de gestion de la CCE.

Le débat sur les documents nationaux fournis a été reporté à la prochaine réunion.

6. Rapports et propositions de résolution devant être présentés au VI^e Congrès de l'EUROSAI

Mme Danièle Lamarque a introduit la question en rappelant que le V^e Congrès de l'EUROSAI a expressément chargé l'ETC de définir une Stratégie commune de formation pour l'EUROSAI et un plan opérationnel relatif à sa mise en oeuvre, en vue de les présenter à la XIX^e réunion du Comité directeur, dans un premier temps, puis au VI^e Congrès.

Mme María José de la Fuente a formulé un certain nombre de réflexions sur les documents et rapports qui pourraient à son sens être présentés au Comité directeur et au Congrès sur cette question. Elle a suggéré de préparer les documents suivants : Un document sur la Stratégie de formation de l'EUROSAI (Cadre, mandat reçu et étapes d'ores et déjà franchies ; certaines idées sur la coopération en vue de définir et mettre en oeuvre une Stratégie commune de formation au sein de l'EUROSAI ; identification des domaines de formation : priorités et propositions ; plan opérationnel de mise en oeuvre) ; un rapport sur les activi-



tés de formation mises en œuvre au sein de l'EUROSAI entre 2002 et 2005 ; un rapport sur les activités de l'ETC portant sur une période de trois ans ; un document sur le nouveau plan et la mise à jour du site Internet de l'EUROSAI ; et un projet de résolution concernant le renouvellement du mandat actuel ou l'attribution d'un nouveau mandat en matière de formation. Mme de la Fuente a en outre souligné que la rédaction de chacun de ces documents demanderait un partage de responsabilités et que les membres de l'ETC devaient donc proposer un échéancier concernant la préparation de ces documents.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

Mme Marie Eisnerova, représentante de l'ISC de la République tchèque, s'est portée volontaire pour organiser la prochaine réunion à Prague, en date des 14 et 15 mars 2005. Les participants l'en ont remerciée.

8. Autres questions

M. Fyodor Shelyuto, représentant de l'ISC de la Fédération de Russie, a brièvement exposé les résultats du XXVIII^e Comité directeur de l'EUROSAI. Le Comité directeur est très satisfait des Journées EUROSAI/OLACEFS organisées au mois de mai 2004 à Londres. Il n'est pas à exclure que ces journées puissent avoir lieu tous les ans à l'avenir. En 2005, cette rencontre devrait être organisée à Lima (Pérou).

M. Dénes Czeglédi, représentant de l'ISC de Hongrie, a informé les participants des résultats du XVIII^e INCOSAI te-

nu à Budapest du 11 au 16 octobre 2004. Ce congrès a remporté un franc succès puisque plus de 600 participants représentant des ISC de 148 pays et 15 organisations internationales y ont assisté. Le XVIII^e INCOSAI avait pour thèmes les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre les ISC et la coordination des travaux de contrôle entre les institutions nationales, régionales, locales et autonomes.

M. Jan Eickenboom a rendu compte des préparatifs du VI^e Congrès de l'EUROSAI, qui se tiendra à Bonn au mois de mai 2005. Le Comité directeur de l'EUROSAI a approuvé à Vilnius les normes de procédure présentées par l'ISC d'Allemagne.

Mme María José de la Fuente a rendu compte aux participants des travaux de préparation de la 11^e édition de la Revue de l'EUROSAI, qui sera publiée fin février 2005. Elle a tenu à insister sur le fait que le Secrétariat de l'EUROSAI a reçu deux fois plus de contributions pour ce numéro de la revue qu'au cours des années précédentes. Elle a en outre annoncé que cette nouvelle édition prendrait la forme d'une édition spéciale commémorant le XV^e anniversaire de l'EUROSAI et la tenue du VI^e Congrès. Mme de la Fuente a par ailleurs remercié toutes les ISC, les groupes de travail et autres institutions et organisations qui ont rendu possible la publication de cette nouvelle édition de la revue.

Mme Danièle Lamarque a remercié l'ISC du Royaume-Uni, au nom de la coprésidence de l'ETC, d'avoir organisé cette XI^e réunion de l'ETC. Elle a en outre tenu à remercier les participants pour leurs contributions.



PROCÈS-VERBAL DE LA XII^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI

Prague (République tchèque), les 14 et 15 mars 2005

Conformément à la résolution approuvée à Madrid le 16 février 2000 par le Comité directeur, le Comité de formation de l'EUROSAI (ETC, selon son sigle en anglais) se compose de 8 membres, à savoir les ISC de la République tchèque, du Danemark, de France, d'Allemagne, de Pologne, du Portugal, d'Espagne et du Royaume-Uni. Il est coprésidé par les ISC de France et d'Espagne.

La XII^e réunion de l'ETC s'est tenue à Prague (République Tchèque), les 14 et 15 mars 2005. Conformément à la résolution approuvée par le Comité directeur à Copenhague le 7 mars 2002, l'ISC de Lituanie a assisté à cette réunion en qualité d'observateur. Compte tenu des questions qui figuraient à l'ordre du jour, ont également participé à cette réunion des représentants de l'IDI, du SIGMA-OCDE, de la Cour des comptes européenne (CCE), de l'ISC de Hongrie et de la présidence de l'EUROSAI (ISC de la Fédération de Russie).

Mme Marie Eisnerova, représentante de l'ISC organisatrice, en l'occurrence l'ISC de la République tchèque, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux représentants de toutes les ISC présentes.

Mme María José de la Fuente, représentante de l'ISC d'Espagne, a quant à elle souhaité la bienvenue aux participants au nom de la coprésidence de l'ETC, et a remercié l'ISC de la République tchèque d'avoir organisé la réunion. Enfin, elle a souhaité la bienvenue aux participants qui assistaient pour la toute première fois à une réunion de l'ETC.

1. Approbation du projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de la XII^e réunion de l'ETC a été approuvé à l'unanimité, avec pour seule modification le changement d'ordre de présentation de certaines des questions à traiter.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la XI^e réunion de l'ETC de Londres

Mme Elisabeth Türk, représentante de la Cour des comptes européenne, a demandé l'inclusion dans le projet de procès-verbal de la XI^e réunion de l'ETC, tenue à Londres les 22 et 23 novembre 2004, des remarques qu'elle avait fait parvenir au préalable à l'ISC de France dans le but de préparer le projet de procès-verbal. Elle a donc présenté verbalement ses suggestions aux participants, qui les ont acceptées et ont approuvé le procès-verbal. En conséquence, il a été demandé à l'ISC de France d'inclure matériellement les commentaires susvisés dans le procès-verbal et de distribuer la version finale dûment approuvée.

3. Stratégie de formation

Mme María José de la Fuente a rappelé l'origine du mandat qui a été donné à l'ETC en ce qui concerne la définition d'une Stratégie de formation pour l'EUROSAI et d'un plan opérationnel visant à garantir sa mise en œuvre, lesquels devront être présentés au VI^e Congrès. À ce propos, elle a offert une perspective générale concernant les principales étapes de l'exécution de ce mandat et l'état actuel d'avancement des travaux.

Mme Danièle Lamarque, représentante de l'ISC de France, a formulé différentes suggestions visant à introduire ce qui doit constituer à son sens les grandes lignes du document relatif à la Stratégie de formation de l'EUROSAI, qui sera présenté à l'occasion du VI^e Congrès. Elle a proposé d'inclure, entre autres, des informations sur les antécédents, le mandat reçu, la vision et les objectifs à atteindre (buts et programme stratégique pour la période 2005-2008). Elle a en outre insisté sur le fait qu'il faut accorder la plus grande importance aux activités que devra mettre en œuvre le Comité de développement des



capacités de l'INTOSAI et aux éventuelles relations qui pourraient être établies entre ce dernier et l'ETC en matière de formation.

Mme María José de la Fuente a pour sa part suggéré d'inclure dans ce même document une référence générale aux grandes lignes du plan opérationnel destiné à garantir la mise en œuvre de la Stratégie de formation, en mettant l'accent sur les principes généraux dont il faudra tenir compte, sur le type d'activités de formation à mettre en œuvre et sur les différentes sources de financement auxquelles on pourrait faire appel. Enfin, ce même document pourrait en outre faire allusion, à son sens, au rôle de l'ETC en ce qui concerne le fonctionnement du plan opérationnel et la structure prévue au sein de l'ETC, en créant pour cela des groupes chargés d'analyser les différents aspects, afin que le travail soit plus efficace.

Un débat général s'est engagé sur ce sujet. Les différentes propositions de la coprésidence de l'ETC ont ensuite été présentées, après quoi un accord a été trouvé. Les ISC de France, d'Espagne et d'Allemagne ont été chargées de rédiger un document de base sur cette question.



20

4. Plan opérationnel

4.1. Création d'un plan opérationnel

- Questionnaire complémentaire pour la rédaction du plan opérationnel

Mme Francisca Schmitz, représentante de l'ISC d'Allemagne, a présenté un exposé général sur le projet de questionnaire préparé par son ISC à la demande de l'ETC, dans le but de mettre à jour les informations dont on dispose pour mettre en œuvre le plan opérationnel, informations obtenues par le biais du questionnaire de 2003.

M. Jan Eickenboom, représentant de l'ISC d'Allemagne, a offert des informations plus précises concernant ce projet. Son intervention était essentiellement axée sur la stratégie nationale de formation des ISC de l'EUROSAI et sur les ressources et les instruments permettant de mettre en œuvre la Stratégie de formation de l'EUROSAI.

Le projet de questionnaire a suscité des réactions positives parmi les participants. Mme Elisabeth Türk a proposé que, dans le cadre de la section intitulée « La stratégie nationale de formation de votre ISC », soit utilisé le site Internet de formation de l'EUROSAI (<http://formatio-neurosai.ccomptes.fr/>), afin d'obtenir des informations homogènes.

Les représentants de l'ISC d'Allemagne ont précisé que le nouveau projet de questionnaire contenant les remarques d'ordre général formulées par les participants, serait distribué immédiatement, afin de pouvoir disposer des réponses à la fin du mois de mars 2005.

- Grandes lignes de la rédaction du plan opérationnel

Mme María José de la Fuente a souligné que le plan opérationnel qui devra être présenté au VI^e Congrès devait faire état des grandes lignes de la mise en œuvre de la Stratégie commune de formation de l'EUROSAI (identification des besoins spécifiques à chaque niveau, exploration de formules permettant de garantir le maintien des activités de formation, analyse d'éventuelles sources de financement, choix des fournisseurs et des destinataires de la formation, analyse du rôle de l'ETC et site Internet de l'EUROSAI, afin de garantir l'efficacité de la stratégie commune de formation de l'EUROSAI...). Le plan opérationnel pourrait en outre être complété par un plan concret de mise en œuvre portant sur les trois prochaines années. Mme de la Fuente a également insisté sur le fait que le plan opérationnel ne doit pas uniquement être axé sur les stages de formation ou les séminaires, mais aussi sur un autre type d'objectifs, parmi lesquels on peut citer la création de groupes de travail ou comités portant sur des questions spécifiques, la promotion de bonnes pratiques, l'aide dispensée aux différentes ISC par le biais de programmes de développement de capacités, les audits parallèles prévus, la promotion d'instruments d'orientation pour la formation, ou encore l'établissement de normes d'utilisation commune et d'orientation. Enfin, Mme de la Fuente a présenté différentes idées générales sur les principes de coopération dans le domaine de la formation et a sug-

géré d'inclure une référence à ces derniers dans le document.

Mme Helena Lopes, représentante de l'ISC du Portugal, a quant à elle rappelé que les principaux éléments dont il faudra tenir compte lors de la rédaction du plan opérationnel, sont contenus dans le document faisant état des résultats de la réunion de *brainstorming* de l'ETC qui s'est tenue à Lisbonne en date des 20 et 21 janvier 2003. Ce document constitue en quelque sorte, à son sens, la déclaration de mission de l'ETC, dans la mesure où il identifie les trois principaux domaines de la Stratégie de formation : la formation/développement professionnel, la mise en commun des informations et l'échange d'expériences. Enfin, il définit des objectifs essentiels à prendre en compte dans chaque domaine.

M. Fyodor Shelyuto, représentant de l'ISC de la Fédération de Russie, a suggéré que le document se rapportant au plan opérationnel, qui sera présenté le moment venu au Congrès, soit bref et concret, et qu'il ne fasse référence à aucune déclaration générale ou principe de coopération, sans quoi il sera difficile d'arriver à un accord général en ce qui le concerne entre les membres de l'EUROSAI.

Mme Elisabeth Türk a insisté sur le fait qu'il est important de tirer parti de toutes les activités de formation mises en œuvre dans le cadre de l'INTOSAI, d'autres groupes régionaux d'ISC, l'Union européenne et les pays candidats, car cela permettra à l'EUROSAI de bénéficier de toutes les synergies possibles. Par ailleurs, elle a suggéré qu'il serait bon que les membres de l'ETC se fassent accompagner aux réunions d'experts en formation issus de leur ISC.

4.2. Objectif 1 : Dispenser une formation consistant en des séminaires et des stages

- Stage de formation sur l'« Audit des marchés publics »

Mme Lisbeth Soerensen, représentante de l'ISC du Danemark, a fourni des informations complémentaires, qui ont préalablement été distribuées aux membres de l'EUROSAI par l'Auditeur général de l'institution organisatrice, concernant le séminaire sur l'« Audit des marchés publics »,

qui devait être organisé à Copenhague (Danemark) les 13 et 14 octobre de 2005. Elle a part ailleurs annoncé que ce séminaire se déroulerait sous forme d'ateliers.

Mme María José de la Fuente a rappelé que, dans le cadre du groupe de travail sur les marchés publics de l'Union européenne, est actuellement en cours de préparation une base de données contenant des informations concernant les réglementations nationales des États membres de l'UE en matière de marchés publics. Elle a donc suggéré de prendre contact avec la présidence de ce groupe de travail (ISC d'Irlande) afin de savoir si elle pourrait nous venir en aide dans ce domaine, d'une façon ou d'une autre.

- Éventuel stage de formation sur la « Lutte contre la fraude et la corruption »

M. Fyodor Shelyuto a fait le point sur les contacts informels qu'il a eus avec différents interlocuteurs, dans le but de trouver une ISC d'Europe de l'Est qui serait prête à organiser un séminaire sur le rôle des ISC dans la lutte contre la fraude et la corruption en 2006. Il a annoncé à cet égard que l'ISC d'Ukraine envisage actuellement cette possibilité. Ce stage se déroulerait en anglais et en russe.

- Stage de formation sur les « Normes d'audit financier »

Mme Silvestra Miskiniene, représentante de l'ISC de Lituanie, a annoncé que son ISC était prête à organiser un séminaire de formation sur les « Normes d'audit financier » en 2008.

Mme María José de la Fuente lui a suggéré de prendre contact avec le groupe de travail de l'INTOSAI sur les directives d'audit financier, afin de tirer parti du travail d'ores et déjà réalisé dans ce domaine.

- Éventuel séminaire sur la « Stratégie d'application des pratiques de qualité d'audit des ISC et les facteurs essentiels de succès »

M. Jacek Jezierski, représentant de l'ISC de Pologne, a présenté les « Direc-



tives de qualité d'audit » approuvées par le Comité de contact des responsables des ISC d'Europe centrale et orientale, de Chypre, de Malte, de Turquie et la Cour des comptes européenne, au cours de la réunion qui s'est tenue à Riga (Lettonie) les 31 mars et 1 avril 2004. Il a en outre annoncé une éventuelle initiative du Comité de contact de l'UE concernant l'organisation d'un séminaire sur la « Qualité d'audit », initiative dans le cadre de laquelle les ISC concernées ont fait part, de façon informelle, de leur souhait de coopérer avec l'EUROSAI dans ce domaine.

Mme María José de la Fuente a rendu compte dans le détail de ses contacts informels à ce sujet avec le fonctionnaire de liaison de l'ISC polonaise. Elle a suggéré la possibilité d'organiser deux séminaires sur ce thème, l'un dans le cadre des ISC des États membres de l'Union européenne, début 2006, l'autre dans le cadre de l'EUROSAI, avec le soutien de l'ETC, qui se tiendrait en 2007 pour toutes les autres ISC de l'EUROSAI et se déroulerait en anglais et en russe.

Les participants se sont dans un premier temps dits intéressés par ce genre de séminaire, mais ont reporté toute initiative dans ce domaine tant que la décision correspondante n'aurait pas dûment été adoptée par le Comité de contact de l'Union européenne en 2005, dans un premier temps, puis par le Comité directeur de l'EUROSAI en 2006.

- Éventuels stages de formation devant être organisés sur la base des priorités préalablement établies

Mme Else Karin Kristensen, représentante de l'IDI, a proposé de fournir les documents et les matériels préparés pour un précédent cours sur la privatisation organisé dans le cadre de l'ASOSAI avec le soutien de l'IDI, afin de faciliter l'organisation d'un éventuel séminaire sur ce sujet dans le cadre de l'ETC, sachant qu'il s'agit là de l'une des priorités de formation de l'EUROSAI.

Mme Elisabeth Türk a annoncé que la Cour des comptes européenne envisageait d'organiser un séminaire sur l'« Audit du rendement » en 2006. À cet effet, le groupe de travail correspondant de l'INTOSAI sera bientôt contacté, sachant

qu'il a récemment rédigé des normes sur ce sujet.

Mme María José de la Fuente a annoncé que le Président de la Cour des comptes espagnole avait l'intention, au cours de la présentation dans le cadre du VI^e Congrès de l'EUROSAI du rapport d'activités de l'ETC portant sur la période 2002-2005, d'inviter les membres de l'EUROSAI qui ne font pas partie de l'ETC à organiser des stages de formation.

4.3. Objectif 2 : soutien aux activités de l'EUROSAI-IDI

Mme Else Karin Kristensen a informé les participants des toutes dernières activités de l'IDI. Elle a notamment mis l'accent sur le LTRTP, et plus précisément sur la Phase II, qui a d'ores et déjà touché à sa fin, et a commenté dans le détail les résultats et les produits obtenus. Elle a souligné à cet égard que l'IDI était très satisfaite des répercussions de ce programme. Enfin, elle a fait le point sur les activités futures programmées par l'IDI et a annoncé qu'il allait être demandé à l'EUROSAI de coopérer davantage sur le plan matériel et financier (l'EUROSAI est le seul groupe régional de l'INTOSAI qui apporte des fonds, même si l'IDI coopère également avec l'ASOSAI et l'AFROSAI).

Mme María José de la Fuente a rappelé aux participants que le VI^e Congrès n'avait pas encore approuvé le budget concernant la période 2006-2008. Elle a donc demandé aux participants d'aborder la question des différents critères qu'il serait bon de suivre en ce qui concerne les fonds devant être affectés à la formation.

À la demande de Mme Elisabeth Türk, Mme María José de la Fuente a présenté les prévisions générales contenues dans le mémoire accompagnant le budget de l'EUROSAI pour la période 2002-2005. Il s'agissait là de prévisions indicatives à suivre en ce qui concerne notamment la répartition des subventions prévues. Près de 43% de ces subventions étaient réservées à l'IDI : 19% pour les activités de formation, 7% pour les activités des groupes de travail, 3% pour les autres actions et les 28% restants pour les activités non programmées. Elle a précisé que le montant réellement versé à l'IDI représente dans la pratique plus de 60%.



Un débat s'est engagé sur la question de l'aide que devrait recevoir l'IDI à l'avenir. Mme Francisca Schmitz a suggéré de réduire le montant alloué à l'IDI par rapport à la période précédente, afin de disposer de davantage de fonds pour l'organisation de séminaires par les membres de l'EUROSAI. Elle a en outre apporté son soutien à l'idée d'obtenir de nouvelles ressources en vue de financer les coûts d'organisation, afin d'encourager les ISC à organiser de tels événements. Mme Lisbeth Soerensen et M. Fyodor Shelyuto ont estimé de leur côté que l'aide accordée par l'EUROSAI à l'IDI devait rester importante. M. Nicolas Treen, représentant du SIGMA, a quant à lui suggéré aux membres de l'EUROSAI d'obtenir des aides pour organiser des stages de formation en coopération avec l'IDI, auprès de différents donneurs internationaux, comme la Banque mondiale ou autres.

Mme Else Karin Kristensen a informé les assistants sur le séminaire relatif à l'« Audit de la dette publique », qui devait être organisé en langue russe en 2006 par les ISC d'Europe orientale et d'Asie centrale, destiné à former des auditeurs financiers. Elle a en outre rendu compte de l'initiative de *e-learning* de l'IDI, qui consiste en une expérience pilote destinée à tester certains produits logiciels permettant la création de *courseware*.

4.4. Objectif 3: besoins d'aide des groupes de travail et des groupes régionaux

- Deuxième édition du stage de formation sur « Le rôle des ISC en matière de contrôle des systèmes d'information »

Mme Silvestra Miskiniene a fait le point sur les préparatifs de la deuxième édition du séminaire sur « Le rôle des ISC en matière de contrôle des systèmes d'information », qui devait se tenir à Vilnius (Lituanie) les 16 et 17 juin 2005. Ce séminaire, organisé sur le même schéma que la première édition (Lisbonne, octobre 2004), a pour but de préparer les ISC à une auto-évaluation informatique au niveau technique et de la gestion, en tirant parti du matériel produit dans le cadre de la première édition. Il s'adressait aux membres

de l'EUROSAI n'ayant pas participé au séminaire de Lisbonne (membres du groupe de travail sur les systèmes d'information et de l'ETC). Selon les prévisions, il fallait donc s'attendre à ce que quelques 44 participants prennent part à ce séminaire de Vilnius. Une aide économique d'un montant de 3 560 euros issus du budget de l'EUROSAI devait être demandée, afin de prendre en charge les coûts de participation d'un expert externe au COBIT de ISACA.

- Coopération avec le groupe de travail sur les systèmes d'information sur différentes questions ayant trait à l'informatique

Mme Helena Lopes, qui assure la liaison entre l'ETC et le groupe de travail sur les systèmes d'information de l'EUROSAI, a présenté un exposé sur les activités et les projets de l'ETC dans le domaine de l'informatique. Elle a souligné que la formation se rapportant aux systèmes d'information d'audit et à l'utilisation de moyens informatiques dans le cadre des contrôles, constitue l'une des priorités des membres de l'EUROSAI. Elle a notamment mis l'accent sur les besoins existant dans ce domaine et a fait le point sur les activités et les plans du groupe de travail sur les systèmes d'information qui seront présentés au VI^e Congrès, ainsi sur les différentes modalités envisageables de coopération proposées par le groupe à l'ETC, qui consistent essentiellement à faire en sorte que les bases techniques de la formation soient présentées par des experts en informatique spécialement invités aux séminaires organisés par l'ETC sur ce sujet (pas de façon permanente). Mme Lopes a en outre présenté à l'ETC un éventuel projet de proposition concernant la supervision de cette coopération à l'avenir et a annoncé que certaines ISC avaient d'ores et déjà fait part de leur souhait d'organiser des séminaires sur l'informatique (ISC de Malte, Lettonie et Estonie).

Un débat s'est engagé sur la question de savoir s'il serait bon de faire appel à des participants et des conférenciers externes dans le cadre des séminaires de l'EUROSAI, ainsi que d'inviter des experts du secteur privé à y participer et de mettre en place un système de double fi-



nancement (financement issu et de l'institution organisatrice et des participants). À propos de chacune de ces questions, Mme Helena Lopes a transmis à l'ETC la proposition de l'ISC de Suisse d'organiser un séminaire sur les systèmes d'information avec des participants issus des secteurs public et privé.

Les assistants ont convenu d'inclure les différentes modalités susvisées dans le plan opérationnel de l'EUROSAI destiné à assurer la mise en œuvre de la Stratégie commune de formation, estimant qu'il s'agit là de systèmes généraux qui permettent d'organiser et de financer des stages de formation, et qu'ils sont donc à envisager.

- Coopération avec le groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI

M. Jacek Jezierski a présenté un exposé d'ordre général sur la Stratégie approuvée par le groupe de travail sur l'audit d'environnement pour la période 2005-2007. Cet exposé portait notamment sur les méthodes, les activités de formation programmées, les priorités identifiées (promotion et réalisation d'audits d'environnement, échange d'expériences et formation) et les sources de financement (Internet pourrait constituer un moyen efficace et relativement bon marché d'atteindre les objectifs fixés). Il a annoncé à ce propos que cette Stratégie serait présentée au VI^e Congrès de l'EUROSAI.

Mme Else Karin Kristensen a pour sa part annoncé que l'IDI allait apporter son soutien à toutes les initiatives du groupe de travail qui s'inscriraient dans le cadre de son plan opérationnel.

- Autres événements prévus dans différentes instances

Mme Elisabeth Türk a rendu compte des événements organisés dans le cadre de l'Union européenne, dont les activités mises en œuvre au niveau du Comité de contact des responsables des ISC des États membres de l'Union européenne et du Comité de contact des pays candidats. Elle a en outre présenté les activités de formation mises en œuvre par la Cour des comptes européenne.

M. Nicolas Treen a quant à lui présenté les activités du SIGMA, en mettant notamment l'accent sur les différents séminaires organisés. Il a en outre offert le matériel produit dans le cadre de ces activités, afin qu'il puisse être utilisé, si nécessaire, dans le cadre d'autres séminaires. Enfin, il a fait le point sur les préparatifs de la réunion qui devait se tenir à Sofia (Bulgarie) les 7 et 8 avril, réunion à laquelle devait participer les fonctionnaires de liaison des ISC d'Albanie, de Bulgarie, de Croatie, de Roumanie et de Turquie, la CCE, le Comité de contact et le SIGMA.

- Futures conférences de l'EUROSAI-OLACEFS

Mme María José de la Fuente a donné, au nom du Secrétariat de l'EUROSAI, de plus amples informations concernant la proposition d'intensification de la coopération entre l'EUROSAI et l'OLACEFS formulée par cette dernière. Elle a rappelé à ce propos l'origine des journées EUROSAI-OLACEFS (Espagne, 2000) et des conférences conjointes organisées par la suite (Colombie, 2002 ; Royaume-Uni, 2004). Elle a en outre transmis à l'ETC la suggestion de l'OLACEFS d'organiser ces conférences une fois par an et non plus tous les deux ans. Enfin, elle a rendu compte de la proposition des ISC du Pérou, du Guatemala et du Venezuela d'organiser respectivement les conférences correspondant à 2005, 2007 et 2009, ainsi que leur souhait d'accueillir des institutions de l'EUROSAI en 2006, 2008 et 2010. Elle a rappelé à ce propos que le Comité directeur de l'EUROSAI avait d'ores et déjà accepté la proposition d'organiser la IV^e conférence au Pérou en 2005, mais qu'il n'avait encore pris aucune décision en ce qui concerne les autres points de la proposition de l'OLACEFS, lesquels seront traités au cours de la XXIX^e réunion du Comité directeur et du VI^e Congrès de l'EUROSAI.

4.5. Objectif 4 : étendre l'utilisation des sites Internet

Mme Lisbeth Soerensen a présenté la nouvelle version du site Internet de l'EUROSAI préparée par les ISC du Da-



nemark et d'Espagne. Elle a rappelé les raisons qui sont à l'origine de cette révision et a expliqué les principales modifications qui ont été apportées et les nouvelles sections qui ont été créées. Elle a souligné à cet égard que le lien consacré aux *News-group* ou groupes de nouvelles serait maintenu pendant un certain temps afin de déterminer s'il est possible de parvenir à un fonctionnement actif de cette section. Dans le cas contraire, elle sera supprimée. Elle a en outre expliqué quelles sont les différentes sections du site qui seront disponibles dans les cinq langues officielles de l'EUROSAI et celles qui ne le seront qu'en anglais. Elle a précisé à ce propos que les ISC du Royaume-Uni, de France, d'Allemagne, d'Espagne et de la Fédération de Russie seront appelées à collaborer à la vérification des traductions (révision) devant être publiées sur le site Internet. Pour finir, elle a présenté un calendrier faisant état de la date à laquelle le site Internet sera fin prêt à être présenté au VI^e Congrès.

Mme María José de la Fuente a annoncé que dès que la nouvelle version du site sera entièrement achevée, le Secrétariat de l'EUROSAI aura besoin de l'aide de tous les membres de l'Organisation pour le maintenir actif et assurer sa mise à jour. Elle a donc demandé aux participants d'envoyer régulièrement au Secrétariat des informations concernant les activités relevant de leurs compétences, afin de pouvoir les publier sur le site Internet.

4.6. Objectif 5 : élargir la coopération avec les RAI

M. Lars Ostergaard, représentant de l'ISC du Danemark, a rendu compte d'un séminaire international sur le thème de l'« Augmentation de l'impact du contrôle externe du secteur public », organisé conjointement par la Cour des comptes d'Écosse et l'ISC du Danemark, à Édimbourg, les 8 et 9 février 2005. Ont assisté à ce séminaire, organisé sous forme de tables rondes et faisant suite à la conférence EUROSAI-EURORAI (tenue avec grand succès à Copenhague en juin 2004), quelques trente auditeurs représentant huit pays (en l'occurrence le Danemark, l'Irlande, le Pays de Galles, l'Écosse, le Portugal, la France, les Pays-Bas et la Po-

logne). M. Lars Ostergaard a donné des détails concernant les sujets traités, les objectifs du séminaire et les principaux résultats obtenus.

M. Fyodor Shelyuto a demandé si cette réunion avait été organisée dans le cadre de l'EUROSAI-EURORAI.

M. Lars Ostergaard a répondu que des représentants des deux organisations avaient assisté à cette réunion, mais que le séminaire n'avait pas été organisé conjointement par l'EUROSAI-EURORAI.

5. Examen d'autres questions

5.1. Examen d'autres questions : titre de commissaire aux comptes du secteur public européen

Cette question a été reportée à la prochaine réunion de l'ETC. Le petit groupe désigné par l'ETC pour continuer à explorer le sujet et pour rendre compte par la suite de ses conclusions dans ce domaine, composé des ISC du Royaume-Uni et de France, du SIGMA et de la CCE, a fait savoir qu'il prévoyait de se réunir en mai ou en juin de cette année et que de plus amples informations seraient données cet égard au cours de la prochaine réunion de l'ETC.

5.2. Examen d'autres questions : formation essentielle disponible sur Internet

Cette question a été reportée à la prochaine réunion de l'ETC.

5.3. Examen d'autres questions : directives de gestion concernant la formation au sein des ISC

L'examen des documents nationaux apportés a été reporté à la prochaine réunion.

Mme María José de la Fuente a insisté sur le fait qu'il est important de déterminer la meilleure façon de tirer parti des documents nationaux faisant état de stratégies ou de directives de formation, apportés par différentes ISC : la question est de savoir s'il serait bon de les publier sur le site Internet de l'EUROSAI ou, peut-être, de réa-



liser une étude comparative afin de tirer des conclusions d'ordre général.

6. Rapports et propositions de résolution à présenter au VI^e Congrès de l'EUROSAI

Mme Danièle Lamarque a introduit le sujet non sans rappeler au préalable que le V^e Congrès de l'EUROSAI a chargé l'ETC de définir une Stratégie commune de formation pour l'EUROSAI et un plan opérationnel permettant de la mettre en œuvre, en vue de les présenter au Comité directeur dans un premier temps, puis au VI^e Congrès.

Mme María José de la Fuente a présenté un résumé général portant sur les aspects susvisés, dans le cadre du point 4.1 de l'ordre du jour. Elle a tenu à souligner que pour préparer comme il se doit ces deux documents, il fallait absolument confier la responsabilité de rédiger les documents en question et d'arrêter le calendrier correspondant à différents membres de l'ETC.

Un débat s'est engagé sur la nature des documents que l'ETC devrait présenter au Comité directeur de l'EUROSAI et au VI^e Congrès concernant l'exécution du mandat qui lui avait été donné par le V^e Congrès. Il a ainsi été convenu de produire les documents suivants : rapport d'activités de l'ETC portant sur la période 2002-2005 ; document contenant un projet de proposition de Stratégie commune de formation de l'EUROSAI et un projet de plan opérationnel permettant de la mettre en œuvre ; et projet de résolution comprenant l'approbation, le cas échéant, des documents susvisés et un nouveau mandat visant à charger l'ETC de la mise en œuvre du plan opérationnel.

Les responsabilités en ce qui concerne la préparation des projets de document susvisés, ont été réparties comme suit : l'ISC d'Espagne a été chargée de préparer le projet de rapport d'activités de l'ETC et l'ISC de France le projet de document sur la Stratégie commune de formation et le plan opérationnel, ainsi que le projet de résolution. Les informations nécessaires à ces projets devaient quant à elles être fournies par l'ISC du Danemark (en ce qui concerne la nouvelle version du site Internet de l'EUROSAI), l'IDI et le SIGMA.

Ces projets de document devaient ensuite être distribués en tout premier lieu aux membres de l'ETC, afin qu'ils puissent formuler des suggestions en ce qui les concerne. Enfin, un calendrier a été arrêté afin d'accomplir les différentes tâches dans les délais impartis, en vue de pouvoir présenter lesdits documents au VI^e Congrès.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

M. Zoltan Giday, représentant de l'ISC de Hongrie, a donné tous les renseignements pertinents en ce qui concerne la prochaine réunion de l'ETC, qui devait se tenir à Budapest (Hongrie) les 22 et 23 septembre 2005. Il a expliqué à ce propos que les invitations seraient distribuées aux participants immédiatement après le VI^e Congrès et que le délai d'inscription s'achèverait en date du 15 juillet 2005.

Les participants ont remercié l'ISC de Hongrie d'avoir organisé la réunion.

Mme María José de la Fuente a demandé aux membres de l'ETC de se poser la question de savoir s'il serait bon d'organiser deux réunions ordinaires par an ou si une réunion plus longue suffisait, juste avant la réunion du Comité directeur. Elle a en outre souligné qu'il s'avérait nécessaire d'envisager un système permettant de disposer à tout moment d'une ISC organisatrice des réunions de l'ETC dans l'hypothèse où aucune ISC ne se porterait candidate. Il a été convenu de traiter ces questions au cours de la prochaine réunion de l'ETC.

8. Questions diverses

M. Nick Treen a présenté un bref exposé sur le « Guide des bonnes pratiques de coopération dans les activités d'audit », préparé par le groupe conjoint des ISC de l'Union européenne et des pays candidats, relatif aux activités de contrôle financier. Il a annoncé que ce document était disponible en anglais, en français, en allemand et en portugais.

Compte tenu du fait que la réunion était sur le point de s'achever, il a été convenu de réaliser une présentation plus



étendue sur ce sujet au cours de la prochaine réunion de l'ETC.

Mme Danièle Lamarque a remercié, au nom de la coprésidence de l'ETC, l'ISC de

la République tchèque d'avoir organisé la XII^e réunion de l'ETC. Elle a en outre remercié les participants pour leurs contributions.

PROCES-VERBAL DE LA XXIX^{ème} REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'EUROSAI Bonn (Allemagne) – 30 mai 2005

Le Comité directeur de l'EUROSAI a tenu sa XXIX^{ème} réunion à Bonn (Allemagne), le 30 mai 2005, en présence des membres, observateurs et invités dont la liste figure à l'annexe 1, sous la présidence de M. Sergey Vadimovich Stepashin, Président de l'ISC de la Fédération de Russie, Président de l'EUROSAI.

M. Engels, Président de l'ISC d'Allemagne et hôte de la réunion, souhaite la bienvenue aux participants et exprime sa satisfaction d'accueillir la réunion du Comité directeur de l'EUROSAI, qui sera suivie du VI^{ème} Congrès.

Le Président de l'EUROSAI remercie M. Engels pour son hospitalité et le félicite pour l'organisation de la réunion. Il souhaite la bienvenue aux participants, et salue particulièrement la présence de M. Séguin, Premier Président de l'ISC de France, et de Mme Budbergytė, Vérificatrice Générale de l'ISC de Lituanie, qui participent pour la première fois aux réunions du Comité directeur. Il fait ensuite un bref rappel du travail qui a été fait par le Comité en ce qui concerne le fonctionnement de l'Organisation et des projets en cours d'exécution, puis il passe en revue les différents points de l'ordre du jour qui seront discutés au cours de la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le contenu de l'ordre du jour de la XXIX^{ème} réunion est adopté à l'unanimité, après acceptation d'une modification de l'ordre de présentation de certains points.

2. Adoption du procès-verbal de la XXVIII^{ème} réunion

Le procès-verbal de la XXVIII^{ème} réunion du Comité directeur (7 septembre 2004, à Vilnius) est adopté. Il sera adressé par le Secrétaire Général de l'EUROSAI à tous les membres de l'Organisation.

3. Rapport d'activités de l'EUROSAI relatif à la période 2002-2005 qui sera soumis à l'approbation du Congrès

M. Nieto de Alba, Président de la Cour des comptes d'Espagne, Secrétaire Général de l'EUROSAI, remercie M. Engels de son hospitalité et souhaite la bienvenue aux Présidents/Vérificateurs Généraux qui participent pour la première fois à la réunion, puis il présente brièvement le rapport de l'Organisation relatif à la période 2002-2005, qui a été préalablement distribué aux membres de l'EUROSAI et qui sera soumis au VI^{ème} Congrès, conformément aux dispositions de l'article 9.2 des statuts. Ce rapport retrace sommairement l'action menée par l'EUROSAI depuis le V^{ème} Congrès, dans l'exécution des mandats dudit Congrès, à savoir: les conférences et séminaires organisés, la gestion financière du Budget, la planification et le suivi de l'activité de formation et la conception d'une stratégie de formation commune, les activités des Groupes de travail, la coopération avec d'autres entités et la préparation du VI^{ème} Congrès. Le Secrétaire Général porte une attention parti-



culière aux activités de l'EUROS AI ayant eu lieu depuis la dernière réunion du Comité directeur. En outre, il informe de la demande faite par l'Institution de contrôle du Monténégro pour devenir membre de l'EUROS AI, et indique que le Secrétariat n'a pu donner suite à cette demande, du fait que l'ISC en question ne remplit pas les conditions établies à cet effet à l'article 3 des statuts de l'Organisation.

M. Nieto rappelle qu'en 2005, c'est le XV^{ème} Anniversaire de l'EUROS AI et annonce qu'à l'occasion de cet anniversaire et dans le cadre du VI^{ème} Congrès, le Secrétariat a organisé une exposition graphique sur les origines, le passé, la situation présente, les réalisations et les perspectives de l'Organisation, que les participants à la réunion du Comité directeur sont invités à visiter.

Le rapport du Secrétaire Général qui sera soumis au VI^{ème} Congrès est adopté par le Comité directeur.



28

4. Présentation des comptes, du rapport financier et du rapport des vérificateurs des comptes relatifs à l'exercice 2004

M. Nieto présente les comptes et le rapport financier de l'EUROS AI relatifs à l'exercice 2004, et rappelle que ce rapport porte sur la deuxième année d'exécution du Budget triennal approuvé lors du V^{ème} Congrès, budget qui avait fait l'objet d'une augmentation de 50% par rapport à la période précédente, afin de renforcer la politique de formation menée par l'Organisation. Il fait mention particulière de la justification apportée par l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) sur le montant annuel correspondant à l'exercice 2004 (40.000 euros) au titre de la subvention octroyée par l'EUROS AI pour l'exécution de la II^e Phase du Programme régional de formation à long terme (PRFLT). Il fait en outre mention de l'aide financière accordée à l'ISC du Portugal, d'un montant de 3.550 euros, pour le financement partiel de la première édition du Séminaire de formation sur « Le rôle des ISC dans le contrôle des technologies de l'information », ainsi que du reversement de 700 euros par l'ISC du Portugal, qui n'a pas utilisé la somme totale des fonds qui lui ont été accordés.

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI indique en outre que les Vérificateurs des comptes de l'EUROS AI ont procédé aux vérifications sur place, au siège du Secrétariat de l'Organisation, des comptes mentionnés ainsi que des états financiers afférents et qu'ils ont émis un rapport qui constate, sans exception, que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de l'EUROS AI ainsi que des recettes et des dépenses relatives à l'exercice en question.

Les membres et observateurs du Comité directeur prennent acte des comptes, du rapport financier et du rapport des vérificateurs de l'EUROS AI.

5. Présentation du projet de budget pour la période 2006-2008, qui sera soumis à l'approbation du Congrès

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI soumet au Comité directeur le projet de budget et la proposition relative aux montants des contributions des membres pour la période 2006-2008. Ce projet de budget est maintenu dans les mêmes termes et avec une affectation des crédits par poste similaire au budget adopté pour la période triennale 2003-2005 ; les seuls changements y intervenant découlent de l'incorporation à l'EUROS AI de deux nouveaux membres (les ISC de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kazakhstan), ainsi que de la réaffectation de deux ISC au groupe des contributions leur correspondant selon les barèmes des Nations Unies, qui servent de base à la répartition des montants à verser par les membres de l'EUROS AI.

Le projet de budget qui sera soumis au Congrès de l'EUROS AI est adopté par le Comité directeur dans les termes proposés par le Secrétaire Général.

6. Information sur les candidatures relatives à l'élection des deux nouveaux membres du Comité directeur de l'EUROS AI, qui seront soumises à l'approbation du Congrès

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI rappelle que les mandats respectifs des ISC du Danemark, de Slovénie et de Fran-

ce, en tant que membres du Comité directeur, arrivent à leur terme; il remercie leurs titulaires pour leurs contributions au fonctionnement de l'Organisation et pour la collaboration maintenue. Il indique qu'à partir du VI^{ème} Congrès, devient membre du Comité directeur de l'EUROSAI de plein droit l'ISC de Pologne, en tant qu'organisatrice du VII^{ème} Congrès (2008), conformément aux dispositions de l'article 10.1 des statuts.

Le Secrétaire Général annonce que le Vérificateur Général d'Islande et le Directeur de l'ISC de Suisse ont soumis leurs candidatures en vue d'être élus membres du Comité directeur de l'EUROSAI lors du VI^{ème} Congrès, pour une période de six ans.

Le Comité directeur exprime son soutien à ces candidatures. Le Président de l'EUROSAI exprime les remerciements du Comité directeur aux membres sortants.

7. Information sur les candidatures relatives à l'élection des deux vérificateurs des comptes de l'EUROSAI, qui seront soumises à l'approbation du Congrès

Le Secrétaire Général indique que le mandat de Vérificateurs de l'EUROSAI des ISC de Belgique et d'Islande ont pris fin, et il remercie leurs titulaires pour le travail accompli. Il informe que l'ISC de Belgique a fait part de sa disponibilité à continuer à remplir les fonctions de vérificateur de l'EUROSAI pour un nouveau mandat de trois ans, c'est-à-dire, pour la vérification des comptes et des états financiers relatifs à la période 2005-2007. Les ISC de Turquie et de Slovaquie ont soumis également leurs candidatures à ces mêmes fonctions.

Après discussion des propositions, le Comité directeur décide, d'une part, d'appuyer le prolongement du mandat de l'ISC de Belgique en tant que Vérificateur des comptes de l'EUROSAI, en profitant ainsi de son expérience et en assurant une continuité dans l'exercice de ces fonctions, et d'autre part, de donner l'occasion à l'ISC de Slovaquie d'exercer cette fonction qu'elle n'a pas exercée précédemment. Le Secrétaire Général est prié de demander à l'ISC de Turquie, qui a exercé, par

le passé, les fonctions de Vérificateur des comptes de l'EUROSAI pendant trois mandats, de retirer sa candidature au bénéfice des deux propositions susmentionnées, tout en la remerciant pour sa disponibilité au service de l'Organisation.

8. Présentation du rapport d'activités du Comité de formation de l'EUROSAI, du projet de Stratégie de formation commune de l'Organisation et du Plan opérationnel pour la mise en œuvre de cette dernière, et du projet de résolution y relatif, qui seront soumis à l'approbation du Congrès

M. Nieto présente, en tant que membre de la coprésidence du Comité de formation de l'EUROSAI (CFE), au Comité directeur le rapport des activités 2002-2005 qui sera soumis au Congrès, dans lequel sont retracées les actions mises en œuvre dans l'exécution du mandat du V^{ème} Congrès, qui comprennent pour l'essentiel les stages de formation et l'élaboration des lignes générales d'une stratégie de formation commune et d'un plan opérationnel pour la mise en œuvre de cette stratégie. M. Nieto porte une attention particulière aux actions menées depuis la réunion précédente du Comité directeur en ce qui concerne la formation dispensée et ses résultats, les événements programmés pour la période 2005-2008, et les derniers travaux pour l'élaboration du projet de stratégie de formation à soumettre au Congrès.

M. Séguin, Premier Président de l'ISC de France et membre lui aussi de la coprésidence du CFE, donne au Comité directeur un aperçu du projet de résolution relatif à la formation qui sera soumis au Congrès, et cède la parole à Mme Larmarque, ISC de France, qui explique en détail le contenu de ce document en faisant allusion aux antécédents du CFE, les objectifs stratégiques identifiés et le plan opérationnel élaboré (lequel repose sur la promotion des séminaires et des actions de formation ainsi que sur l'intensification de l'échange d'expériences et d'informations entre les ISC), et les propositions concrètes qui seront présentées au Congrès.

Le Président de l'EUROSAI soumet le projet de résolution au Comité directeur,



qui l'appuie, et félicite le CFE pour le travail accompli.

9. Analyse et prise en considération de la proposition du Secrétariat de l'EUROSAI relative à l'octroi d'une contribution financière à l'ISC de Lituanie pour l'organisation d'un Séminaire de formation

Le Secrétaire Général de l'EUROSAI présente devant le Comité directeur une demande de subvention de l'ISC de Lituanie d'un montant de 3.560 euros pour l'organisation de la deuxième édition d'un événement de formation, intitulé « Le rôle des ISC dans le contrôle des technologies de l'information », qui aura lieu à Vilnius, les 16 et 17 juin 2005. Cette aide a pour objectif de financer la participation à cette activité d'un expert de l'ISACA spécialisé dans les domaines de la gestion et des applications du système CobiT, comme cela a été le cas pour la première édition du Séminaire, organisée à Lisbonne (Portugal), en 2004. M. Nieto indique que cette demande remplit les conditions requises en vertu des articles 5.2 et 14.3 des Normes de Procédure de l'EUROSAI ainsi que les critères et les normes d'octroi des subventions pour le financement des actions de formation approuvés par le Ve Congrès de l'Organisation. Il annonce que le Comité de formation, lors de sa 12^{ème} réunion, qui s'est tenue à Prague (République tchèque) les 14 et 15 mars 2005, s'est prononcé de manière favorable sur le bien-fondé et le montant de ladite demande.

Le Président de l'EUROSAI soumet au Comité directeur la demande de financement présentée par l'ISC de Lituanie. Cette demande est approuvée à l'unanimité. Mme Budbergytė, Vérificatrice Générale de Lituanie, exprime sa reconnaissance pour cette contribution.

10. Rapport sur la coopération EUROSAI-IDI

M. Mork-Eidem, Vérificateur Général de Norvège, rend compte des activités menées par l'IDI, notamment de celles développées en coopération avec l'EUROSAI,

depuis la dernière réunion de son Comité directeur. En particulier, il informe des dernières activités et de l'achèvement de la II^e Phase du PRFLT, en soulignant les résultats obtenus et en exprimant ses remerciements pour la collaboration technique et financière (110.000 euros, soit 10,9% du coût total du Programme) de l'EUROSAI pour la mener à bien. Il procède, aux termes de la Résolution relative à l'octroi, à la justification des montants reçus par l'IDI en 2004 et 2005, sur le Budget de l'EUROSAI, de 40.000 euros et 30.000 euros respectivement, pour le financement du PRFLT. Etant donné que les comptes ont dû être clos en date du 13 mai 2005, afin de les présenter lors de la XXIX^{ème} réunion du Comité directeur, un montant seulement de 2.000 euros est encore à justifier. Ce montant devra être justifié lors de la XXXI^{ème} réunion du Comité mentionné, qui se tiendra en septembre 2006 (les pièces justificatives devant être envoyées au Secrétaire Général de l'EUROSAI avant le 30 juin 2006, en vertu des dispositions de la Résolution relative à l'octroi). En outre, M. Mork-Eidem fait allusion aux futurs projets que l'IDI entend affronter en collaboration avec l'EUROSAI, plus précisément à un programme de « Contrôle de la dette publique » adressé aux ISC russophones de l'EUROSAI et d'Asie Centrale. Il informe également des progrès des activités de formation « e-learning » développées en ligne par l'IDI, et des projets futurs dans ce domaine.

Le Président de l'EUROSAI exprime ses remerciements à l'IDI pour la présentation effectuée et fait remarquer la grande valeur et l'impact du travail accompli par cette entité.

11. Présentation du rapport du Groupe de travail de l'EUROSAI sur l'Audit d'environnement et du projet de résolution à soumettre à l'approbation du Congrès

M. Wesolowski, ISC de Pologne, présente un rapport d'activités du Groupe de travail sur l'Audit d'environnement relatif à la période 2002-2005, groupe qui est coordonné par l'ISC de Pologne, assistée par plusieurs sous-coordonateurs régionaux. Il fait remarquer que le propos étant de don-



ner une dimension pratique à ce groupe, son activité est centrée surtout sur le lancement d'initiatives de contrôles coordonnés, l'échange d'informations sur les résultats de ces contrôles et l'organisation de séminaires et d'ateliers de travail sur l'impact du contrôle sur la protection de l'environnement. Il présente d'une part le programme d'activités pour 2005-2007, qui porte notamment sur des sujets ayant trait à la biodiversité, la protection de la nature et le développement durable, d'autre part, le projet de résolution à soumettre au VI^{ème} Congrès.

M. Sekula, Président de l'ISC de Pologne, annonce que le Groupe de travail sur l'Audit d'environnement a organisé, à l'occasion du VI^{ème} Congrès, une exposition-concours de peinture, à laquelle ont participé des enfants de plusieurs pays de l'EUROSAI, sous le titre « La protection de l'environnement aux yeux des enfants », et invite les participants à la réunion du Comité directeur à visiter cette exposition.

Le Président de l'EUROSAI soumet le projet de résolution au Comité directeur, qui l'appuie, et félicite le Groupe de travail pour ses activités et ses réussites.

12. Présentation des rapports et du programme d'activités du Groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information et du projet de résolution y relatif, qui seront soumis à l'approbation du Congrès

Mme Stuiveling, Présidente de l'ISC de Hollande et du Groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information, présente un rapport d'activités 2002-2005 en faisant mention spécifique des tâches abordées (gestion des archives électroniques, projet d'autoévaluation des systèmes informatiques, gouvernement électronique, cours de formation sur les technologies de l'information et site web du groupe de travail), des travaux réalisés, (parmi d'autres, le résumé exécutif sur «Le gouvernement électronique dans une perspective de contrôle») et des résultats atteints. Elle présente en outre le programme de travail pour la période 2005-2008, et met l'accent en particulier sur les objectifs proposés et les actions stratégiques prévues.

Mme Stuiveling annonce l'initiative du Groupe de travail, pour le VI^{ème} Congrès de l'EUROSAI, d'organiser un cyber café, et invite le Comité directeur à son ouverture et à y participer.

Le Président de l'EUROSAI propose le projet de résolution au Comité directeur, qui l'appuie, et félicite le Groupe de travail pour ses activités et ses initiatives.

13. Présentation de la nouvelle maquette de la page web de l'EUROSAI, à soumettre au Congrès

Mme Henning, ISC du Danemark, présente au Comité directeur les aspects techniques et formels de la nouvelle maquette du site web de l'EUROSAI, une initiative mise en œuvre par l'ISC mentionnée et le Secrétariat Général de l'EUROSAI, et lancée par le Comité de formation. Elle explique les raisons qui ont justifié la révision du site web, les études préalables réalisées, la procédure suivie pour la nouvelle présentation et les caractéristiques fondamentales du nouveau format, qui vise à obtenir une plus grande clarté, agilité, dynamique et facilité d'utilisation.

Mme de la Fuente, ISC d'Espagne et Secrétariat Général de l'EUROSAI, fait allusion aux innovations introduites dans la structure matérielle et le contenu de la page web. Elle fait remarquer la disponibilité dans cette page de plusieurs niveaux d'information permettant de donner réponse aux différents types d'utilisateurs qui visitent le site. Elle souligne que c'est à partir du contenu de la version précédente de la page web de l'EUROSAI que la nouvelle version a été reconfigurée, mais que ce contenu a été épuré, élargi et actualisé. Elle souligne les nouvelles rubriques de la page, qui ont été incorporées dans le but, soit par voie directe soit par l'intermédiaire de liens, de rapprocher davantage le site de l'utilisateur, fournir plus d'informations, et donner accès à d'autres sujets n'appartenant pas à proprement parler à la sphère de l'EUROSAI, mais qui seraient également d'intérêt pour l'Organisation et ses membres.

Le Président de l'EUROSAI remercie et félicite l'ISC du Danemark, le Secrétaire de l'EUROSAI et le Comité de formation pour le travail accompli.



14. Présentation de la proposition de l'OLACEFS relative à l'organisation annuelle des Journées EUROS AI-OLACEFS et de l'offre de l'ISC du Pérou pour accueillir les 4^e Journées en 2005

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI rappelle au Comité directeur les propositions reçues de l'OLACEFS, qui ont été préalablement transmises aux membres, relatives à la pertinence d'organiser les rencontres conjointes entre les deux Organisations avec une périodicité annuelle au lieu de biannuelle, jusqu'en 2010, et à l'offre d'accueillir les 4^{èmes} rencontres à Lima (Pérou), en novembre 2005, pour lesquelles deux thèmes ont été suggérés. M. Nieto informe que l'ISC de France a proposé de modifier la formulation du Thème 2 pour une plus large applicabilité de ce thème au mandat des ISC de l'EUROS AI.

Le Président de l'EUROS AI soumet ces propositions au Comité directeur, qui décide que la coopération avec l'OLACEFS sera maintenue dans les mêmes conditions qu'actuellement (rencontres conjointes institutionnelles entre les ISC des deux Organisations) et avec la même périodicité (biannuelle). Il indique être d'accord avec la proposition relative à l'accueil des 4^{èmes} Rencontres, et appuie la modification suggérée par l'ISC de France quant à la formulation de l'un des thèmes proposés.

15. Proposition de coopération EUROS AI-ARABOS AI

Le Président de l'EUROS AI rappelle au Comité directeur que la Première Présidente de l'ISC de Tunisie et Secrétaire Général de l'ARABOS AI a transmis l'intérêt manifesté par le Conseil Exécutif de cette Organisation de maintenir une coopération régulière avec l'EUROS AI, non seulement au niveau institutionnel, à travers l'organisation de rencontres conjointes, mais aussi en matière de formation et d'échange d'expériences. M. Stepashin fait remarquer la valeur d'encourager cette collaboration et demande au Secrétaire Général de l'EUROS AI de contacter le Secrétariat Général de l'ARABOS AI afin d'échanger

des critères sur les éventuelles voies et domaines de coopération.

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI indique que cette coopération doit, à son avis, être canalisée en deux étapes. En premier lieu, il faut connaître l'avis du Comité directeur de l'EUROS AI sur la pertinence et, éventuellement, la manière de mettre en œuvre cette coopération; en deuxième lieu, cette coopération devra être soumise à l'approbation du Congrès, en tant qu'organe compétent pour prendre la décision qui devra être exécutée par le Comité directeur.

M. Stepashin soumet la proposition de coopération avec l'ARABOS AI au Comité directeur, qui l'appuie en termes généraux. Il demande au Secrétaire Général de soumettre cette proposition au VI^{ème} Congrès.

16. Présentation du livre de l'EUROS AI intitulé « La situation présente et l'avenir du contrôle externe indépendant en Europe »

M. Stepashin commente le livre de l'EUROS AI sur « La situation présente et l'avenir du contrôle externe indépendant en Europe », qui sera présenté dans le cadre du VI^{ème} Congrès et qui a été élaboré sous la coordination de l'ISC qu'il préside et grâce à la collaboration de 42 pays membres.

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI, au nom du Comité directeur, félicite le Président pour l'initiative et le succès du résultat obtenu. Il souligne la grande utilité de cette publication par la pluralité, l'ampleur, l'homogénéité expositive et structurelle et l'actualité des informations y fournies.

17. Information sur les Règles de Procédure du Congrès

M. Engels rappelle au Comité directeur les règles de procédure pour le VI^{ème} Congrès de l'EUROS AI, qui ont déjà été adoptées par ledit Comité, lors de sa réunion de 2004. Il soumet audit Comité un certain nombre de changements qui ont été apportés au premier texte adopté, et il obtient son soutien.



18. Information sur les ISC et autres participants au VI^{ème} Congrès de l'EUROSAI en qualité d'invités ou d'observateurs

M. Engels rappelle les observateurs et les invités qui prendront part au VI^{ème} Congrès de l'EUROSAI, parmi lesquels des représentants de l'INTOSAI et des Organisations régionales de l'ARABOSAI, l'OLACEFS, l'AFROSAI, l'ASOSAI et l'EUROSAI; IDI, SIGMA, Revue de l'INTOSAI, InWent, GTZ, Ex-présidents de l'ISC d'Allemagne, et les représentants du Parlement Fédéral allemand, du Ministère Fédéral des finances, des finances publiques et des Institutions de contrôle des Länder allemands.

Le Comité directeur manifeste son accord.

19. Compte rendu sur le XVIII^{ème} Congrès de l'INTOSAI

M. Kovacs, Président de l'ISC de Hongrie et Président de l'INTOSAI comme hôte de son XVIII^{ème} Congrès, rend compte du déroulement et des résultats du Congrès qui s'est tenu à Budapest du 11 au 16 octobre 2004. Il souligne que l'aspect fondamental de ce Congrès était l'approbation du Plan stratégique de l'INTOSAI 2005-2010 et des mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Il passe en revue sommairement les autres thèmes traités dans le cadre du Congrès et les conclusions et recommandations qui y ont été approuvées. Il souligne l'intensité des débats et le grand nombre de contributions présentées au Congrès, ainsi que le pas en avant que ce congrès a représenté dans le fonctionnement de l'INTOSAI. Il rend compte des décisions prises dans le cadre de la 53^{ème} réunion du Comité directeur de l'INTOSAI, qui s'est tenue immédiatement après le Congrès, en vue d'accomplir les mandats donnés par celui-ci, et des décisions prises au cours de la réunion extraordinaire de mars 2005 pour mettre en œuvre les réformes convenues; enfin, il informe des pas qui ont été faits par l'INTOSAI jusqu'à ce moment dans l'exécution des mandats.

Le Président de l'EUROSAI remercie le Président de l'INTOSAI des informations fournies et le félicite pour le succès du Congrès et le travail accompli.

20. Divers

20.1. Présentation du guide des bonnes pratiques en matière de coopération aux activités de contrôle

M. Frank Grogan, ISC du Royaume-Uni, présente le «Guide des bonnes pratiques pour les activités de vérification» qui ont été élaborées par le Groupe de travail conjoint des ISC de l'Union européenne et des pays candidats sur les activités de vérification, et approuvées par les Comités de contact respectifs des Présidents des ISC. Il explique qu'il s'agit d'un document élaboré à partir de l'expérience tirée de la coopération entre l'Union européenne et les pays candidats, qu'il est basé sur les diverses formes et projets mis en place pour mettre en œuvre cette coopération, et qu'il a pour objectifs le renforcement des institutions de contrôle et la formation professionnelle. Il fait un bref résumé du document: les formules utilisées, les leçons apprises, les possibles bonnes pratiques de coopération et les conclusions.

Le Président de l'EUROSAI exprime ses remerciements pour cette présentation et souligne la valeur de ce document en tant que guide destiné à orienter la coopération entre les ISC dans différents domaines.

M. Mork-Eidem, Vérificateur Général de l'ISC de Norvège et Président du Conseil de l'IDI, prend la parole pour remercier le Comité directeur et les membres de l'EUROSAI de leur collaboration personnelle et professionnelle et annoncer que cette réunion est la dernière réunion du Comité directeur à laquelle il participe car il prend prochainement sa retraite. Le Président de l'EUROSAI, au nom de l'Organisation, manifeste son appréciation pour le travail accompli par M. Mork-Eidem à la tête de son ISC mais aussi dans le cadre de l'EUROSAI et de l'IDI.

M. Stepashin remercie M. Engels et ses collaborateurs pour l'organisation de la réunion. Il remercie, également, le Secrétaire Général de l'EUROSAI, les membres et les observateurs du Comité directeur et les ISC invitées de leur participation. Il remercie chacun des membres du Comité di-



recteur pour la collaboration accordée pendant son mandat de Président de l'EUROS AI, et en particulier le Secrétaire Général et les membres de son bureau pour leur disponibilité et leur appui, et, lors de ses adieux, il adresse ses félicitations anticipées et ses vœux de succès au nouveau Président de l'Organisation, le Dr Engels, auquel il offre sa collaboration en tant que membre du Comité directeur.

Le Secrétaire Général de l'EUROS AI félicite M. Stepashin pour le travail accompli à la Présidence et le remercie du dévouement dont il a fait preuve et des efforts consentis.

Le Président de l'EUROS AI déclare close la XXIX^{ème} réunion du Comité directeur et lève la séance.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS



34

I. Membres

Fédération de Russie:

M. Sergey V. Stepashin
M. Nikolay Paruzin
M. Fyodor Shelyuto
Mme Nina Myltseva

Allemagne:

M. Dieter Engels
Mme Francisca Schmitz
M. Jan Eickenboom

Danemark:

M. Henrik Otbo
Mme Nanna Henning

Espagne:

M. Ubaldo Nieto de Alba
M. Manuel Núñez Pérez
Mme María José de la Fuente y de la Calle
M. Jerónimo Hernández Casares

Slovénie:

M. Igor Soltes

France:

M. Philippe Séguin
Mme Danièle Lamarque

Italie:

M. Francesco Staderini
M. Ennio Colasanti
M. Luigi Mazzillo

Lituanie:

Mme Rasa Budgergytė
Mme Dainora Venckevicienė

II. Observateurs

Autriche:

M. Josef Moser
M. Wilhelm Kellner
M. Wolfgang Wiklicky

Hongrie:

M. Árpád Kovács
M. Peter Gantner

Norvège:

M. Bjarne Mork-Eidem
M. Per A. Engeseth

IDI:

M. Magnus Borge

Portugal:

M. Ernesto Cunha
M. José F. Tavares

Royaume-Uni:

M. Tim Burr
M. Frank Grogan

III. Invités

Hollande:

Mme Saskia J. Stuiveling
M. Maurits de Brauw

Pologne:

M. Mirosław Sekula
M. Jacek Jezierski
M. Zbigniew Wesolowski

VI^e CONGRÈS DE L'EUROSAI: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT « LE CONTRÔLE DES RECETTES PUBLIQUES » Bonn (Allemagne), 30 mai au 2 juin 2005

PRÉAMBULE

Le VI^e Congrès de l'EUROSAI qui s'est déroulé à Bonn du 30 mai au 2 juin 2005 s'est penché sur le thème du contrôle des recettes publiques effectué par les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC). La création et la conservation d'une base solide de recettes revêtent une importance capitale pour l'efficacité de la mise au point des politiques gouvernementales. Vu la portée d'un système efficace de recouvrement des recettes, les ISC ont fait du contrôle des recettes publiques un domaine particulier et spécialisé parmi leurs activités de contrôle. Les délibérations du Congrès sur le contrôle des recettes se sont centrées sur les trois sous-thèmes suivants:

Sous-thème 1 : L'importance des recettes publiques pour la gestion financière du pouvoir exécutif ainsi que pour l'autorité budgétaire du pouvoir législatif

Sous-thème 2 : Le rôle de l'ISC à travers les différentes phases budgétaires

Sous-thème 3 : Approches et impacts divers

Trois groupes de travail internationaux composés d'ISC et présidés par les Pays-Bas (Sous-thème 1), le Royaume-Uni (Sous-thème 2) et la Pologne (Sous-thème 3) ont préparé les délibérations du Congrès. Ces ISC ont élaboré des documents de dis-

cussion relatifs aux trois sous-thèmes, résumant les observations faites par les 47 membres actuels de l'EUROSAI et les enseignements qu'ils ont tirés. En fournissant des rapports nationaux détaillés, les membres de l'EUROSAI ont contribué à constituer une large base d'informations et d'expériences pour alimenter les délibérations du Congrès. Ce faisant, les ISC ont jeté les bases permettant de réaliser les observations et de parvenir aux conclusions et recommandations importantes élaborées par le Congrès au cours de ses délibérations menées au Petersberg, à proximité de Bonn.

Le Congrès a ainsi permis de poursuivre une coopération amicale qui existe depuis 15 ans entre les membres de l'EUROSAI et qui a pour but le partage des informations, des points de vue et des enseignements. Dans la poursuite de ces objectifs, les conclusions et les recommandations énumérées ci-dessous servent à approfondir les compétences techniques et la coopération ainsi qu'à améliorer l'accomplissement des missions qui incombent aux membres de l'EUROSAI en matière de contrôle des recettes publiques. Ces conclusions et recommandations tiennent compte des divers contextes au sein desquels les membres de l'EUROSAI remplissent leurs fonctions tout en respectant le mandat respectif de chaque ISC.



Photo des Présidents des ISC participantes au congrès.

1. L'importance des recettes publiques pour la gestion financière du pouvoir exécutif ainsi que pour l'autorité budgétaire du pouvoir législatif

1.1 Les attributions des ISC en matière de contrôle des recettes publiques ont été mises en exergue par la Déclaration de Lima, adoptée en 1977. S'agissant des recettes fiscales, la Déclaration préconise qu'elles soient contrôlées aussi souvent que possible. Les principes et les normes énoncés dans la Déclaration s'appliquent aussi bien aux dépenses qu'aux recettes publiques. L'EUROSAI réitère son engagement à l'égard de la Déclaration de Lima, la «Magna Carta» du contrôle des finances publiques, qui continue de constituer un cadre normatif adéquat pour le contrôle des budgets de recettes exercé par les ISC.

1.2 Bien que la Déclaration se réfère explicitement à l'impôt, les aspects suivants s'appliquent aussi à l'ensemble des recettes publiques:

- l'accent mis sur la réalisation de contrôles de la légalité et de la régularité du recouvrement des recettes publiques,
- l'importance, lors du contrôle de la perception des recettes, d'examiner aussi l'efficacité du système de cette perception,
- la nécessité de vérifier la réalisation des objectifs fixés en matière de recettes,
- et l'importance de proposer des améliorations aux organes législatifs.

1.3 À l'aval de la Déclaration de Lima, on retrouve un certain nombre de lignes directrices spécifiques relatives au contrôle de recettes publiques spécifiques (la TVA, par exemple). Le Congrès a donc salué les initiatives des membres de l'EUROSAI ou groupes de travail européens qui disposent déjà de telles lignes directrices et qui souhaitent les partager avec d'autres ISC.

1.4 L'EUROSAI admet que les impôts et les cotisations sociales constituent les catégories les plus importantes des recettes publiques. D'ailleurs, la composition de celles-ci n'a guère changé au fil des années. Les rapports établis par les autorités fiscales sur les informations autres que financières sont rares. Il serait utile d'en

encourager l'usage par souci de transparence.

1.5 Malgré la relative stabilité de la composition des recettes publiques, l'EUROSAI constate que les processus de recouvrement connaissent des mutations rapides sous l'effet de nouvelles législations, de la réorganisation des administrations fiscales et de l'informatisation accrue. Les ISC devraient tenir compte de ces mutations lorsqu'elles mettent au point leurs stratégies de contrôle. En élaborant ces stratégies, les ISC devraient également se montrer sensibles au contexte général du contrôle, y compris la culture fiscale et la bonne volonté du public de se conformer à la nécessité de payer leurs impôts. Ce deuxième facteur a d'ailleurs un effet considérable sur la stratégie et l'organisation de l'administration fiscale.

1.6 Confrontées à la rareté des ressources, les ISC doivent chercher à mieux répartir les moyens dont elles disposent. La mise au point d'une stratégie spécifique pour le contrôle des recettes publiques, dans laquelle l'analyse des risques joue un rôle important, constitue une étape importante vers l'optimisation de leurs activités de contrôle. Ceci concerne surtout les impôts qui constituent la principale source de ressources publiques, celle qui est la plus susceptible d'induire une perte importante de recettes.

Les indicateurs importants pour l'analyse des risques par les ISC dans le domaine des activités de contrôle des impôts sont

- le volume des recettes générées par un impôt donné,
- la complexité et l'efficacité de la réglementation fiscale applicable,
- les risques d'erreur au niveau de la perception de l'impôt,
- la solidité de la stratégie de contrôle et des processus de contrôle interne au sein de l'autorité fiscale,
- les contribuables qui sont susceptibles de vouloir se soustraire à leurs obligations fiscales par l'évasion ou l'évitement,
- l'importance des droits d'accès des autorités fiscales aux données liées à la fiscalité



- les processus de restructuration et de modernisation.

1.7 L'analyse des rapports nationaux soumis par les membres de l'EUROSAI a révélé un certain nombre de cas où des flux financiers qui sont, à strictement parler, des dépenses sont transférés dans les recettes budgétaires notamment sous forme de subventions fiscales. Dans certains pays, ces allègements fiscaux ont atteint des proportions considérables. Toutefois, jusqu'ici, notre connaissance de l'efficacité des subventions fiscales laisse encore à désirer. Il serait approprié que les ISC approfondissent leurs connaissances concernant le volume et le degré d'accomplissement des objectifs de ces subventions fiscales. Un certain nombre de rapports nationaux avaient trait à la portée et à la complexité de la législation fiscale qui peuvent induire des déficits fiscaux et des dérogations fiscales. Pour cette raison, le Congrès préconise la réalisation d'une mission coordonnée de contrôle des subventions fiscales ouverte à tous les membres de l'EUROSAI.

2. Le rôle de l'ISC à travers les différentes phases budgétaires

2.1 Les estimations de recettes réalisées par le pouvoir exécutif ont un impact considérable sur la prise de décisions parlementaires. Les ISC admettent qu'il existe un intérêt accru de la part de tiers de les voir participer plus activement au processus du budget de recettes. A cet égard, l'ISC occupe une position particulièrement privilégiée, indépendante et importante pour ce qui a trait aux données, hypothèses et prévisions liées aux budgets de recettes publiques. En effet, l'ISC est parfois la seule instance bénéficiant d'un accès indépendant aux données sous-jacentes détaillées. Mais l'ISC n'a pas pour vocation de formuler les prévisions de recettes sur lesquelles reposent les budgets.

2.2 En conformité avec la Déclaration de Lima, les ISC devraient, cependant, effectuer un contrôle a posteriori des estimations de recettes afin d'encourager la mise au point de prévisions de recettes raisonnables. Les attentes des parlements, de certains gouvernements et de l'ensemble de la population à l'égard des ISC sont en train de changer et de s'intensifier. Si ces

attentes devaient encore prendre de l'ampleur, ce qui est parfaitement envisageable, les ISC doivent veiller à ne pas être contraintes à adopter des mesures susceptibles de réduire leur capacité à jouer le rôle de contrôleurs externes efficaces et indépendants. Toutefois, le refus du changement fait également courir le risque de voir décliner le prestige des ISC et le respect dont elles jouissent. Il importe donc pour chaque ISC de décider quelle devra être sa stratégie pour l'avenir.

2.3 Avant d'entreprendre toute activité de contrôle des recettes, l'ISC doit avoir les attributions juridiques lui permettant d'effectuer un tel travail. Mais les ISC doivent aussi s'assurer qu'elles disposent des compétences techniques et des ressources nécessaires. Cependant, les recettes estimatives reposent sur des projections relatives aux tendances générales de l'économie et sur des objectifs stratégiques qui, tous deux, comportent un risque d'erreur inhérent. L'ISC doit reconnaître ces contraintes et accepter le fait qu'il peut s'avérer très difficile pour elles de trouver des preuves indépendantes suffisantes, pertinentes et fiables étayant leur évaluation des budgets de recettes et leurs prévisions.

2.4 Dans le cadre de leurs attributions en matière d'analyse budgétaire, plusieurs ISC sont autorisées à mettre à disposition leur expertise sur des aspects liés à l'estimation des recettes fiscales et les autres recettes publiques. Les ISC pourraient examiner les méthodes d'estimation et les procédures de prise de décisions qui permettent d'effectuer les prévisions de recettes budgétaires. Elles pourraient identifier les faiblesses de la méthodologie d'estimation et indiquer les moyens d'améliorer les prévisions de recettes. De cette façon, les ISC contribueraient grandement à l'amélioration de la qualité des prévisions de recettes et des estimations budgétaires à venir et améliorer la transparence des processus d'approbation budgétaires. Par conséquent, les ISC doivent, dans la mesure du possible, réaliser des contrôles visant à améliorer la transparence des données, les modèles fiscaux, les méthodologies et les processus qui permettent de mettre au point les budgets de recettes et les prévisions.

2.5 Le degré de participation des ISC dans la révision du processus d'élabora-



tion budgétaire varie considérablement. Certaines d'entre elles réalisent des contrôles formels a posteriori débouchant sur des opinions liées aux budgets de recettes. Certaines ISC réalisent aussi un contrôle des estimations budgétaires et jouent un rôle consultatif auprès des gouvernements et des parlements en matière de recettes. Les ISC peuvent s'inspirer des enseignements tirés de contrôles antérieurs de différentes sources de recettes. Cette participation vise à permettre aux gouvernements et aux parlements d'examiner les estimations budgétaires à la lumière des enseignements tirés des opérations de contrôle antérieures.

2.6 Dans les pays où les ISC ne sont pas encore autorisées à assumer, au cours de la procédure budgétaire, un rôle consultatif en matière de budgets de recettes, il serait souhaitable que leurs compétences puissent être étendues pour qu'elles puissent jouer un tel rôle. Les ISC admettent que, dans de nombreux domaines, il n'y a pas suffisamment de données de bonne qualité pour étayer les activités de contrôle des budgets de recettes. Certains pays ont des traditions plus probantes que d'autres en matière de données macro-économiques. Lorsqu'il existe suffisamment de données de bonne qualité, les ISC doivent envisager la possibilité de vérifier si les hypothèses à la base des budgets de recettes revêtent un caractère raisonnable. Dans la réalisation de ce travail, les ISC pourraient prendre en ligne de compte les normes de l'IFAC.

2.7 Un point important en matière de contrôle des recettes réside dans l'exécution de la législation fiscale. Les ISC qui contrôlent les recettes vérifient principalement si l'administration compétente applique la législation relative aux recettes et si elle perçoit les recettes en temps utile, de façon intégrale et équitable. Lors de ces contrôles, les ISC s'appuient sur les dispositions applicables de la législation sur les recettes et en évaluent l'impact pratique. Il est possible que de telles missions de contrôle puissent révéler que les résultats de l'action administrative ne coïncident pas avec les objectifs fixés par la loi en vigueur.

2.8 Lorsque les ISC identifient de tels écarts, ceux-ci ne sont pas toujours exclusivement imputables à des erreurs administratives. Ces écarts peuvent résulter plu-

tôt des dispositions légales elles-mêmes comme, par exemple, lorsque les lois sont excessivement compliquées et donc difficilement applicables. Dans ces cas, les auditeurs externes ne doivent pas se borner à évaluer l'action gouvernementale. Lorsque leur mandat leur permet une participation plus active, les ISC devraient utiliser les résultats et conclusions pertinents générés dans ce domaine pour conseiller les organes législatifs en signalant les défaillances au niveau de l'exécution dues à des dispositions légales impraticables et en recommandant des amendements législatifs. Il en va de même dans les cas où les déficiences dans le domaine des ressources humaines et matérielles.

3. Approches et impacts divers

3.1 En fonction de leurs mandats respectifs, les ISC peuvent utiliser des approches méthodologiques différentes en matière du contrôle des recettes. Les contrôles de régularité et de conformité sont importants, parce qu'ils peuvent révéler des défaillances dans l'exécution des lois relatives aux recettes et des inégalités de traitement au niveau de l'imposition. Les contrôles du rendement dans le domaine des recettes peuvent être un outil approprié, par exemple pour encourager une perception de l'impôt plus efficace et pour surveiller les processus de restructuration au sein des administrations fiscales. Le fait de combiner les résultats issus des deux types de contrôle, ou même le fait de combiner parfois les approches financières et de rendement en un projet unique peut contribuer à l'exhaustivité des résultats et des constatations réalisés par le contrôle des finances publiques. Ils peuvent, en outre, permettre d'évaluer l'efficacité des subventions fiscales et ainsi préparer le terrain à la vérification de la réalisation des objectifs.

3.2 Les ISC devraient appliquer tous les éléments énoncés dans la Déclaration de Lima en réalisant des contrôles de régularité et de rendement et en combinant les critères et les méthodes de contrôle énoncés plus haut. Les ISC devraient s'engager à contrôler les recettes de manière aussi exhaustive que possible et devraient recourir à la possibilité, prévue dans la Dé-



claration de Lima, d'accéder aux dossiers fiscaux individuels.

3.3 Il faut que les ISC répartissent leurs ressources de manière efficace et efficiente, sur la base d'analyses de risque précédentes et adapter leurs activités de contrôle fiscal à des environnements de plus en plus informatisés. Cela requiert des ISC la capacité d'échanger des données avec l'administration fiscale et de se maintenir au même niveau de technologie informatique que les administrations fiscales à contrôler. Il peut être avantageux pour les ISC de recourir à des experts externes lorsqu'elles doivent évaluer, dans le cadre de leur contrôle, l'utilisation de logiciels complexes au sein de l'administration fiscale. De plus, il peut s'avérer utile que les ISC développent leurs propres applications informatiques pour les besoins du contrôle.

3.4 Les ISC devraient assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations demandant aux administrations de remédier aux problèmes constatés et d'améliorer l'action de l'administration. Pour assurer un impact de contrôle adéquat, il conviendrait d'effectuer des suivis, au moins dans les cas comportant des risques forts de pertes de recettes.

3.5 À l'échelon national, les ISC devraient chercher à établir une coopération étroite et bien structurée avec les autres institutions publiques chargées du contrôle des recettes. Lors de l'accomplissement de leurs propres fonctions de contrôle, les ISC devraient s'appuyer dans la mesure du possible, sur les constatations faites par ces autres institutions. Parmi les partenaires d'une telle coopération peuvent figurer les institutions de contrôle externe d'un autre niveau de l'administration publique et les services d'audit interne relevant de l'exécutif.

3.6 L'interdépendance croissante des économies nationales fait que les ISC pourraient, dans une certaine mesure, ne plus être à même d'assurer un contrôle efficace des recettes sans coopérer avec d'autres ISC. Le contrôle de la fraude fiscale à l'échelle internationale, qui entraîne des pertes de recettes considérables dans un grand nombre de pays, en est un exemple. La coopération internationale

des autorités responsables est nécessaire pour combattre ce type de crime. Les ISC effectuant des missions de contrôle dans ce domaine devraient s'engager à coopérer plus étroitement avec d'autres ISC. Dans les pays où il n'y a pas de cadre réglementaire permettant une telle coopération, par exemple par un échange international de données, les ISC pourraient en demander l'instauration à leurs parlements respectifs.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le VI^e Congrès de l'EUROSAI a examiné en profondeur un ensemble de questions importantes et complexes. Celles-ci ont toutes un impact sur le rôle et le travail des ISC et sur les contributions qu'elles peuvent apporter en matière de transparence accrue et de contrôle des recettes publiques. A la lumière de ses délibérations, le Congrès a convenu des points suivants:

- les membres de l'EUROSAI devraient être encouragés à revoir leur stratégie globale en matière de contrôle des recettes,
- il devrait y avoir un contrôle coordonné des subventions fiscales, ouvert à l'ensemble des membres de l'EUROSAI,
- l'offre faite par le Groupe de travail Technologie de l'information d'explorer la pertinence de la technologie informatique pour le contrôle de la fraude aux recettes fiscales devrait être acceptée,
- les membres de l'EUROSAI devraient être encouragés à échanger les informations, définitions et critères de l'évaluation comparative afin de leur permettre de comparer les coûts et le rendement des administrations fiscales au plan international,
- les membres de l'EUROSAI devraient être encouragés à partager, via le site web de l'EUROSAI, leurs initiatives et lignes directrices pertinentes sur le thème des recettes publiques,

Le Congrès a également demandé à ce que des rapports sur les points cidessus soient préparés pour le VII^e Congrès de l'EUROSAI de 2008.



PROCES-VERBAL DE LA XXX^{ème} REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'EUROSAI

Bonn (Allemagne) – 2 juin 2005

Le Comité directeur de l'EUROSAI a tenu sa XXX^{ème} réunion à Bonn (Allemagne), le 2 juin 2005, en présence des membres, observateurs et invités dont la liste figure à l'annexe 1, sous la présidence de M. Dieter Engels, Président de l'ISC d'Allemagne et, depuis le VI^{ème} Congrès (Bonn, du 30 mai au 2 juin 2005), Président de l'EUROSAI.

M. Engels ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il exprime ses félicitations et ses remerciements à M. Stepashin, Président de l'ISC de la Fédération de Russie et précédent Président de l'EUROSAI, pour le travail accompli pendant son mandat à la tête de l'Organisation ainsi que pour la collaboration qu'il a prêtée à la préparation et le déroulement du VI^{ème} Congrès. Il souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du Comité directeur.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le contenu de l'ordre du jour de la XXX^{ème} réunion du Comité directeur est adopté à l'unanimité.

2. Bienvenue aux nouveaux membres du Comité directeur et présentation du premier Vice-président

Le Président de l'EUROSAI souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres du Comité directeur de l'EUROSAI, à savoir M. Sekula, Président de l'ISC de Pologne, M. Thordarson, Vérificateur Général d'Islande, M. Grüter, Directeur de l'ISC de Suisse. Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 10.1 des statuts, c'est à l'ISC de Pologne d'exercer la première vice-présidence de l'EUROSAI, en tant qu'organisatrice du VII^{ème} Congrès (2008), et félicite M. Sekula pour sa désignation.

M. Engels remercie du travail accompli et des contributions apportées M. Otbo, Vérificateur Général du Danemark, M.

Séguin, Premier Président de l'ISC de France et M. Soltes, Président de l'ISC de Slovénie, qui ont été deuxième Vice-président de l'EUROSAI et membres du Comité directeur de l'Organisation, respectivement, jusqu'au VI^{ème} Congrès.

3. Désignation du deuxième Vice-président de l'EUROSAI

Le Président de l'EUROSAI soumet la candidature de Mme Budgergytė, Vérificatrice Générale de Lituanie, à la deuxième Vice-présidence de l'Organisation. Cette candidature est appuyée par le Comité directeur qui, conformément aux dispositions de l'article 10.1 in fine des statuts, procède à sa nomination.

M. Engels félicite la nouvelle deuxième Vice-présidente de l'EUROSAI, qui exprime ses remerciements pour sa nomination.

4. Établissement des directives nécessaires pour l'exécution des décisions du VI^{ème} Congrès

Le Président de l'EUROSAI présente un résumé des résultats du VI^{ème} Congrès et souligne la participation, l'intérêt et la fluidité des discussions intervenues. Il fait aussi remarquer que l'Organisation jouit d'un prestige et d'une fiabilité croissants.

M. Engels souligne l'intérêt des sujets traités et l'important accord adopté, qui a pour objet de promouvoir la coopération entre les ISC de l'EUROSAI. Cet accord prévoit la planification et la mise en œuvre d'un contrôle coordonné sur les avantages fiscaux, et la mise en place d'un groupe de travail pour assurer la coordination et le lancement de ce contrôle coordonné.

M. Engels passe en revue les conclusions et recommandations qui ont été arrêtées lors du VI^{ème} Congrès et soumet au Comité directeur la distribution des tâches visant à mettre en œuvre les conclusions et



recommandations précitées. Il est convenu ce qui suit:

1. Un Groupe de travail est mis en place pour assurer la coordination du contrôle coordonné sur les « avantages fiscaux ». Ce groupe sera présidé par l'ISC d'Allemagne. Les ISC du Danemark, d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie, de Lituanie, de Pologne, de Roumanie, de la Fédération de Russie, de Suisse, de la République tchèque, et du Royaume-Uni ont déclaré être intéressés à prendre part à ce contrôle et, par conséquent, la possibilité d'y participer reste ouverte à chacun des membres de l'Organisation.

2. Le Groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information est chargé, sous la Présidence de l'ISC des Pays-Bas, sur demande du Congrès, de réaliser une analyse et une étude sur l'importance des technologies dans le contrôle de la fraude liée aux recettes du secteur public et d'en faire rapport au prochain Congrès.

3. L'ISC du Royaume-Uni est chargée de réaliser une étude sur les définitions et les critères d'évaluation permettant de comparer, à l'échelle internationale, les coûts et les rendements de la gestion des recettes du secteur public.

4. Il est estimé important d'envoyer au Secrétariat de l'EUROSAI le matériel de chaque ISC disponible en matière de contrôle des recettes du secteur public, en vue de son inclusion dans le site web de l'Organisation. Le Secrétaire Général est prié de transmettre aux membres de l'EUROSAI la décision prise à cet égard.

M. Engels passe en revue les accords du Congrès en matière de coopération avec d'autres Organisations régionales de l'INTOSAI, et indique que la coopération avec l'OLACEFS est tout à fait consolidée par l'organisation des 4^{èmes} Journées à Lima (Pérou) en novembre 2005 et par la décision de tenir des rencontres conjointes biennuelles avec cette Organisation. Quant à la coopération avec l'ARABOSAI, elle est en train de commencer. Le Président de l'EUROSAI demande au Secrétaire Général de transmettre à l'OLACEFS les décisions prises par le VI^{ème} Congrès relatives à la coopération avec cette Organisation, ainsi que les remerciements de l'EUROSAI pour l'invitation faite par l'ISC du Pérou.

En ce qui concerne la décision du VI^{ème} Congrès de collaborer avec l'ARABOSAI, le Comité directeur charge Mme Stuiveling, Présidente de l'ISC de Hollande, d'entreprendre, avec le concours du Secrétaire Général de l'EUROSAI, les premiers contacts avec Mme Kefi, Secrétaire Général de l'Organisation susmentionnée et Première Présidente de l'ISC de Tunisie, afin de commencer à fixer les termes de cette collaboration, et en particulier, de vérifier la disponibilité de l'ISC de Tunisie à organiser les Premières Journées conjointes en 2006. L'ISC de France offre d'accueillir les deuxièmes Journées conjointes en 2008. Le Comité directeur de l'EUROSAI manifeste son accord avec ces propositions et charge le Secrétariat Général de l'EUROSAI d'assurer la coordination de la coopération avec l'ARABOSAI.

M. Engels fait allusion aux décisions prises par le Congrès en matière de formation, qui se traduisent par l'approbation des grandes lignes de la Stratégie de formation commune pour l'Organisation ainsi que des orientations stratégiques et des directives de travail opérationnel pour la période 2005-2008. Le Congrès a en outre donné mandat au Comité de formation de l'EUROSAI de mettre en œuvre tout ce qui précède, sous la direction du Comité directeur. M. Engels rappelle également les missions confiées par le Congrès aux groupes de travail de l'EUROSAI chargés de l'audit d'environnement et des technologies de l'information respectivement -dont les mandats ont été renouvelés jusqu'au VII^{ème} Congrès-, en vue de l'exécution du plan opérationnel respectif approuvé.

Le Président de l'EUROSAI rappelle que le Congrès a décidé que le VII^{ème} Congrès aura lieu à Cracovie (Pologne) en 2008. Dans ce sens, il offre à l'hôte, M. Sekula, la collaboration de la Présidence et du Secrétariat de l'EUROSAI pour organiser le congrès et lui souhaite du succès dans cette tâche.

Le Président et le Secrétaire Général de l'EUROSAI, la Coprésidence du Comité de formation, les Présidences des groupes de travail et les représentants des autres ISC qui, dans l'exécution des décisions du VI^{ème} Congrès, ont reçu des mandats du Comité directeur, sont d'accord pour mener ces mandats à terme.



5. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité directeur

M. Thordarson, Vérificateur Général d'Islande et nouveau membre du Comité directeur de l'EUROSAI, offre d'organiser à Reikjavik la XXXI^{ème} réunion dudit Comité dans la première quinzaine de septembre 2006.

Le Secrétaire Général de l'EUROSAI prie les participants à la réunion du Comité directeur de bien vouloir envoyer le plus tôt possible au Secrétariat la documentation qui devra être distribuée en vue de la XXXI^{ème} réunion ; les mois de juillet et août coïncidant avec les périodes de vacances d'été dans les Institutions, la remise et l'envoi des documents devient plus compliqué.

Le Président de l'EUROSAI remercie M. Thordarson de son offre, qui est approuvée par le Comité directeur.

6. Divers

- Question sur le contenu du site web de l'EUROSAI

Mme de la Fuente, ISC d'Espagne et Secrétariat Général de l'EUROSAI, prie, au nom du Comité de formation, comme suite au point 13 de l'ordre du jour de la XXIX^{ème} réunion du Comité directeur, qui s'est tenue le 30 mai 2005, de demander au Comité directeur son avis sur la pertinence d'inclure dans le site web de l'EUROSAI les procès-verbaux des réunions du Comité directeur ainsi que les documents émanant des Congrès.

Le Président de l'EUROSAI soumet la question au Comité directeur, qui décide de ne pas inclure dans le site web les procès-verbaux de ses réunions. Il décide d'incorporer à ce site des documents de base des séances thématiques des congrès et des résolutions, des conclusions et des recommandations approuvées par les congrès.

Le Président de l'EUROSAI remercie le Secrétariat, les membres et les observateurs du Comité directeur ainsi que les ISC invitées pour leur participation à la réunion. Il exprime également sa reconnaissance aux groupes de travail qui ont

été constitués pour l'appui organisationnel et thématique du VI^{ème} Congrès de l'EUROSAI et le personnel de l'ISC d'Allemagne qui a participé aux travaux de préparation et de déroulement de ce congrès.

Le Secrétaire Général de l'EUROSAI félicite les nouveaux Président, Vice-présidents et membres du Comité directeur de l'EUROSAI et il leur offre l'appui et la disponibilité du Secrétariat de l'Organisation. Il exprime également ses remerciements et sa considération aux précédents Président, Vice-présidents et membres du Comité directeur de l'EUROSAI dont les mandats viennent de prendre fin, et les remercie de leurs contributions aux travaux du Comité directeur.

Le Président de l'EUROSAI déclare close la XXX^{ème} réunion du Comité directeur et lève la séance.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

I. Membres

Allemagne:

M. Dieter Engels
Mme Francisca Schmitz
M. Jan Eickenboom

Pologne:

M. Mirosław Sekula
M. Jacek Jezierski
Mme Alexandra Kukula

Lituanie:

Mme Rasa Budgergytė
Mme Dainora Venckevičienė

Espagne:

M. Ubaldo Nieto de Alba
M. Manuel Núñez Pérez
M. Javier Medina Guijarro
Mme María José de la Fuente y de la Calle
M. Jerónimo Hernández Casares

Fédération de Russie:

M. Sergey V. Stepashin
M. Nikolay Paruzin
M. Fyodor Shelyuto
Mme Nina Myltseva

Islande:

M. Sigurdur Thordarson
M. Grétar Gudjonsson



Italie:

M. Ennio Colasanti
M. Luigi Mazzillo

Suisse:

M. Kurt Grüter
M. Arthur Taugwalder

*II. Observateurs***Autriche:**

M. Wolfgang Wiklicky

Hongrie:

M. Árpád Kovács
M. Peter Gantner

Norvège:

M. Tove Myklebust
Mme Ola Hoem

IDI:

M. Magnus Borge

Portugal:

M. Ernesto Cunha
M. José F. Tavares

Royaume-Uni:

M. Tim Burr
M. Frank Grogan

*III. Invités***France:**

Mme Danièle Lamarque

Hollande:

Mme Saskia J. Stuiveling
M. Maurits de Brauw
M. André Van Ommeren

PROCÈS-VERBAL DE LA XIII^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI

Budapest (Hongrie), les 22 et 23 septembre 2005



43

Conformément à la résolution approuvée à Madrid le 16 février 2000 par le Comité directeur, le Comité de formation de l'EUROSAI (ETC, selon son sigle en anglais) se compose de 8 membres, à savoir les ISC de la République tchèque, du Danemark, de France, d'Allemagne, de Pologne, du Portugal, d'Espagne et du Royaume-Uni. Il est coprésidé par les ISC de France et d'Espagne.

La XIII^e réunion de l'ETC s'est tenue à Budapest (Hongrie), les 22 et 23 septembre 2005. À l'exception de l'ISC de France, qui n'a pas pu assister à la réunion, tous les autres membres de l'ETC étaient présents. Conformément à la résolution approuvée par le Comité directeur à Copenhague le 7 mars 2002, l'ISC de Lituanie a assisté à cette réunion en qualité d'observateur. Compte tenu des questions qui figuraient à l'ordre du jour, ont également participé à cette réunion des représentants de l'IDI, du SIGMA-OCDE, de la Cour des comptes européenne (CCE), de l'ISC de Hongrie (institution organisatrice) et de l'ancienne présidence de

l'EUROSAI (ISC de la Fédération de Russie).

Le Secrétaire général de l'ISC de Hongrie, en tant que représentant de l'institution organisatrice, a ouvert la réunion au nom de son Président, le Dr. Kovacs, en souhaitant la bienvenue aux représentants de toutes les ISC présentes. Il a tenu à souligner l'importance de l'établissement de relations étroites entre les ISC de l'EUROSAI et du renforcement de la coopération dans les domaines professionnels.

Mme María José de la Fuente, représentante de l'ISC d'Espagne, a quant à elle souhaité la bienvenue aux participants aux nom de la coprésidence de l'ETC, et a remercié l'ISC de Hongrie d'avoir organisé la réunion. Enfin, elle a souhaité la bienvenue aux participants qui assistaient pour la toute première fois à une réunion de l'ETC. En outre, elle a tenu à souligner l'aimable présence d'un représentant de la Présidence du Comité de développement des capacités de l'INTOSAI, en l'occurrence l'ISC du Maroc.

1. Approbation du projet d'ordre du jour

Mme María José de la Fuente a présenté le projet d'ordre du jour portant sur la XIII^e réunion de l'ETC et à demandé l'inclusion dans ce dernier d'un nouveau point se rapportant à la candidature déposée par l'ISC de Hongrie en vue de devenir membre de l'ETC. Ce projet d'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité, avec pour seules modifications l'inclusion de la question susvisée et le changement d'ordre de présentation de certains des sujets à traiter.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la XII^e réunion de l'ETC de Prague

Le projet de procès-verbal de la XII^e réunion de l'ETC, tenue à Prague les 14 et 15 mars 2005, a été approuvé à l'unanimité.

Mme Annick Van Damme, représentante de la CCE, a souligné que les remarques formulées par la CCE en ce qui concerne le projet de procès-verbal de la XI^e réunion de l'ETC, tenue à Londres les 22 et 23 novembre 2004, n'avaient pas encore été prises en compte par l'ISC de France dans le texte de la version définitive du procès-verbal. Elle a donc redemandé à ce que les remarques de la CCE soient incluses dans la version définitive du procès-verbal de la réunion de Londres, et que l'ISC de France procède à sa distribution.

3. Informations d'ordre général concernant le VI^e Congrès de l'EUROS AI : séances plénières générales et séances plénières thématiques. Présentation des conclusions et des recommandations et attribution de responsabilités en vue garantir l'exécution des mandats donnés par le Congrès

M. Jan Eickenboom, représentant de l'ISC d'Allemagne, a réalisé une présentation sur le VI^e Congrès de l'EUROS AI, qui s'est tenu à Bonn (Allemagne) du 30 mai au 2 juin 2005. Il a notamment fait le

point sur les séances plénières thématiques en précisant la nature du thème et des sous-thèmes traités au cours de ces séances, les noms du Président, du coordinateur et des rapporteurs de chacune d'entre elles, ainsi que leur contenu. Il a en outre rendu compte des principales résolutions approuvées au cours des séances plénières générales en ce qui concerne différentes questions ayant trait à la direction et au fonctionnement de l'EUROS AI, ainsi que les normes de procédure du Congrès. Il a enfin présenté les conclusions et les recommandations approuvées par le Congrès et a formulé une remarque singulière en ce qui concerne la réalisation d'un audit coordonné sur les « subventions fiscales » ouvert à toutes les ISC de l'EUROS AI. Il a par ailleurs annoncé que plusieurs ISC (en l'occurrence des ISC du Danemark, d'Allemagne, de Hongrie, de Lituanie, de Pologne, de Roumanie, de la Fédération de Russie, de Slovaquie, de Suisse et du Royaume-Uni) ont d'ores et déjà pris part à cet audit. Il a également expliqué comment le Comité directeur de l'EUROS AI a assumé les mandats qui ont été donnés par le Congrès, au cours de sa XXX^e réunion, qui s'est tenue à Bonn le 2 juin 2005, juste après le Congrès, et comment ont été attribuées les différentes responsabilités en ce qui concerne l'exécution de ces mandats.

4. Stratégie de formation

• Informations concernant le rapport d'activités de l'ETC portant sur la période 2002-2005, approuvé par le VI^e Congrès de l'EUROS AI

Mme María José de la Fuente a présenté un exposé d'ordre général sur le rapport d'activités de l'ETC concernant la période 2002-2005, présenté par la coprésidence de l'ETC et approuvé par le VI^e Congrès de l'EUROS AI. Les principaux points de ce rapport sont les suivants : antécédents de l'ETC (création, objectif, mandat reçu du V^e Congrès de l'EUROS AI), travail réalisé en vue de définir une Stratégie commune de formation pour l'EUROS AI, activités mises en œuvre au cours de la période susvisée (stages de formation et séminaires, réunions de l'ETC, site Internet de l'EUROS AI, coopération avec le



SIGMA, l'IDI, l'EUROSAI et l'OLACEFS), et défis à relever. Elle a remercié tous les membres et participants aux réunions de l'ETC pour les remarques et suggestions qu'ils lui ont adressées au cours du processus de rédaction de ce rapport.

• **Informations concernant la résolution approuvée par le VI^e Congrès de l'EUROSAI en ce qui concerne la Stratégie commune de formation de l'Organisation et le rôle que devra jouer l'ETC lors de son exécution**

Mme María José de la Fuente a présenté la résolution se rapportant à la formation de l'EUROSAI approuvée par le VI^e Congrès. À ce propos, elle a passé en revue les antécédents du Comité de formation, les objectifs stratégiques et le plan opérationnel pour les trois prochaines années. Elle a notamment mis l'accent sur les résolutions approuvées par le Congrès en ce qui concerne l'acceptation du rapport d'activités de l'ETC concernant la période 2002-2005, l'approbation de la stratégie et du plan opérationnel proposé pour la période 2005-2008, le renouvellement et la ratification du mandat de l'ETC et la demande faite à l'ETC d'appliquer les mesures conformément aux décisions prises et de rendre compte de ses activités au Comité directeur.

• **Rédaction du document intitulé « Stratégie de formation de l'EUROSAI », approuvé par le VI^e Congrès**

Les grandes lignes de la Stratégie de formation de l'EUROSAI ayant d'ores et déjà été approuvées par le Congrès, Mme María José de la Fuente a proposé de procéder à leur rédaction sur papier, afin de pouvoir les distribuer aux membres de l'EUROSAI, les publier sur le site Internet de l'EUROSAI et les mettre à la disposition de l'INTOSAI et d'autres groupes régionaux ou d'autres institutions ou organismes pouvant s'y intéresser.

Les participants à la réunion de l'ETC ont approuvé à l'unanimité cette initiative.

5. Plan opérationnel

5.1. Création d'un plan opérationnel

• **Rédaction du plan opérationnel de formation conformément aux lignes directrices approuvées par le VI^e Congrès de l'EUROSAI**

Outre l'initiative rapportée au point précédent, Mme María José de la Fuente a également suggéré de rédiger par écrit les lignes directrices du plan opérationnel approuvé par le Congrès en vue d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie commune de formation de l'EUROSAI. Ce texte devrait à son sens mettre l'accent sur les principes généraux dont il faudrait tenir compte, le type d'activités de formation ou autres initiatives à mettre en œuvre au profit de la formation au sein de l'EUROSAI, et les différentes sources de financement possibles.

L'ETC a pris une décision à ce propos. La coprésidence de l'ETC a convenu de préparer un projet de document faisant état de la Stratégie de formation de l'EUROSAI et du plan opérationnel destiné à garantir sa mise en œuvre, avant le mois de janvier 2006, et de le distribuer à chacun des membres de l'ETC, à l'observateur et aux participants habituels aux réunions de l'ETC, afin qu'ils puissent formuler des remarques en ce qui le concerne avant le 15 mars 2006.

• **Dispositions relatives à la structure, à l'organisation et au fonctionnement de l'ETC**

Mme María José de la Fuente a rappelé que, compte tenu du fait que l'ETC ne constitue nullement un organe provisoire, bien au contraire, dans la mesure où il vient de recevoir un nouveau mandat du Congrès dans le but d'apporter son soutien au Comité directeur de l'EUROSAI dans l'exécution de la Stratégie de formation, il serait bon de rédiger certaines dispositions concernant la structure, l'organisation et le fonctionnement de l'ETC. L'augmentation du nombre d'activités, les nouvelles demandes d'adhésion et la nécessité pour l'ETC de fonctionner d'une façon efficace, demandent une structure



mieux organisée. Elle a donc proposé de rédiger certaines normes d'ordre général se rapportant aux objectifs et aux principes de l'ETC, aux activités qui doivent être mises en œuvre, à l'organisation des réunions de l'ETC (périodicité, durée, lieu, fonctionnement, ordre du jour et procès-verbal), à la présidence, à la composition de l'ETC (membres, observateurs, invités) et à leur condition, à la structure organisationnelle prévue au sein de l'ETC (comités, groupes de travail, *task forces*) en vue d'aborder les différents sujets d'une façon plus efficace, à la façon de travailler et de produire des rapports, à la langue de travail, à la norme essentielle de procédure et aux ressources financières.

Mme María José de la Fuente a fait référence à certains aspects du fonctionnement de l'ETC qui devraient être débattus afin d'établir des principes généraux d'application chaque fois que les circonstances l'exigeront. Elle a notamment fait référence à la périodicité de la réunion, en proposant à ce propos qu'une seule réunion ordinaire ait lieu chaque année, au mois de juin, ainsi qu'à la nécessité d'établir des critères concernant l'élection de l'ISC organisatrice des réunions suivantes dans l'hypothèse où aucune ISC ne se porterait candidate, et à la composition de l'ETC (critères d'ouverture ou « *numerus clausus* » devant être appliqués en ce qui concerne l'adhésion à l'ETC).

Un débat général s'est engagé sur ce sujet. La plupart des membres de l'ETC se sont dits d'accord sur le fait qu'il serait bon de rédiger certaines règles ayant trait au fonctionnement et à l'organisation de l'ETC, des règles suffisamment générales pour procurer à cet organe la flexibilité et l'efficacité nécessaires. Il a été jugé bon d'organiser une seule réunion ordinaire de l'ETC par an et de mettre en place un système de désignation à tour de rôle pour décider quelle ISC doit organiser telle ou telle réunion. Pour ce qui est de l'adhésion à l'ETC, l'idée a été lancée de maintenir un nombre restreint de membres dans le but de garantir un fonctionnement efficace de l'ETC.

Les représentants des ISC du Danemark, du Royaume-Uni et d'Espagne se sont proposés pour travailler sur un premier projet portant sur ce sujet.

• ***Lignes directrices des activités futures de l'ETC concernant l'exécution du plan opérationnel destiné à garantir la mise en œuvre de la Stratégie de formation de l'EUROSAI***

Mme María José de la Fuente a rappelé que l'ETC avait reçu du VI^e Congrès de l'EUROSAI le mandat de mettre en œuvre la Stratégie de formation approuvée et de rendre compte de ses actions dans ce domaine au Comité directeur et au VII^e Congrès. Dans le but de s'acquitter de ce mandat, elle a suggéré à l'ETC de procéder comme suit : rédiger par écrit la Stratégie de formation et le plan opérationnel destiné à garantir sa mise en œuvre, rédiger certaines normes organisationnelles et de fonctionnement d'ordre général, comme nous l'avons vu auparavant, et procéder à la mise en œuvre de la stratégie elle-même (stages de formation, séminaires et activités, coopération avec les groupes de travail de l'EUROSAI et les groupes régionaux de l'INTOSAI, essentiellement l'OLACEFS et l'ARABOSAI, mais aussi avec le SIGMA, l'IDI et d'autres institutions, comme les universités ; financement de la formation ; développement de nouvelles formules de formation, comme le *e-learning* et l'échange d'expériences sur la formation entre les ISC ; étude de nouveaux domaines de formation ; mesures d'encouragement visant à favoriser l'organisation de stages de formation). L'ETC devrait en outre déterminer comment rendre compte au Comité Directeur de l'EUROSAI et au VII^e Congrès des progrès réalisés, en leur présentant notamment des rapports et des projets de résolutions.

M. Fyodor Shelyuto, représentant de l'ISC de la Fédération de Russie, a suggéré d'aborder chacune des questions susvisées d'une façon directe, afin de déterminer comment mettre en œuvre la stratégie de formation, au lieu de traiter le sujet d'un point de vue théorique.

5.2. ***Création du plan opérationnel. Objectif 1 : dispenser une formation consistant en des séminaires et des stages***

• ***Stage de formation sur l' « Audit des marchés publics » en 2005***

Mme Lisbeth Soerensen, représentante de l'ISC du Danemark, a fourni des infor-



mations concernant le séminaire sur l'« Audit des marchés publics », qui devait être organisé à Copenhague (Danemark) les 13 et 14 octobre 2005, sous forme d'atelier. Elle a présenté le programme de ce séminaire ainsi que les différents thèmes qui devaient y être développés en ce qui concerne les aspects financiers et la valeur des audits économiques. Enfin, elle a annoncé le nom des rapporteurs.

Mme María José de la Fuente a suggéré à Mme Lisbeth Soerensen d'inclure sur le site Internet de l'EUROSAI un lien menant au site ouvert par l'ISC danoise sur ce séminaire, afin que les informations soient disponibles plus facilement et plus rapidement. Mme Soerensen a accepté cette suggestion.

• ***Stage de formation sur la « Lutte contre la fraude et la corruption » en 2006***

Mme María José de la Fuente a rendu compte de la lettre adressée par le Président de l'ISC d'Ukraine au Secrétaire général de l'EUROSAI, dans laquelle il lui propose d'organiser un stage de formation sur le rôle des ISC dans la lutte contre la fraude et la corruption, à Kiev, le 22 septembre 2006, et lui demande aimablement de soumettre sa proposition à l'ETC afin de pouvoir bénéficier de son soutien. Ce stage se déroulerait en anglais, en russe et en ukrainien et s'adresserait à tous les membres de l'EUROSAI s'intéressant à cette question, et plus particulièrement aux pays d'Europe centrale et orientale. Seraient invités à participer à ce stage des représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Union européenne et des Nations Unies, en qualité d'invités. Pour financer ce stage, l'ISC d'Ukraine demanderait une aide à l'EUROSAI et à l'IDI.

L'ETC a salué cette initiative de l'ISC d'Ukraine et a remercié M. Fyodor Shevlyuto de son aide dans le cadre des premiers contacts avec cette ISC, en vue de l'organisation dudit stage de formation.

• ***Séminaire sur l'« Audit de performance » en 2006***

Mme Annick Van Damme a fait le point sur le séminaire relatif à l'« Audit

de performance », que devait organiser la CCE au cours du deuxième semestre de l'année 2006, de préférence au mois d'octobre. Elle a souligné qu'il allait être pris contact avec le groupe de travail de l'INTOSAI qui a récemment rédigé des normes à ce sujet. Elle a en outre insisté sur le fait que plusieurs ateliers étaient sur le point d'être organisés à ce moment-là sur le plan interne sur le thème de l'audit de performance au sein de la CCE.

• ***Stage de formation sur les « Normes d'audit financier »***

Mme Silvestra Miskiniene, représentante de l'ISC de Lituanie, a réaffirmé la disponibilité de son ISC à organiser un séminaire de formation sur les « Normes d'audit financier » en 2008, de préférence au mois de mai ou de juin. La préparation de ce séminaire commencerait en 2006. Il n'est donc pas possible de donner de plus amples informations à ce sujet pour le moment.

• ***Séminaire sur la « Stratégie d'application des pratiques de qualité d'audit des ISC et des facteurs essentiels de réussite »***

Mme María José de la Fuente a introduit cette question en rappelant brièvement les antécédents de cette initiative, qui consisterait à organiser un séminaire sur la qualité d'audit. Elle a rappelé à ce propos que les représentants du groupe de travail de l'Union européenne sur la qualité d'audit avaient soumis une proposition de coopération à l'ETC, coprésidée par les ISC de Hongrie, de Malte et de Pologne, dans le but d'organiser deux stages différents sur cette question : l'un au niveau de l'Union Européenne, l'autre au sein de l'EUROSAI.

M. Jacek Jezierski, représentant de l'ISC de Pologne, a résumé le processus de rédaction des « Directives sur la qualité d'audit » approuvées par le Comité de contact des responsables des ISC d'Europe centrale et orientale, de Chypre, de Malte, de Turquie et de la Cour des comptes européenne, au cours de la réunion qui s'est tenue à Riga (Lettonie) du 31 mars au 1^{er} avril 2004. Il a notamment expliqué les ré-



sultats d'un questionnaire distribué au sein de l'Union européenne concernant les directives relatives à la qualité d'audit existant au sein de chaque ISC, la diffusion qui en a été faite et la priorité que cette question pouvait susciter au niveau de chaque ISC, outre les différentes façons possibles de renforcer leur application. Il a en outre expliqué que l'ISC de Lituanie allait organiser, avec le concours du SIGMA, en mars 2006, un séminaire sur ce sujet sous forme d'atelier dans le cadre de l'Union européenne, séminaire auquel pourraient également prendre part les ISC des pays candidats à l'adhésion.

M. Nick Treen, représentant du SIGMA, a quant à lui informé les participants des préparatifs de différents autres ateliers sur la qualité d'audit qui devaient être organisés en Estonie et en Lettonie dans le courant de l'année 2006, en coopération avec la CCE. Il a en outre offert à l'ETC le matériel disponible concernant les stages de formation devant être organisés au sein de l'Union européenne, en vue de son utilisation dans le cadre d'un futur séminaire sur ce thème, qui pourrait être organisé par l'EUROS AI.

L'ISC de Hongrie a aimablement proposé d'organiser en 2007 un séminaire sur la qualité d'audit dans le cadre de l'EUROS AI.

• **Présentation de l'Internationale Weiterbildung und Entwicklung (Capacity Building International, Allemagne, InWEnt) sur les projets de coopération internationale**

M. Jan Eickenboom a annoncé que l'ISC d'Allemagne, en tant que Présidente de l'EUROS AI, envisageait d'organiser six séminaires de formation jusqu'au prochain congrès de l'EUROS AI (2008). Cette ISC a pris contact avec différentes institutions de formation et universités allemandes dans le but d'obtenir leur coopération lors de la mise en œuvre de cette initiative. L'*European Law Academy (Trier)* et l'*InWEnt* se sont dits intéressés par cette coopération.

Mme Judith Hoffmann, représentante de l'*InWEnt*, qui accompagnait la délégation de l'ISC allemande à la réunion de l'ETC, a réalisé une présentation sur l'*InWEnt*, qui est une organisation publique

allemande spécialisée dans les ressources humaines et le développement organisationnel, le progrès de la formation et le dialogue international. Elle a donné un certain nombre de renseignements concernant cette organisation, parmi lesquels on peut citer ses antécédents, sa date de fondation (2002), sa composition et ses membres, son siège central et ses centres de formation, ses domaines commerciaux et les instruments qui lui permettent de développer ses activités, son niveau d'impact, ses stratégies et certains des projets qu'elle a d'ores et déjà mis en œuvre.

• **Stages de formation pouvant éventuellement être organisés en fonction des priorités arrêtées**

Après avoir expliqué l'initiative annoncée au point précédent, M. Jan Eickenboom a présenté différents thèmes possibles que l'ISC d'Allemagne avait envisagé d'aborder au cours des séminaires qui doivent être organisés par la Présidence de l'EUROS AI, vraisemblablement en coopération avec l'*European Law Academy* et l'*InWEnt*, dans le but de connaître l'avis de l'ETC. Il a par ailleurs annoncé qu'une aide économique serait vraisemblablement demandée à l'EUROS AI pour ces séminaires.

Mme Helene Morpeth, représentante de l'ISC du Royaume-Uni, a posé la question de savoir si, comme on l'affirme dans la proposition, cette initiative a été présentée par le Dr. Engels en sa qualité de Président du *Bundesrechnungshof* ou, au contraire, en tant que Président de l'EUROS AI. Dans ce dernier cas, elle s'est demandé si cela ne constituerait pas un précédent pour les futures présidences de l'EUROS AI et s'est interrogée sur la réaction du Comité directeur quant à cette nouvelle évolution potentielle.

Mme Helene Morpeth a par ailleurs signalé que si le but de l'opération était de faire en sorte que cette initiative soit mise en œuvre sous l'égide de l'EUROS AI, le mieux serait de la coordonner avec le Comité de formation de l'EUROS AI, l'IDI et le tout nouveau Comité de développement des capacités, afin d'éviter toute répétition et redondance avec la formation existante et/ou la formation actuellement en préparation.



Plusieurs remarques ont été formulées à cet égard. L'ETC s'est dit résolu à respecter les priorités de formation identifiées et à maintenir les lignes directrices de coopération approuvées par le Congrès de l'EUROSAI, notamment en ce qui concerne l'OLACEFS et la proposition qui consisterait à lui permettre de participer aux séminaires.

Enfin, Mme Judith Hoffmann a fait part de la disposition de l'*InWEnt* à organiser un séminaire sur la direction des ISC (séminaire s'adressant aux hauts responsables et aux hauts dirigeants des ISC de l'EUROSAI), ainsi que plusieurs autres ayant trait aux priorités identifiées par l'EUROSAI. M. Jan Eickenboom a expliqué que les séminaires qui seraient organisés en coopération avec l'*European Law Academy* pourraient porter sur des thèmes relatifs aux systèmes d'information, à l'audit d'environnement et aux fonds de l'Union européenne, tout cela sous une perspective essentiellement juridique. Pour ce qui est des séminaires sur l'audit d'environnement et l'informatique, il a annoncé qu'il allait prendre contact avec les groupes de travail de l'EUROSAI dans un but de coordination.

Les participants à la réunion de l'ETC ont salué cette initiative allemande et ont demandé de plus amples renseignements en ce qui la concerne, dut fait qu'il s'agit là d'une initiative tout à fait nouvelle. M. Fyodor Shelyuto a suggéré de soumettre dans un premier temps cette proposition au Comité directeur afin que l'ETC puisse coopérer par la suite, si un accord est finalement trouvé à ce sujet.

M. Jan Eickenboom a annoncé qu'il offrirait à l'avenir de plus amples informations à ce sujet.

Mme Zuzana Holoubková, représentante de l'ISC de la République tchèque, a annoncé que son ISC était prête à organiser des stages de formation de l'EUROSAI.

M. Jan Eickenboom a rappelé que les ISC du Danemark, d'Allemagne, de Géorgie, de Hongrie et de Roumanie avaient exprimé et manifesté sans réserve, dans leurs réponses à un questionnaire distribué aux membres de l'EUROSAI, leur disponibilité à organiser des séminaires, et qu'un grand nombre d'ISC s'étaient dites prêtes à en faire de même, en fonction du

thème à traiter ou à condition de recevoir une aide économique. Il a donc suggéré de prendre contact directement avec ces ISC à cet effet.

Mme Lisbeth Soerensen a rappelé que l'ISC du Danemark s'était d'ores et déjà engagée à organiser un séminaire de l'EUROSAI sur le thème des marchés publics à Copenhague en 2005, et qu'il ne fallait donc pas s'attendre à ce que le Danemark puisse organiser un autre séminaire dans un avenir proche.

Mme María José de la Fuente a souligné qu'à l'occasion de la présentation au VI^e Congrès de l'EUROSAI du rapport d'activités de l'ETC portant sur la période 2002-2005, le Secrétaire général de l'EUROSAI avait invité les membres de l'EUROSAI à se porter candidats à l'organisation de stages de formation.

5.3. Création du plan opérationnel.

Objectif 2 : soutien aux activités de l'EUROSAI-IDI

- **Informations concernant les toutes dernières activités de l'IDI et les activités programmées pour l'avenir**
- **Informations concernant un cours de formation sur l' « Audit de la dette publique » destiné aux ISC d'Europe orientale et d'Asie centrale**

Mme Archana Shirsat, représentante de l'IDI, a présenté les programmes de l'IDI au sein de l'EUROSAI. Elle a notamment mis l'accent sur un programme d' « Audit de la dette publique » destiné à développer des capacités dans le domaine de l'audit de la dette publique au sein des ISC cibles, en coopération avec le Comité d'audit de la dette publique de l'INTOSAI. Ce programme, qui s'adresse aux ISC des pays de la CEI et de la Mongolie, se déroulerait en langue russe. Elle a en outre rendu compte de la réunion de planification organisée à Oslo (Norvège) fin août 2005, sur le questionnaire distribué aux ISC cibles, et des activités de formation programmées conformément à cette initiative (séminaire et réunion de conception en Azerbaïdjan en février 2006, et atelier au Kazakhstan en mai 2006), en précisant quels seront les participants et le cadre de ce programme. Elle a



par ailleurs annoncé la préparation d'une proposition d'audit devant être réalisé par ces mêmes ISC, en précisant que le matériel du programme mis en œuvre par l'IDI dans le cadre de l'ASOSAI était d'ores et déjà disponible.

Mme Archana Shirsat a également rendu compte de la participation de plusieurs représentants de l'IDI à la VI^e Séance des responsables des ISC de pays de la CEI, qui s'est tenue en Moldavie les 13 et 14 septembre, au cours de laquelle a été abordée la question de l'audit des factures. Elle a en outre fait le point sur les plans d'avenir de l'IDI, et notamment sur la préparation d'un système d'évaluation du Programme de formation régionale à long terme (PFRLT) qui prévoit l'adoption d'indicateurs, de sources, de méthodes et de modèles de référence, ainsi que sur sa transposition et son impact.

M. Fyodor Shelyuto a félicité l'IDI pour le travail qu'elle a accompli dans la région de la CEI.



50

5.4. *Création du plan opérationnel.* *Objectif 3 : besoins d'aide des groupes de travail et des groupes régionaux*

- **Informations concernant la deuxième édition du stage de formation sur « Le rôle des ISC dans le contrôle des systèmes d'information »**

Mme Silvestra Miskiniene a rendu compte de la deuxième édition du séminaire sur « Le rôle des ISC dans le contrôle des systèmes d'information », qui s'est tenu à Vilnius (Lituanie) les 16 et 17 juin 2005. Ce séminaire, organisé sur le même schéma que la première édition (Lisbonne, octobre 2004), a pour but de préparer les ISC à une auto-évaluation informatique au niveau technique et de la gestion. Elle a en outre donné des détails en ce qui concerne les organisateurs, les objectifs et le programme de ce séminaire, ainsi que les participants (membres de l'EUROS AI n'ayant pas participé au séminaire de Lisbonne). Enfin, elle s'est fait écho des résultats de l'évaluation du degré de satisfaction des organisateurs et des participants à ce séminaire, ainsi que de certaines remarques formulées par ces derniers et dont il faudrait tenir compte pour les futures éditions. Elle

a enfin donné le détail des dépenses engagées au cours de ce séminaire, qui figurent par ailleurs au budget de l'EUROS AI, ainsi que de la somme qui n'a pas été utilisée et qui a donc été remboursée.

- **Coopération avec le groupe de travail sur les systèmes d'information (ITWG)**

Mme Marina Fonseca, représentante de l'ISC du Portugal, qui est actuellement chargée d'assurer la liaison entre l'ETC et le groupe de travail sur les systèmes d'information (ITWG, selon son sigle en anglais), a présenté une proposition visant à faire en sorte que pour tout ce qui a trait à la formation en matière de systèmes d'information, l'ETC tienne compte des initiatives de l'ITWG, notamment lors de la mise en œuvre du plan opérationnel de formation de l'EUROS AI. À ce propos, elle a énuméré les différentes activités qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre en fonction de chacun des objectifs de la Stratégie de formation de l'EUROS AI, ainsi que les principaux résultats mentionnés dans la déclaration de mission (à savoir l'amélioration du développement professionnel par le biais de la formation, de l'échange d'expériences et de la mise en commun d'informations). Cette proposition rejoint directement l'objectif qui consiste à dispenser une formation prenant la forme de séminaires et de stages (séminaires intitulés « Guide d'audit du système ERM », Suisse et Royaume-Uni, 2006 ; « L'utilisation de cobIT dans l'audit de l'administration électronique », à la mi 2007 ; et « Stratégie informatique et service informatique », 2008), tout en répondant aux besoins des groupes de travail et des groupes régionaux (3^e édition du séminaire sur « Le rôle des ISC dans le contrôle des systèmes d'information », 2007, et maintien d'une structure permettant d'établir une liaison permanente avec l'ITWG) et en renforçant l'utilisation des sites Internet (création d'un accès protégé par un mot de passe au site Internet de formation de l'EUROS AI, publication d'informations complémentaires sur ce même site et création d'un newsgroup ou groupe de nouvelles), et ce en tenant compte dans tous les cas des suggestions, des priorités (pour les auditeurs, les gestionnaires et les spécialistes en informatique) et des at-

tentes des membres de l'EUROSAI, eu égard aux réponses données par ces derniers à plusieurs questionnaires et enquêtes réalisés en 2003 et 2004, ainsi que du plan de l'ITWG pour la période 2005-2008.

Mme Marina Fonseca a soumis à la considération de l'ETC plusieurs questions se rapportant aux liens du site Internet de formation de l'EUROSAI. Elle a posé la question de savoir si l'accès aux informations concernant les systèmes d'information disponibles sur le site, doit être entièrement libre ou s'il faut établir certaines restrictions, et qui doit être chargé de la diffusion de ces informations sur les systèmes d'information, afin d'obtenir des fonds. L'ETC s'est dit, en règle générale, favorable à la création de liens menant au site de formation de l'EUROSAI, car cela permet de mettre un plus grand nombre d'informations à la disposition des usagers, ainsi qu'au maintien d'un régime mixte en ce qui concerne les informations disponibles, c'est-à-dire un accès ouvert et restreint en fonction du contenu et de l'utilisation, et au respect de la politique générale de l'EUROSAI en matière de financement des séminaires.

- ***Coopération avec le groupe de travail sur l'audit d'environnement (EAWG) de l'EUROSAI***

M. Jacek Jezierski a fait le point sur les toutes dernières activités et travaux du groupe de travail sur l'audit d'environnement (EAWG, selon son sigle en anglais), et en particulier sur la 3^e réunion de l'EAWG et le séminaire sur l'audit d'environnement qui s'est tenu à Sofia (Bulgarie) au mois de novembre 2004. Il a en outre passé en revue les documents présentés et les initiatives mises en œuvre au cours du VI^e Congrès de l'EUROSAI (présentation du rapport d'activités 2002-2005 et d'un projet de résolution, et présentation des affiches et dessins réalisés par des enfants de différents pays sur la protection de l'environnement). Il a brièvement présenté le programme approuvé en ce qui concerne l'EAWG pour la période 2005-2007 : mission, priorités et principaux domaines d'activité, éventuelle coopération des ISC de l'EUROSAI à l'objet de l'EAWG, prin-

cipes de financement de ses activités et coopération avec d'autres organisations.

En outre, M. Jacek Jezierski a rendu compte du IV^e Séminaire de l'EAWG, qui s'est récemment tenu à Vienne (Autriche), du 19 au 22 septembre 2005, sur le thème « Les déchets, la pollution de l'air et les énergies renouvelables ». Il a par ailleurs annoncé que le prochain séminaire de l'EAWG se tiendrait au mois de novembre 2006 et qu'un nouveau projet était en cours, concernant la création d'un réseau environnemental, lequel serait présenté au VII^e Congrès de l'EUROSAI.

Pour ce qui est des domaines de coopération possibles, M. Jacek Jezierski a expliqué que l'EAWG préparait actuellement des activités de formation portant essentiellement sur la biodiversité, en coopération avec l'IDI, activités qui devaient être organisées dans les pays d'Europe centrale et orientale. Cette question devait être traitée au sein du groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'INTOSAI, qui devait se tenir à Moscou au mois de novembre 2005.

M. Nick Treen a demandé des précisions concernant les priorités et les principaux besoins des ISC des pays de la CEI dans le domaine de l'audit d'environnement, afin de planifier d'éventuelles activités futures. M. Jacek Jezierski a promis de lui fournir les informations demandées, qui sont d'ores et déjà disponibles.

- ***Autres événements prévus dans différentes instances***

M. Nicolas Treen a présenté les activités récentes du SIGMA, en mettant notamment l'accent sur les différents ateliers qui ont été organisés. Il a en outre offert le matériel produit dans le cadre de ces activités, afin qu'il puisse être utilisé, si nécessaire, dans le cadre d'autres séminaires. Enfin, il a présenté les informations disponibles en ce qui concerne l'atelier relatif à l'audit des fonds agraires de l'UE (Roumanie, du 8 au 10 juin 2005), et celles concernant la qualité d'audit mentionnées au point 5.2. Il a en outre procédé à la mise à jour des informations concernant la PIFCA (Lettonie, Estonie et Chypre) et l'aide entre ISC voisines (Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie et Roumanie). Pour finir, il a pré-



senté le programme des stages pour la période 2005-2006.

• **Informations concernant la coopération EUROSAI-OLACEFS**

Mme María José de la Fuente a rendu compte, au nom du Secrétariat général de l'EUROSAI, de la décision du VI^e Congrès de l'EUROSAI d'organiser la conférence conjointe EUROSAI-OLACEFS, dans le cadre de la coopération établie entre ces deux organisations, tous les deux ans (au niveau des responsables d'ISC).

Mme María José de la Fuente a en outre fait part des informations disponibles en ce qui concerne la IV^e Conférence EUROSAI-OLACEFS, qui devait se tenir à Lima (Pérou) les 17 et 18 novembre 2005, à savoir : les deux thèmes à traiter, les conférenciers, les documents de travail et les contributions nationales, la distribution des invitations par l'ISC organisatrice, les participants à la Conférence, la disponibilité d'un site Internet sur ce sujet (avec un lien depuis le site Internet de l'EUROSAI) et les langues de travail.

• **Informations concernant la coopération entre l'EUROSAI et l'ARABOSAI**

Mme María José de la Fuente a rendu compte de la décision du VI^e Congrès de l'EUROSAI de créer un cadre de coopération permanent entre l'EUROSAI et l'ARABOSAI, à la demande de cette organisation. Elle a rappelé à cet égard que Comité directeur s'est vu confier par le Congrès la tâche d'arrêter les termes de cette coopération (au niveau technique), tâche qui a concrètement été attribuée au responsable de l'ISC des Pays-Bas. L'ISC de France a quant à elle proposé d'organiser la deuxième conférence conjointe EUROSAI-ARABOSAI à Paris, vraisemblablement en 2008. La première conférence devrait être organisée sous les auspices de l'ARABOSAI, probablement par l'ISC de la Tunisie, qui assure le Secrétariat général de cette organisation, en 2006 semble-t-il.

5.5. **Création du plan opérationnel.**
Objectif 4 : étendre l'utilisation des sites Internet

• **Nouvelle version du site Internet de l'EUROSAI**

Mme Lisbeth Soerensen et Mme María José de la Fuente ont présenté la nouvelle version du site Internet de l'EUROSAI, qui est l'œuvre des ISC du Danemark et d'Espagne. Elle a rappelé les raisons qui sont à l'origine de cette révision et a énuméré les principales modifications qui ont été apportées, au niveau technique comme sur le plan matériel, outre les différents types d'informations disponibles, les nouvelles sections qui ont été créées et le matériel qui y sera désormais publié. Elle a remercié les ISC du Royaume-Uni, de France, d'Allemagne, d'Espagne et de la Fédération de Russie de leur aide lors de la vérification des traductions (correction) avant leur publication sur le site Internet. La dernière version est disponible à l'adresse suivante : www.euroesai.org.

Mme María José de la Fuente a fait savoir que le Secrétariat de l'EUROSAI allait avoir besoin de l'aide de tous les membres de l'Organisation pour maintenir le site Internet actif et assurer sa mise à jour. Elle a donc demandé aux participants et aux représentants des groupes de travail d'envoyer régulièrement au Secrétariat des informations concernant les activités relevant de leurs compétences, afin de pouvoir les publier sur le site Internet. Elle leur a par ailleurs demandé de formuler des commentaires concernant le site, afin de pouvoir l'améliorer.

• **Informations concernant le site Internet de formation de l'EUROSAI**

Mme María José de la Fuente a réalisé une introduction générale sur ce sujet, non sans rappeler au préalable la décision du Comité directeur de créer un site Internet sur la formation de l'EUROSAI hébergé par l'ISC de France, contenant toutes les informations relatives à la formation : matériel des séminaires, liens vers d'autres contenus se rapportant à la formation sur les sites Internet des ISC et informations spécifiques sur la formation de l'EUROSAI et



sur la coopération mise en œuvre dans ce domaine. La version actuelle de ce site Internet sur la formation n'est pas définitive et doit encore être complétée et mise à jour.

Il a été convenu que l'ISC de France, qui se charge de son hébergement, rende compte à l'avenir de la situation de ce site Internet sur la formation et des plans de développement futur le concernant.

5.6. *Création du plan opérationnel.*

Objectif 5 : élargir la coopération avec les RAI

• *Nouvel élan de la coopération*

Aucune initiative spécifique de coopération avec les Institutions régionales de contrôle externe du secteur public n'a été mise en œuvre dans le cadre de l'EUROSAI depuis la dernière réunion de l'ETC. À noter par ailleurs qu'aucune activité n'est prévu à l'avenir dans ce domaine.

6. Examen d'autres questions

6.1. *Titre de commissaire aux comptes du secteur public européen*

Mme Annick Van Damme a rendu compte de la première réunion, tenue à Luxembourg en date du 17 juin 2005, du groupe de travail créé par l'ETC pour continuer à explorer la question du titre de commissaire aux comptes du secteur public européen (ISC du Royaume-Uni, de France, SIGMA et CCE).

La première réunion de ce groupe de travail a en quelque sorte pris la forme d'une réunion de « *brainstorming* » ou remue-méninges, au cours de laquelle il a été question de diverses initiatives de différents pays dans ce domaine, en vue de trouver de nouvelles formules et possibilités à l'avenir. Au cours de cette même réunion, le groupe de travail R. Elm-Larsen, de l'ISC du Danemark, a présenté le programme de certification mis en œuvre tout récemment au Danemark. Mme Lisbeth Soerensen a fourni des informations complémentaires concernant cette initiative danoise.

À l'issue de cette réunion, il a été convenu de procéder à la rédaction d'un

document de stratégie faisant état des conclusions et des alternatives possibles dont il faudra tenir compte. Ce document sera présenté à l'ETC, afin qu'il puisse prendre connaissance de son contenu, dès qu'il sera fin prêt.

M. Nick Treen a ajouté que l'idée était de créer une association européenne de personnes ayant un niveau de diplômes similaire.

Mme Annick Van Damme a souligné que bien que les expériences nationales soient très instructives et constituent une source d'inspiration, il ne faut pas oublier que ce projet pose concrètement un certain nombre de problèmes au niveau européen, problèmes qui n'ont pas encore été réglés à ce jour, parmi lesquels on peut citer les suivants : mandats de différente nature des ISC, législations nationales divergentes, langue à utiliser, etc.

6.2. *Examen d'autres questions : formation essentielle disponible sur Internet*

M. Andrzej Pogoda, représentant de l'ISC de Pologne, a présenté un exposé sur le projet de « *e-learning* » que met actuellement en œuvre le NIK, sous l'égide de la Division de Stratégie d'Audit.

Mme María José de la Fuente a annoncé que la Cour des comptes espagnole était sur le point de proposer un cours de formation « en ligne », en coopération avec une institution publique espagnole, à l'adresse de membres d'ISC d'Amérique latine. De plus amples renseignements seront donnés à ce sujet au cours de la prochaine réunion de l'ETC.

Mme Archana Shirsat a fait part du commencement, très prochainement, d'un projet de « *e-learning* » réalisé par l'IDI en Amérique latine.

6.3. *Directives de gestion concernant la formation au sein des ISC*

Le débat sur les documents nationaux a été reporté à la prochaine réunion.

Mme María José de la Fuente a une nouvelle fois insisté sur le fait qu'il est important de déterminer la meilleure façon de tirer parti des documents nationaux fai-



sant état de stratégies ou de directives de formation, apportés par différentes ISC : la question est de savoir s'il serait bon de les publier sur le site Internet de l'EUROSAI ou, peut-être, de réaliser une étude comparative afin de tirer des conclusions d'ordre général.

7. Demande d'adhésion à l'ETC de l'ISC de Hongrie

Mme María José de la Fuente a fait savoir que le Président de l'ISC de Hongrie avait adressé au Secrétariat général de l'EUROSAI une demande d'adhésion à l'ETC. Elle a rappelé à ce propos la résolution du Comité directeur portant approbation de la création de l'ETC et nomination de la coprésidence et des membres de ce dernier, ainsi que la décision prise par le Comité directeur à Copenhague en mars 2002, à la demande expresse de l'ETC, au sujet de la demande d'adhésion de l'ISC de Lituanie. Dans ce cas précis, il avait été convenu d'accorder à cette ISC le statut d'observateur, afin de se conformer aux principes de transparence de l'EUROSAI tout en maintenant une structure restreinte garantissant un fonctionnement plus efficace. Compte tenu de tout ce qui précède, elle a suggéré au Comité directeur d'accorder, pour le moment, le statut d'observateur à l'ISC de Hongrie également, sans préjudice d'envisager à l'avenir l'éventuelle adhésion des ISC de Lituanie et de Hongrie à l'ETC, au cours de la prochaine réunion du Comité directeur, compte tenu de l'importante contribution de ces deux ISC à la formation au sein de l'EUROSAI et de leur engagement résolu dans ce domaine.

L'ETC a apporté son soutien à cette initiative. Le représentant du Secrétariat de l'EUROSAI présentera à l'ETC un projet concret de proposition allant dans ce sens au cours de la prochaine réunion de l'ETC.

8. Date et lieu de la XIV^e réunion de l'ETC

Mme Annick Van Damme a proposé d'organiser la prochaine réunion de l'ETC au siège de la CCE à Luxembourg, les 29 et 30 juin 2006. Les participants ont accepté et remercié la CCE.

L'ETC a décidé de se réunir une seule fois par an, à moins qu'une réunion extraordinaire s'avère nécessaire pour une raison spécifique.

9. Questions diverses

- *Présentation du « Guide des bonnes pratiques de coopération en matière d'audit »*

La présentation du « Guide des bonnes pratiques de coopération en matière d'audit », rédigé par le groupe conjoint des ISC de l'Union européenne et des pays candidats sur les activités d'audit, a été reportée à la prochaine réunion de l'ETC.

- *Informations concernant la mise en œuvre du Plan stratégique de l'INTOSAI portant sur la période 2005-2010*

M. Péter Gantner, représentant de l'ISC de Hongrie et de la Présidence de l'INTOSAI, a résumé le processus de rédaction du Plan stratégique de l'INTOSAI approuvé par le XVIII^e INCOSAI (tenu en Hongrie, en octobre 2004), en rappelant les quatre objectifs stratégiques et la structure institutionnelle (comités, groupes de travail et *taskforces*) créée ou prévue pour la mettre en œuvre. Il a fait le point sur les pas d'ores et déjà franchis par l'INTOSAI dans cette optique, et en particulier sur la réunion extraordinaire du Comité directeur tenue à Budapest le 18 mars 2005, au cours de laquelle ont été élus les Présidents des comités, les ISC de liaison de destination et le Directeur du Comité des finances et de l'administration. Il a également fait le point sur la réunion organisée à Lisbonne (Portugal) en date du 25 mai 2005, réunion à laquelle ont participé des représentants des ISC de liaison de destination et qui avait pour but de planifier et de coordonner leurs activités. Enfin, il a rendu compte de la réunion du Comité des finances et de l'administration qui s'est tenue au mois de juillet 2005 et a rappelé qu'une réunion du Comité directeur de l'INTOSAI devait se tenir à Vienne, les 10 et 11 novembre 2005, au cours de laquelle il devait être question des termes de référence, de la structure et de la composition de chaque comité, ainsi que de la désigna-



tion du Directeur de planification stratégique.

• *La Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI : formules de coopération possibles avec l'ETC*

M. Abdessadeq Taddist, représentant de l'ISC du Maroc et de la présidence de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI, a réalisé une présentation sur les perspectives de coopération entre ladite commission de l'INTOSAI et l'ETC. Il a en outre présenté un exposé général sur la création, le mandat, les stratégies et les tâches de cette commission et une introduction sur les principaux domaines de coopération (activités de stimulation de la création de capacités, développement d'associations, mobilisation de ressources et promotion de meilleures pratiques et de l'assurance qualité par le biais de révisions, à parts égales). Enfin, il a présenté des propositions concrètes de coopération visant essentiellement à garder le contact et à favoriser l'échange permanent d'informations et la participation réciproque et active aux activités et services de formation, tout cela dans le but rendre possible la création d'un grand potentiel dans le domaine de la coopération. De même, il a présenté la der-

nière version disponible du projet de termes de référence de la Commission.

• *Informations sur les publications de l'EUROSAI*

Compte tenu du fait que la réunion était sur le point de s'achever, Mme María José de la Fuente a promis d'envoyer aux participants des informations écrites concernant les publications de l'EUROSAI (Revue et Newsletter) éditées par le Secrétariat général de l'EUROSAI en 2005.

Mme María José de la Fuente a remercié, au nom de la coprésidence de l'ETC, l'ISC de Hongrie, et plus particulièrement son Président, le Dr. Kovács, d'avoir organisé si efficacement la XIII^e réunion de l'ETC. Elle a en outre remercié les participants pour leurs contributions et le débat fructueux auquel ils se sont livrés.

Le Dr. Kovács, Président de l'ISC de Hongrie et de l'INTOSAI, a clos la XIII^e réunion de l'ETC en s'adressant aux participants et en offrant son soutien à l'ETC et à la formation au sein de l'EUROSAI. Il a en outre prôné le renforcement de la coopération entre l'INTOSAI et l'EUROSAI, afin de faire face aux défis communs des nouvelles réalités.



IV^e JOURNÉES EURO-AMÉRICAINES DES ISC CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Lima (Pérou), les 17 et 18 novembre 2005

PRÉAMBULE

Les Journées euro-américaines des Institutions supérieures de contrôle (ISC) d'Europe (EUROSAI) et d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS) témoignent des efforts que ces deux groupes régionaux déploient dans le but de renforcer les liens de coopération et d'amitié entre leurs membres. Ces journées constituent par ailleurs un espace de réflexion et d'échange de connaissances et d'expériences créé dans le but de promouvoir les meilleures pratiques en matière de

contrôle gouvernemental, dans le respect des principes qui inspirent l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

La genèse de ces rencontres remonte à 1998, date à laquelle la Cour des comptes de l'Espagne, le Secrétariat de l'EUROSAI et le Bureau du contrôleur général de la République du Pérou, qui exerçait à ce moment-là la Présidence et le Secrétariat général de l'OLACEFS, décidèrent, à l'occasion du XVI^e INCOSAI organisé à Montevideo (Uruguay), de renfor-



Photo de la séance inaugurale.



56

cer l'interaction entre les deux organisations en vue de la tenue d'une rencontre conjointe répondant à la volonté de collaboration manifeste de leurs ISC membres exprimée dans le cadre de différents forums.

C'est ainsi que fut organisée à Madrid, au mois de février 2000, par la Cour des comptes de l'Espagne, la toute première Journée euro-américaine. Le thème retenu pour cette première rencontre était « La coopération entre les ISC dans les processus d'intégration et de globalisation ». Ce cadre de référence conceptuel permit aux assistants de se pencher sur la question des contrôles externes publics dans les processus d'intégration et de globalisation, certes, mais aussi sur les expériences de coopération entre les ISC dans les processus d'intégration dans le domaine de l'EUROSAI et de l'OLACEFS, et sur les perspectives en matière de contrôle et de coopération entre les ISC dans le contexte de ces organisations régionales.

L'ISC membre de l'OLACEFS chargée d'organiser les secondes Journées euro-américaines à Cartagena de Indias au mois de juillet 2002, fut le Bureau du contrôleur général de la République de Colombie. À l'occasion de cette seconde rencontre, les thèmes de discussion furent élargis à un certain nombre de questions d'intérêt général pour les ISC. À l'issue des débats furent formulées différentes conclusions et recommandations sur « Le contrôle et la

lutte contre la corruption dans un monde globalisé », « Les ISC et la coopération internationale » et « Le contrôle de la gestion environnementale ».

Conformément à cette dynamique d'alternance entre les deux organismes régionaux, en mai 2004 ce fut le tour de l'EUROSAI d'organiser la troisième Journée euro-américaine, ce dont se chargea cette fois le Bureau national d'audit du Royaume-Uni. À Londres, les ISC membres des organisations régionales d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes se concentrèrent sur l'étude des « Expériences des ISC en matière de gouvernement électronique » et « La formation des commissaires aux comptes de l'État à l'exercice de leurs fonctions ».

La IV^e Journée euro-américaine a donc eu lieu cette fois en Amérique. Le Bureau du contrôleur général de la République du Pérou a accepté de relever le défi d'organiser cette nouvelle rencontre, à laquelle ont participé 38 délégations de l'EUROSAI et de l'OLACEFS, sur deux thèmes techniques bien précis :

i) Le contrôle du patrimoine et des revenus des représentants publics et les procédures permettant d'éviter les conflits d'intérêts : Législations existantes et modes d'intervention possibles des ISC ; et

ii) La méthodologie permettant de mesurer et d'évaluer l'impact du contrôle des

ISC sur les économies et la bonne utilisation des ressources publiques.

Les conclusions et les recommandations qui sont présentées ci-après constituent une synthèse des exposés et des contributions présentés par les ISC participantes, et tiennent compte par ailleurs des idées exposées au cours des débats organisés dans le cadre des séances plénières des 17 et 18 novembre 2005.

Nous tenons à remercier la Présidence et le Secrétariat de l'EUROSAI, qui sont respectivement assurés par la Cour des comptes de l'Allemagne et la Cour des comptes de l'Espagne, de leur soutien. Enfin, nous tenons à remercier le Bureau du contrôleur général de la République du Chili, qui assure actuellement la Présidence de l'OLACEFS, de sa précieuse collaboration.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

THÈME TECHNIQUE N° I

« Le contrôle du patrimoine et des revenus des représentants publics et les procédures permettant d'éviter les conflits d'intérêts : Législations existantes et modes d'intervention possibles des ISC »

Introduction

Il est un fait mondialement connu que les agissements contraires à la loi et aux principes éthiques qui président au service public portent atteinte à la confiance que l'on accorde à l'administration, étant donné qu'ils nuisent au prestige personnel et professionnel de ses fonctionnaires. La corruption publique entrave en effet le fonctionnement du système démocratique dans la mesure où elle ne consiste pas uniquement en une déviation du pouvoir par rapport à l'intérêt commun pour lequel ce dernier a été octroyé, mais implique également une réduction des niveaux de légitimité, ce qui met en danger la gouvernabilité et la viabilité démocratique des pays. La démocratie représentative et le développement demandent donc, par nature, l'existence d'acteurs engagés dans la lutte contre toute forme sociale de corruption dans l'exercice des fonctions publiques.

Force est de constater, cependant, que la corruption n'est pas un phénomène d'envergure uniquement nationale, puisqu'elle va bien au-delà des limites des États et prend souvent des dimensions internationales. C'est pourquoi les pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) ont signé à Caracas (Venezuela) en 1996 la Convention interaméricaine contre la corruption, qui vise à promouvoir et à renforcer le développement de mécanismes permettant de prévenir, de détecter, de sanctionner et d'éradiquer la corruption et de promouvoir, de faciliter et de réglementer la coopération entre les États signataires, afin de garantir l'efficacité de ces mécanismes.

Cette convention contient un certain nombre de dispositions préventives dans son article III, dont l'engagement des États signataires d'envisager l'application, dans leurs propres systèmes institutionnels, de mesures visant à créer, maintenir et renforcer des normes de bonne conduite garantissant l'exercice correct, honorable et approprié des fonctions publiques, afin de prévenir, entre autres, les conflits d'intérêts moyennant la mise en place de systèmes de déclaration des revenus, des actifs et des passifs des personnes exerçant des fonctions publiques.

Dans le domaine de l'Organisation pour la coopération et le développement économique est entrée en vigueur en 1999 la Convention contre la subornation transnationale, qui a pour but de pénaliser les entreprises et les personnes qui promettent de payer ou payent dans le cadre de leurs transactions commerciales des récompenses ou des pots-de-vin à des officiers étrangers.

La Convention des Nations Unies contre la corruption, signée dans la ville de Mérida (Mexique) en date du 11 décembre 2003, consacre elle aussi les postulats susvisés puisqu'elle dispose, dans son article 7, alinéa 4, consacré au secteur public, que chaque État signataire est tenu de mettre en œuvre, conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, des systèmes visant à promouvoir la transparence et à prévenir les conflits d'intérêts, ou à maintenir et renforcer les systèmes existants.

Enfin, étant donné que le coût de la corruption est assumé par l'ensemble de la



société, il y a lieu d'agir non seulement contre la corruption dans le secteur public, mais aussi de prendre des mesures visant directement le secteur privé, puisque ces deux secteurs font partie intégrante de la même société.

Conclusions

La globalisation, la concentration internationale du capital et le développement de l'informatique ouvrent de nouvelles possibilités pour la perpétration de délits contre le patrimoine, au-delà des frontières nationales. La lutte efficace contre ce genre de délinquance n'est possible que par le biais de la coopération internationale. Il faut tirer parti de la globalisation des relations internationales pour créer de nouvelles possibilités de coopération et de collaboration réciproque, un domaine dans lequel les organisations régionales telles que l'EUROSAI et l'OLACEFS jouent un rôle tout à fait essentiel.

En matière de développement de principes et de normes régissant la conduite éthique dans l'exercice de la fonction publique, il est capital d'élever lesdits principes et normes au rang constitutionnel et de signer des instruments internationaux occupant, dans la hiérarchie normative, un rang supérieur aux lois, comme c'est le cas par exemple de la Convention interaméricaine contre la corruption, de la Convention des Nations Unies contre la corruption ou encore de la Convention contre la subornation transnationale de l'Organisation pour la coopération et le développement économique.

L'un des instruments les plus utilisés et diffusés dans le cadre de la stratégie préventive de lutte contre la corruption, est le système de déclarations de patrimoine, qui permet de contrôler les variations de patrimoine des fonctionnaires publics et d'identifier les conflits d'intérêts potentiels.

4. Les pays qui ont présenté des exposés considèrent que le dénominateur commun est l'adoption, dans le cadre de leur législation, de dispositions spécifiques concernant les incompatibilités et les conflits d'intérêts, outre la déclaration de patrimoine des fonctionnaires et des servants publics. Cette réglementation vise à garantir la transparence, l'efficacité et le

dévouement complet aux fonctions publiques, dans le but de servir l'intérêt commun plutôt que les intérêts privés. Il faut cependant que la matérialisation de ces textes normatifs soit viable en termes de gestion et permette de définir précisément les objectifs visés au moment de la naissance de la réglementation, tout en tenant compte du fait que dans certains pays les opérateurs de ces normes sont les ISC, alors que dans d'autres, cette tâche est confiée à d'autres organismes publics.

La base éthique et juridique sur laquelle est fondée l'obligation des fonctionnaires publics de présenter la déclaration de patrimoine, est directement liée à la situation, aux droits et aux responsabilités spéciales dans lesquels évolue le service public. Travailler au sein de l'administration constitue une mission qui implique un rang social distingué et qui oblige le gestionnaire public à soumettre à l'examen général des situations d'ordre privé, conformément au principe de transparence. L'État est donc habilité à enquêter sur la situation patrimoniale de ses fonctionnaires.

La vérification patrimoniale est une procédure administrative *sui generis* qui, en termes généraux, a pour but de vérifier les informations contenues ou fournies dans la déclaration de patrimoine, et de s'assurer que cette dernière est conforme aux possibilités économiques du fonctionnaire public. La procédure de vérification à proprement parler consiste à évaluer la raisonnable des informations figurant dans la déclaration de patrimoine. Toute omission, incohérence ou falsification constatée dans un procès-verbal de falsification ou d'occultation de données, à l'issue de l'examen approfondi des informations contenues dans la déclaration, examen qui sert par ailleurs à déterminer si la déclaration a été présentée comme il se doit.

Ce faisant, une déclaration de patrimoine jugée raisonnable à l'issue de la vérification pertinente, ne préjuge nullement de la légalité du patrimoine déclaré. En effet, une déclaration peut être tout à fait honnête mais porter sur un patrimoine illicite. C'est le cas, par exemple, lorsque l'augmentation du patrimoine d'un fonctionnaire est jugée disproportionnée par rapport à ses revenus. De même, une déclaration peut être jugée fautive même si la



variation du patrimoine du fonctionnaire est licite. Dans le premier cas, une procédure de nature différente est engagée, afin de réaliser un examen approfondi des mouvements financiers et du développement du patrimoine de l'individu concerné.

8. Les systèmes de déclaration de patrimoine sont confrontés à un certain nombre de problèmes dans les différents pays où ils sont implantés, à savoir : (i) centralisation excessive ; (ii) difficultés à réaliser des contrôles de forme et des contrôles substantifs ; (iii) obstacles entravant la diffusion publique des déclarations ; (iv) ressources humaines affectées à des tâches inutiles et bureaucratiques ; (v) dépassement des capacités logistiques ; (vi) impossibilité de réaliser des statistiques fiables concernant les niveaux de respect, ce qui se traduit par une désinformation publique ; et (vii) aggravation du chaos au fil du temps du fait des présentations successives de déclarations, entre autres.

Les outils informatiques permettent de gérer de façon rationnelle les informations contenues dans les déclarations de patrimoine, car ils optimisent les ressources humaines impliquées dans l'analyse des données obtenues. On peut affirmer à cet égard que l'efficacité, en matière de prévention et de contrôle des augmentations de patrimoine et des conflits d'intérêts, des systèmes informatiques chargés du traitement des déclarations sur l'honneur, est directement liée à la qualité des données saisies et des processus d'analyse.

La publicité du contenu des déclarations de patrimoine n'est pas réglementée de la même façon dans les différentes législations internes des pays concernés. Dans certains cas, elle ne fait l'objet d'aucune restriction d'importance, alors que dans d'autres elle est limitée au motif que certains aspects du contenu des déclarations de patrimoine sont considérés comme confidentiels. Enfin, dans certains pays la déclaration de patrimoine n'est pas rendue publique.

Il est tout à fait essentiel d'améliorer les mécanismes d'accès aux fonctions publiques moyennant le recrutement de fonctionnaires parfaitement adaptés aux fonctions requises se conformant aux autorisations, aux restrictions et aux sanc-

tions encourues en cas de conflit d'intérêts.

Quel que soit le cadre normatif de l'État concerné, il faut mettre l'accent sur le comportement éthique et l'éducation des agents publics, car il s'agit là de facteurs essentiels et fondamentaux sur lesquels s'appuient les dignitaires, les fonctionnaires et les serviteurs publics pour s'abstenir d'intervenir et de statuer sur une affaire en cas d'existence d'un quelconque conflit d'intérêts.

Recommandations

L'établissement de principes et de normes régissant, dans chaque pays, la conduite éthique dans l'exercice de la fonction publique, doit consister en l'adoption sans réserve de standards internationaux. Dans cette optique, les ISC doivent mettre en œuvre des mécanismes de coordination permanente dans chacun des domaines qui relèvent de leurs compétences.

Il est absolument indispensable de conclure des accords internationaux et interinstitutionnels permettant d'établir une étroite collaboration entre les ISC, afin de combattre la corruption. Ces accords doivent favoriser l'échange d'expériences, de techniques, de technologie et d'informations concernant les améliorations pratiques en matière de contrôle des déclarations de patrimoine, conformément à législation interne de chaque pays.

Il faut en outre encourager la mise en œuvre de mesures permettant aux fonctionnaires publics de prendre conscience du fait que la présentation de la déclaration de patrimoine est un élément absolument indispensable pour prévenir la corruption. Il faut par ailleurs insister sur le fait que seule une analyse appropriée permet de déterminer si les informations figurant dans les déclarations de patrimoine sont véridiques. Enfin, il faut prendre des mesures appropriées dès l'instant où des irrégularités sont détectées dans les déclarations. Les ISC, qui jouissent d'une compétence directe dans ce domaine, doivent concevoir des mécanismes leur permettant d'examiner et d'analyser les déclarations sur l'honneur présentées par les fonctionnaires.



Dans le domaine spécifique de la déclaration de patrimoine, il faut prendre des mesures visant à informatiser entièrement le système et à le doter de mises à jour automatisées concernant tout ce qui a trait à la forme, afin de permettre aux analystes de se focaliser sur les contrôles substantifs à réaliser. Cela permettrait d'une part de simplifier le suivi dans le temps de la situation patrimoniale des déclarants et de disposer de statistiques fiables, et d'autre part de publier des listes de fonctionnaires irréprochables et de fonctionnaires contrevenants pouvant être consultées par les citoyens moyennant un mécanisme simple, moderne et efficace. Voilà ce que doivent s'efforcer de faire les ISC qui sont habilités à assurer le contrôle du processus intégral de déclaration de patrimoine. Dans le même temps, il convient d'encourager la mise en œuvre et la maintenance d'un système informatique comme celui-ci dans les pays où cette mission est confiée à d'autres institutions, système dont le contrôle externe relèverait dans ce cas des ISC.

En matière de déclarations de patrimoine et de conflits d'intérêts, il serait bon que les pays s'efforcent de garantir l'objectivité des procédures qui s'y rapportent, moyennant l'établissement d'une réglementation éliminant toute marge de discrétionnalité ou possibilité de pondération ou de choix par le fonctionnaire public. Les ISC habilités à exercer de telles fonctions doivent s'ériger en défenseurs d'une telle réglementation.

La responsabilité encourue en cas de manquement aux restrictions visées dans les lois en ce qui concerne les incompatibilités et les conflits d'intérêts, ainsi que les dispositions relatives aux déclarations de patrimoine, doivent consister en une sanction effective infligée au fonctionnaire contrevenant. Pour ce faire, il est extrêmement important que la réglementation définisse clairement et précisément les infractions, les sanctions qui s'ensuivent et l'organe disciplinaire compétent. Ce système doit être abordé notamment par les ISC qui sont directement compétentes en la matière ou qui, bien que ne l'étant pas, exercent un contrôle ultérieur sur les institutions responsables.

Selon les conditions des différents pays et le degré de réussite de leurs systèmes de lutte contre la corruption, il serait bon de

faire en sorte que le système éducatif de chaque pays dispense une formation éthique à tous les niveaux, afin que les enfants et les jeunes, lorsqu'ils seront devenus adultes et se verront confier le devenir de nos peuples, fondent leurs actions sur des valeurs éthiques allant au-delà d'intérêts personnels ou de groupe. Dans ce domaine, bien que les ISC ne soient pas directement habilités à accomplir des tâches spécifiques en matière d'éducation, elles peuvent mettre en œuvre des actions et des campagnes citoyennes visant à remettre à l'ordre du jour des valeurs telles que la probité et l'honnêteté.

THÈME TECHNIQUE N° II

« La Méthodologie permettant de mesurer et d'évaluer l'impact du contrôle des ISC sur les économies et la bonne utilisation des ressources publiques »

Introduction

En faisant sienne la devise « L'expérience mutuelle est bénéfique pour tous », l'Organisation internationale des ISC (INTOSAI) reconnaît l'importance des programmes de coopération et de collaboration entre les ISC, ainsi que la nécessité d'améliorer l'évaluation de la gestion institutionnelle de ces mêmes programmes. Dans ce contexte, la formulation de méthodologies et d'instruments permettant de mesurer l'impact du contrôle gouvernemental sur la bonne utilisation des ressources publiques, est considérée aujourd'hui comme un outil essentiel.

Le thème proposé ici est d'autant plus capital qu'il est devenu absolument nécessaire de nos jours de disposer d'instruments de mesure permettant d'obtenir les informations indispensables à la formulation de plans stratégiques et opérationnels alimentant à leur tour un outil de contrôle de la gestion dénommé Poste de Commandement Intégral (ou BSC). À noter par ailleurs la nécessité impérieuse de disposer d'une méthodologie permettant de mesurer au niveau quantitatif et qualitatif les résultats obtenus et leurs coûts. Enfin, il faut pouvoir évaluer et mesurer la façon dont les ISC s'acquittent de leur mission eu



égard aux responsabilités qui leur sont confiées.

Il convient de souligner que lorsqu'on parle de l'impact des actions de contrôle des ISC, on a tendance, en règle générale, à associer cette notion à des aspects d'ordre économique, c'est-à-dire au résultat obtenu et à l'économie de ressources réalisée. Or, il existe bien d'autres aspects ou dimensions, parmi lesquels on peut citer la perspective sociale.

Conclusions

1. À l'heure actuelle commence à voir le jour une méthodologie d'évaluation des impacts du contrôle sur l'économie et la bonne utilisation des ressources publiques. Parallèlement, chacun reconnaît la nécessité de disposer d'une systématique intégrale ayant fait ses preuves, acceptée par l'ensemble de la communauté internationale, comprenant et définissant les différentes pratiques et propositions développées par les ISC en ce qui concerne divers aspects spécifiques du contrôle. Il reste donc à déterminer de façon détaillée comment définir, mesurer et évaluer l'impact du contrôle à l'aide des méthodes et des indicateurs proposés par les différentes ISC.

Parmi les nombreuses questions que l'on se pose au sujet de l'évaluation de l'impact du contrôle, figure notamment la question de ce que l'on appelle la ligne de base de comparaison, ainsi que celle des unités de mesure et des bases de détermination de leur valeur.

En raison des difficultés de mesurage, il est impossible de comparer l'efficacité des instruments de contrôle et donc d'identifier ceux qui devraient être utilisés en priorité (ressources et intensités accrues) et ceux qui dépassent les bienfaits obtenus. À l'heure actuelle, cette comparaison est subordonnée à une évaluation basée sur la perception et la casuistique de chaque ISC.

Le défi pour les ISC est de disposer d'informations véridiques et précises leur permettant d'assurer le suivi de leur action. Or, pour ce faire, il faut disposer d'une base de données et d'une méthodologie permettant de créer des indicateurs capables de mesurer les impacts de l'action de contrôle des ISC.

Il reste donc à définir le domaine d'action, qui peut être d'ordre : (i) microéconomique (entreprises et agents économiques à titre individuel), (ii) mésoéconomique (entreprises à l'échelon sectoriel ou régional), (iii) macroéconomique (politique économique) ou (iv) métaéconomique (changements culturels ou sociaux).

Le meilleur outil de gestion dans ce domaine n'est autre qu'une bonne planification stratégique. Cela dit, il faut également que les plans financiers et le budget en tiennent compte, étant donné qu'elle trouve son origine dans les linéaments de plus haut niveau, en ce qui concerne aussi bien l'État que les institutions qui le composent. En conséquence, pour utiliser les ressources disponibles d'une manière efficace, il est indispensable de mettre en œuvre une gestion stratégique garantissant la réalisation des objectifs dans un certain laps de temps, en fonction de priorités clairement identifiées.

Les cartes stratégiques constituent elles aussi un instrument d'évaluation de la façon dont les ISC s'acquittent de leur mission. La carte stratégique montre en effet comment les ISC créent de la valeur publique et fournit une représentation des rapports existant entre les différentes composantes de la stratégie, sans négliger pour autant la question de la causalité.

8. Ainsi donc, toute gestion fondée sur des indicateurs doit impérativement être assortie d'un Poste de Commandement Intégral (BSC) allant des niveaux stratégiques aux niveaux opérationnels. Cela signifie que les indicateurs doivent permettre le monitoring et le suivi des objectifs, certes, mais aussi l'analyse du comportement de l'organisation sur le court, le moyen et le long terme, étant entendu qu'il fait partie intégrante de l'orientation stratégique.

Parmi les autres instruments d'évaluation de l'impact du contrôle, on peut également citer : (i) l'application des recommandations émanant des ISC, (ii) les enquêtes d'opinion auprès des membres du Législatif, (iii) les enquêtes d'opinion auprès des institutions contrôlées, (iv) l'enquête d'opinion publique sur l'impact des ISC.

Les ISC de l'OLACEFS insistent sur le fait qu'en raison de l'opacité inhérente au phénomène de la corruption, il existe un



certain risque de mesurer de façon erronée son étendue à partir d'indicateurs de perception. C'est la raison pour laquelle il est absolument essentiel de réaliser un effort conjoint en vue de créer des indicateurs permettant de mesurer la corruption de la façon la plus objective possible.

Certains pays procèdent à l'évaluation de l'impact des réglementations, qui est un outil d'analyse des éventuels impacts des changements de politique qui peuvent intervenir dans le secteur public et privé, ainsi que de l'éventail de possibilités existantes en ce qui concerne leur mise en œuvre. Cette évaluation, qui porte sur les coûts, les bienfaits et les risques de chaque réglementation proposée, permet ensuite aux ISC de porter conseil à d'autres pouvoirs de l'État, en vue d'une éventuelle correction, acceptation ou annulation de la réglementation proposée.

Recommandations

Compte tenu de tout ce qui précède, il s'avère nécessaire de disposer d'une méthodologie spécifique permettant d'évaluer et de mesurer l'impact du contrôle public sur l'amélioration de la gestion des institutions publiques et, par là même, de l'État. Il convient de souligner à ce propos que chaque méthodologie doit, d'une part, tenir compte des impacts directs et indirects, et, d'autre part, faire la distinction entre les effets générés par l'intervention des ISC et ceux qui trouvent leur origine dans l'action des agents du milieu concerné.

2. En outre, cette méthodologie doit reposer sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs développés en termes d'efficacité, d'efficience et d'économie, permettant de mesurer l'effet final des recommandations et des critères définis à l'issue des interventions des ISC. Ces indicateurs doivent être appliqués dans les différents domaines d'action des ISC (microéconomique, mésoéconomique, macroéconomique et métaéconomique), des niveaux stratégiques aux niveaux opérationnels, afin de permettre le monitoring et le suivi des objectifs et l'analyse du comportement de l'organisation sur le court, le moyen et le long terme, conformément à la planification stratégique. Ces bienfaits doivent être mesurés non seulement dans le secteur public, mais aussi dans d'autres secteurs qui échappent au contrôle des ISC.

On recommande donc l'élaboration de guides permettant d'établir une ligne de base fixant les valeurs de référence sur la base desquelles sera comparée par la suite la variation des indicateurs. Il est en outre indispensable de créer des unités de mesure et une base d'évaluation facilitant un tel mesurage.

Les ISC doivent tendre à l'établissement d'un cadre normatif permettant d'obtenir des données véridiques et précises menant à l'analyse du mesurage de l'impact. Pour ce faire, elles doivent exiger à l'administration contrôlée tous documents faisant état des changements survenus dans la gestion, et avoir accès à cette dernière.



SÉMINAIRE À ÉDIMBOURG (ÉCOSSE) ORGANISÉ PAR L'ORGANE DE CONTRÔLE EXTERNE DE L'ÉCOSSE¹

Édimbourg (Écosse), les 8 et 9 février 2005

L'Organe de contrôle externe de l'Écosse et l'Institution supérieure de contrôle du Danemark ont organisé conjointement un séminaire international à Édimbourg, en date des 8 et 9 février 2005. Ce séminaire faisait suite aux Journées EUROSAI – EURORAI organisées à Copenhague au mois de juin 2003. L'Auditeur général du Danemark, M. Henrik Otbo, et l'Auditeur général de l'Écosse, M. Bob Black, ont invité les commissaires aux comptes de plusieurs pays européens à travailler conjointement dans le cadre d'un séminaire sur plusieurs thèmes communs ayant trait au contrôle des finances publiques. Les objectifs spécifiques de ce séminaire, qui avait pour thème principal « Le renforcement de l'impact du contrôle des finances publiques », étaient les suivants :

- Contribuer à une meilleure compréhension des différentes approches d'audit en matière de contrôle des finances publiques en Europe.

- Encourager les commissaires aux comptes à réfléchir sur la façon dont ils pourraient renforcer l'impact de leur propre travail en tirant parti des idées d'autres pays.

- Créer des réseaux informels servant de base à une coopération future.

Ont assisté à ce séminaire quelques 30 commissaires aux comptes d'ISC membres de l'EUROSAI et de l'EURORAI de huit pays européens. À l'issue de brèves présentations sur la situation en Écosse et au Danemark ont commencé les différentes séances de formation figurant au programme de ce séminaire, qui portaient sur quatre thèmes liés au contrôle des finances publiques, à savoir :

- Le contrôle de la gestion financière.
- L'information sur les résultats des contrôles.

- Le soutien aux améliorations des organismes contrôlés.

- Le contrôle des subventions accordées par le gouvernement central aux autorités locales.

Les délégués ont travaillé dans le cadre de quatre petits groupes indépendants consacrés à chacun des thèmes susvisés. Chaque groupe était placé sous l'autorité d'un chef de file qui avait pour mission d'ouvrir un débat sur les similitudes et les différences existant entre les approches d'audit des délégués des deux organisations. Tout au long de ce séminaire, tous les délégués ont participé à des débats de groupe sur chacun des thèmes du séminaire.

Ce système de travail a permis à chaque délégué de prendre part activement aux différents débats et de mieux comprendre la façon dont les travaux de contrôle sont réalisés dans tel ou tel pays. Les différentes discussions de groupe ont montré qu'il existe de nombreuses similitudes, à bien des égards, entre les différentes approches d'audit, en dépit de l'existence de grandes divergences quant à l'organisation des institutions de contrôle.

Ce séminaire a remporté un franc succès dans l'ensemble. De nombreux délégués ont affirmé mieux comprendre à présent la façon dont sont accomplies les tâches d'audit dans différents pays d'Europe et emporter avec eux de nombreuses idées qui leur permettront de réfléchir à leurs propres approches et d'appliquer avec enthousiasme les connaissances acquises au cours de ce séminaire, qui témoigne par ailleurs de l'existence d'un niveau de coopération particulièrement élevé et positif entre l'EURORAI et l'EUROSAI dans la pratique.



¹ Par Yvan Pedersen, Conseiller en chef, Institution supérieure de contrôle du Danemark.

SÉMINAIRE DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI / GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (ETC/ITWG) INTITULÉ « LE RÔLE DES ISC DANS LE CONTRÔLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION »

Vilnius (Lituanie), les 16 et 17 juin 2005

Dans le cadre du programme de soutien du Comité de formation de l'EUROSAI aux différents groupes de travail de l'Organisation, l'Institution supérieure de contrôle de Lituanie a organisé conjointement avec le groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI le séminaire ETC/ITWG intitulé « Les ISC face au contrôle des technologies de l'information ». Ce séminaire, organisé à Vilnius les 16 et 17 juin 2005, avait pour objet d'aider les ISC à procéder à une auto-évaluation des technologies de l'information du point de vue technique et de la direction. Ont participé à cet atelier 32 représentants de 16 ISC membres de l'EUROSAI, 2 représentants de la CCE et 1 représentant de l'IDI. Dans un premier temps, ce stage de formation de Vilnius était destiné aux ISC membres de l'EUROSAI qui ne sont pas membres du groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI mais qui souhaitent réaliser une auto-évaluation de leur ISC. Force est de constater, cependant, que la plupart des participants représentaient des ISC membres du groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI (dont la Roumanie, la Fédération de Russie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Suède et la Cour des comptes européenne). Ont également assisté à cet atelier d'autres ISC membres de l'EUROSAI qui ne sont pas membres du groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI et qui n'avaient pas participé au séminaire de Lisbonne en 2004 (ISC d'Autriche, de Grèce, d'Italie, de Macédoine, de Moldavie et de Turquie).

Au programme de cet atelier figuraient des thèmes théoriques et pratiques. La première journée a été consacrée à l'introduction des normes CobiT et à l'identification des possibilités d'application de ces normes



Photo d'une séance de séminaire.

par les ISC. Outre l'auto-évaluation des technologies de l'information, l'atelier portait également sur le thème de l'utilisation de l'approche CobiT en matière d'audit des systèmes d'information, notamment dans les domaines du contrôle de fonctionnalité, de l'audit de sécurité et du contrôle des systèmes informatiques.

Six experts du groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI ont pris part à cet atelier. M. Paul Mantelaers a présenté les bienfaits et la nécessité de l'auto-évaluation des technologies de l'information. Un expert externe de l'ISACA, M. Erik Guldentops, a réalisé une présentation sur les normes CobiT en général. Les honoraires de cet expert externe de l'ISACA ont été pris en charge par le budget de l'EUROSAI. M. Massimo Magnini, de Suisse, a familiarisé les participants avec le projet du groupe de travail sur les technologies de l'information de l'EUROSAI intitulé « L'auto-évaluation des technologies de l'information pour les

¹ Institution supérieure de contrôle de Lituanie.



ISC », et avec la méthodologie développée et les résultats actuels du projet. Enfin, M. Dainius Jakimavičius, de Lituanie, a abordé la question de l'expérience et de l'impact de l'auto-évaluation des technologies de l'information et de l'impact de l'auto-évaluation au sein de sa propre ISC.

La seconde partie de l'atelier a été consacrée à plusieurs cas d'étude sur l'uti-

lisation des normes CobiT. Les présentations ont été réalisées par MM. Runa Johannessen et Børe Lagesen, tous deux de Norvège. M. Massimo Magnini, de Suisse, a quant à lui expliqué aux participants la méthodologie mise en œuvre au sein de sa propre ISC pour pouvoir utiliser les normes CobiT dans l'auto-évaluation des technologies de l'information.

RÉSUMÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS DE LA XIV^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI

Luxembourg, les 29 et 30 juin 2006

La XIV^e réunion du Comité de formation de l'EUROSAI s'est tenue à Luxembourg, les 29 et 30 juin 2006. Cette réunion, organisée par la Cour des comptes européenne, à laquelle a assisté un représentant de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI, a marqué la poursuite de la collaboration effective entre ces deux comités chargés de la formation.

Le procès-verbal de cette XIV^e réunion sera soumis à l'approbation du Comité de formation lors de sa prochaine séance, qui se tiendra à Bonn (Allemagne) au printemps 2007. Quoiqu'il en soit, il a été jugé bon de donner dès à présent un certain nombre d'informations préliminaires concernant les principaux sujets traités et les décisions prises au cours de cette réunion :

1. Le Comité de formation va préparer un document de synthèse concernant la Stratégie de formation et le Plan opérationnel approuvés au cours du VI^e Congrès, dans le but divulguer leur contenu et d'en assurer la diffusion auprès de tous les membres de l'EUROSAI, de l'INTOSAI et d'autres groupes régionaux. Pour ce faire, ce document de synthèse sera bientôt disponible sur le site Internet de l'EUROSAI.

Il a en outre été question, au cours de cette même réunion, de la façon de mettre en œuvre ledit plan opérationnel et de la nécessité d'assurer la mise à jour permanente des informations se rapportant aux

besoins et aux priorités de formation des membres de l'EUROSAI, et de garantir la qualité de la formation dispensée.

2. Un bref résumé a été présenté sur les questions qui sont actuellement à l'étude en ce qui concerne l'organisation interne et la structure du Comité de formation, afin de parvenir à un niveau d'efficacité accru quant à l'exercice effectif de ses fonctions.

3. Des détails ont été donnés en ce qui concerne les stages de formation organisés jusqu'à ce jour et ceux qui sont d'ores et déjà programmés et qui auront lieu prochainement. En outre, le point a été fait sur les activités de formation mises en œuvre et projetées par les différents groupes de travail de l'EUROSAI, ainsi que sur la coopération avec d'autres groupes régionaux de l'INTOSAI (notamment avec l'OLACEFS et l'ARABOSAI) et avec d'autres organismes, dont l'IDI, le SIGMA et les universités.

4. Un débat a été organisé sur d'autres domaines de coopération actuellement envisagé par le Comité de formation, à savoir : le Certificat européen de commissaire aux comptes du secteur public, l'organisation d'une formation par Internet et l'éventuelle élaboration de lignes directrices concernant la formation, à l'adresse des ISC.

5. Une discussion générale a été soulevée sur la question du financement par l'EUROSAI des stages de formation organisés par les ISC et des activités mises en



œuvre en coopération avec d'autres organismes. Différents aspects présentant une certaine complexité ont été abordés à ce sujet. Il a été constaté à cet égard qu'un traitement homogène et des paramètres d'évaluation communs s'avèrent indispensables, ce pour quoi il a été convenu de travailler à l'élaboration de lignes directrices en la matière.

Le Comité de formation a apporté son soutien aux demandes d'aide financière présentées par les ISC de la République tchèque et de Hongrie, ainsi que par l'IDI, en vue de l'organisation de deux séminaires en 2006 et 2007, et pour le financement d'un projet de formation en 2006 dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI), respectivement.

6. Au cours de cette même réunion, il a été annoncé que le Comité directeur de

l'EUROSAI a accordé le statut d'observateur du Comité de formation aux ISC de Lituanie et de Hongrie.

Il a en outre été convenu de soumettre à l'approbation du Comité directeur une proposition visant à accorder à ces mêmes ISC le statut de membre de plein droit du Comité de formation, sachant qu'elles se sont toutes deux montrées extrêmement actives dans ce domaine.

7. Enfin, un compte-rendu a été présenté sur les activités mises en œuvre par le Comité de développement des capacités de l'INTOSAI, ainsi que sur ses stratégies et sa structure. En outre, ont été présentées différentes propositions de coopération avec le Comité de formation de l'EUROSAI, propositions qui ont essentiellement pour objet le partage de connaissances et d'expériences.



66

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU XXXI^e COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI

Reykjavik (Islande), le 11 septembre 2006

Le 11 septembre 2006 s'est tenu à Reykjavik (Islande), sous la houlette du Dr. Dieter Engels, Président de l'ISC d'Allemagne et de l'EUROSAI, le XXXI^e Comité directeur de l'EUROSAI. Il a été jugé bon de résumer les principaux résultats de cette réunion :

1. Approbation des procès-verbaux du XXIX^e et du XXX^e Comités directeurs (tenus à Bonn, en Allemagne, le 30 mai et le 2 juin 2005, respectivement). Le Secrétaire général a en outre présenté le rapport d'activités 2005-2006 de l'Organisation, ainsi que les comptes, le rapport financier et le rapport élaboré par les commissaires aux comptes de l'EUROSAI, relatifs à l'exercice 2005.

2. Approbation de la proposition concernant la mise en œuvre d'une procédure simplifiée de dépôt des demandes d'avis auprès du Comité directeur.

3. La Coprésidence du Comité de formation de l'EUROSAI a présenté le rapport d'activités de ce comité se rapportant à la période 2005-2006. Ce rapport fait

état des actions mises en œuvre en application du mandat donné par le VI^e Congrès en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie de formation commune de l'EUROSAI. En outre, le point a été fait sur les initiatives approuvées quant à la structure du Comité et son organisation interne, ainsi que la détermination de lignes directrices concernant la prise de décisions sur toute question relevant de sa compétence.

L'ISC d'Allemagne a présenté un compte-rendu sur l'Initiative de formation à laquelle elle entend apporter son soutien durant la période 2006-2008, à travers la Présidence de l'EUROSAI, en collaboration avec plusieurs organismes allemands (Académie européenne de législation de Trier, InWent et GTZ).

Il a été convenu d'accorder le statut de membre du Comité de formation de l'EUROSAI aux ISC de Lituanie et de Hongrie, qui n'étaient jusque là qu'observateurs, en raison de leur engagement actif dans le domaine de la formation, de leur

contribution matérielle à cette dernière à travers l'organisation de différents stages de formation de l'EUROSAI, et de leur disponibilité à organiser et accueillir les réunions du Comité de formation lui-même, afin de lui faciliter la tâche.

Il a en outre été convenu d'accorder aux ISC de la République tchèque et de Hongrie, ainsi qu'à l'IDI, les subventions qu'ils avaient demandées en vue de l'organisation, respectivement, d'un séminaire sur « Le contrôle des subventions et des aides publiques » (novembre 2006), d'un séminaire sur « La qualité de l'audit » (mars 2007) et le financement partiel du Programme intitulé « Le contrôle de la dette publique », destiné aux ISC des pays de la Communauté des États indépendants (2006).

L'ISC de Norvège a présenté le rapport annuel 2005 de l'IDI, qui fait état de l'affectation du montant total de la subvention qui lui a été accordée sur le budget de l'EUROSAI 2003-2005 en vue du financement partiel de la Phase II du Programme de formation régionale à long terme. Ce même rapport fait en outre le point sur les projets actuellement en cours et les perspectives d'avenir, notamment en ce qui concerne le Programme de « Contrôle de la dette publique » et les projets de « e-learning ».

4. Le point a été fait sur la coopération entre l'EUROSAI et d'autres groupes régionaux de l'INTOSAI, et en particulier sur les résultats des IV^e Journées EUROSAI-OLACEFS (Lima, Pérou, novembre 2005) et les préparatifs des V^e Journées EUROSAI-OLACEFS (Lisbonne, Portugal, du 10 au 12 mai 2007). En outre, il a été rendu compte de l'organisation des I^{ères} Journées EUROSAI-ARABOSAI (Tunis, du 1^{er} au 2 décembre 2006) et de la rencontre entre les Comités directeurs des deux organisations qui précédera ces journées (Tunis, le 30 novembre 2006).

5. Les groupes de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information (ISC de Hollande), sur l'audit d'environnement

(ISC de Pologne), sur l'audit coordonné des avantages fiscaux (ISC d'Allemagne) et le groupe d'étude pour l'analyse des critères d'évaluation des coûts et de la gestion des recettes publiques (ISC du Royaume-Uni), ont présenté un exposé sur les activités mises en œuvre en application de leur mandat depuis la dernière réunion du Comité directeur.

6. L'ISC de Pologne a présenté un compte-rendu sur le VII^e Congrès de l'EUROSAI, qui se tiendra à Cracovie en 2008, et plus précisément sur les préparatifs de ce congrès. Elle a par ailleurs confirmé les sujets qui seront abordés au cours de ce même congrès, ainsi que les noms des coordinateurs, des conférenciers, des observateurs et des invités. Par ailleurs, le Comité directeur a convenu d'apporter son soutien à la candidature de l'ISC du Portugal à l'organisation du VIII^e Congrès, en 2011.

7. Le Président de l'INTOSAI a fait le point sur la situation de l'exécution du Plan stratégique de l'INTOSAI 2005-2010, approuvé au cours du XVIII^e INCO-SAI (Budapest, 2004), ainsi que sur les actions mises en œuvre par les différents comités, sous-comités, groupes de travail et groupes d'étude (*task force*) de l'Organisation.

8. Il a été convenu que la prochaine réunion du Comité directeur de l'EUROSAI se tiendra à Berne (Suisse), au mois de septembre 2007.



Photo de groupe de la XXXI^e réunion du Comité directeur de l'EUROSAI.



ACTIVITÉS DE L'EUROSAI EN 2005

• **RÉUNION POUR LA MISE À JOUR ET LA NOUVELLE VERSION DU SITE INTERNET DE L'EUROSAI.** Copenhague (Danemark), le 17 janvier 2005.

• **III^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.** Nicosie (Chypre), du 6 au 8 février 2005.

• **IV^e RÉUNION PRÉPARATOIRE DU VI^e CONGRÈS DE L'EUROSAI.** Bonn (Allemagne), le 11 février 2005.

• **XII^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI.** Prague (République tchèque), les 14 et 15 mars 2005.

• **XXIX^e RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI.** Bonn (Allemagne), le 30 mai 2005.

• **VI^e CONGRÈS DE L'EUROSAI.** Bonn (Allemagne), du 30 mai au 2 juin 2005.

• **XXX^e RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI.** Bonn (Allemagne), le 2 juin 2005.

• **SÉMINAIRE DE FORMATION DE L'EUROSAI SUR « LE RÔLE DES ISC DANS LE CONTRÔLE DES SYSTÈMES D'INFORMATION »** (2^e édition). Vilnius (Lituanie), les 16 et 17 juin 2005.

• **IV^e SÉMINAIRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AUDIT D'ENVIRONNEMENT.** Vienne (Autriche), du 19 au 22 septembre 2005.

• **XIII^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI.** Budapest (Hongrie), les 22 et 23 septembre 2005.

• **SÉMINAIRE DE FORMATION SUR « LE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ».** Copenhague (Danemark), les 13 et 14 octobre 2005.

• **IV^e JOURNÉES EUROSAI-OLACEFS.** Lima (Pérou), les 17 et 18 novembre 2005.



68

ACTIVITÉS DE L'EUROSAI EN 2006

• **SÉMINAIRE DE L'EUROSAI SUR « LES AVANTAGES FISCAUX ».** Bonn (Allemagne), les 21 et 22 février 2006.

• **II^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PRÉPARATION D'UN AUDIT COORDONNÉ SUR LES AVANTAGES FISCAUX DANS LE CADRE DE L'EUROSAI.** Bonn (Allemagne), les 21 et 22 février 2006.

• **RÉUNION DE LA COMMISSION DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INTOSAI.** Londres (Royaume-Uni), les 13 et 14 mars 2006.

• **ATELIER DE TRAVAIL SUR « LA MISE EN OEUVRE DE PRATIQUES DE QUALITÉ DANS LE DOMAINE DE L'AUDIT ».** Vilnius (Lituanie), les 15 et 17 mars 2006.

• **SÉMINAIRE SUR « L'AUDIT DU SYSTÈME ERM ».** Berne (Suisse), du 15 au 17 mai 2006.

• **XIV^e RÉUNION DU COMITÉ DE FORMATION DE L'EUROSAI.** Luxembourg (Cour des comptes européenne), les 29 et 30 juin 2006.

• **III^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'EUROSAI POUR LA PRÉPARATION D'UN AUDIT COORDONNÉ SUR LES AVANTAGES FISCAUX.** Copenhague (Danemark), le 28 août 2005.

• **XXXI^e RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAI.** Reykjavik (Islande), le 11 septembre 2006.

• **CONFÉRENCE SUR « LE RÔLE DES ISC DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA**

FRAUDE ». Kiev (Ukraine), du 19 au 21 septembre 2006.

• **IV^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.** Bratislava (République de Slovaquie), du 20 au 22 septembre 2006.

• **RÉUNION TECHNIQUE PRÉPARATOIRE DE LA V^e CONFÉRENCE EUROSAL-OLACEFS.** Lisbonne (Portugal), le 22 septembre 2006.

• **ATELIER DE TRAVAIL SUR « LES APPROCHES DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE – LE CONTRÔLE AU XXI^e SIÈCLE ».** Berlin (Allemagne), les 26 et 27 octobre 2006.

• **SÉMINAIRE SUR LE « CONTRÔLE DES SUBVENTIONS ET DES**

AIDES PUBLIQUES ». Prague (République tchèque), du 6 au 8 novembre 2006.

• **SÉMINAIRE SUR LA « LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES ».** Trèves (Allemagne), les 9 et 10 novembre 2006.

• **V^e SÉMINAIRE ET IV^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AUDIT D'ENVIRONNEMENT.** Luxembourg (Cour des comptes européenne), du 27 au 29 novembre 2006.

• **RÉUNION DES COMITÉS DIRECTEURS DE L'EUROSAL-ARABOSAL.** Tunis (Tunisie), le 30 novembre 2006.

• **I^{ère} CONFÉRENCE EUROSAL-ARABOSAL.** Tunis (Tunisie), le 1^{er} et le 2 décembre 2006.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE L'EUROSAL 2007

• **ATELIER DE TRAVAIL SUR LA « LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR L'ENVIRONNEMENT ».** Trèves (Allemagne), les 6 et 7 février 2007.

• **IV^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA PRÉPARATION D'UN AUDIT COORDONNÉ SUR LES AVANTAGES FISCAUX DANS LE CADRE DE L'EUROSAL.** Varsovie (Pologne), le 16 février 2007.

• **SÉMINAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AUDIT EN COLLABORATION**

AVEC L'EUROSAL. Budapest (Hongrie), le 1^{er} et le 2 mars 2007.

• **V^e CONFÉRENCE EUROSAL-OLACEFS.** Lisbonne (Portugal), du 10 au 12 mai 2007.

• **XXXII^e RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'EUROSAL.** Berne (Suisse), le 13 septembre 2007.

• **XIX^e CONGRÈS DE L'INTOSAL.** Mexico D.F. (Mexique), du 5 au 10 novembre 2007.



NOUVELLES DES MEMBRES DE L'EUROSAI

• CHAMBRE DES COMPTES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Au cours de sa séance plénière du 4 février 2005, l'Assemblée fédérale a réélu le Dr. Sergey V. Stepashin au poste de Président de l'ISC de la Fédération de Russie pour un nouveau mandat de six ans.

• NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'EUROSAI

Le professeur Dieter Engels, Président de l'ISC d'Allemagne, a été élu Président de l'EUROSAI au cours du VI^e congrès de l'Organisation, qui s'est tenu à Bonn (Allemagne) en 2005.

• BUREAU NATIONAL D'AUDIT DE BULGARIE

En avril 2005, le Parlement a nommé le professeur Valeriy Dimitrov en tant que nouveau Président de l'ISC de Bulgarie.

• COUR DES COMPTES DU LUXEMBOURG

M. Marc Gengler a été élu Président de l'ISC du Luxembourg en 2005.

• COUR DES COMPTES DU PORTUGAL

M. Guilherme d'Oliveira Martins a été élu Président de l'ISC du Portugal.

• BUREAU D'AUDIT SUPÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

M. Frantisek Dohnal a été nommé Président de l'ISC de la République tchèque.

• BUREAU D'AUDIT DE L'ÉTAT DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

M. Dragoljub Arsovski a été élu Président de l'ISC de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

• ISC DE NORVÈGE

M. Jorgen Kosmo a été élu président de l'ISC de Norvège.

• COUR DES COMPTES DE LA RÉPUBLIQUE GRECQUE

M. Georgios-Stavros Kourtis a été élu Président de l'ISC de Grèce.



Union Européenne

MONSIEUR WEBER A ÉTÉ ÉLU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Les Membres de la Cour des comptes européenne ont élu M. Hubert Weber, dixième Président de la Cour, le 14 janvier 2005 pour une durée de trois ans. Le mandat de Président de M. Weber a débuté le 16 janvier 2005.

De nationalité autrichienne, M. Weber est Membre de la Cour des comptes européenne depuis mars 1995. Il a été doyen du groupe d'audit "Actions extérieures" et responsable du secteur d'audit chargé de la coopération avec les pays en voie de développement et les pays tiers (de 2000 à 2004), et doyen du groupe ADAR chargé du développement de l'audit et des rapports (de 1995 à 2000). Auparavant, M. Weber avait été directeur général de la division de contrôle des entreprises publiques auprès de l'Institution supérieure de contrôle de l'Autriche (de 1990 à 1995), chef de la division du personnel (de 1981 à 1989) et chef de la division responsable du secrétariat général de l'INTOSAI (de 1975 à 1980).



M. Hubert Weber, Président de la Cour des comptes européenne.



71

NOUVEAUX MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Le 23 janvier 2006, le Parlement européen a nommé huit nouveaux membres de la Cour des comptes européenne, pour un mandat d'une durée de six ans. Il s'agit de la Belgique, du Danemark, de la Finlande,

de l'Irlande, de l'Italie, du Portugal, de l'Espagne et de la Suède. Trois de ces membres, en l'occurrence le Danemark, l'Irlande et le Portugal, ont été réélus.

RAPPORT ANNUEL RELATIF À L'EXERCICE 2004

La Cour des comptes européenne a publié, le 15 novembre 2005, son rapport annuel relatif à l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2004.

La Cour des comptes est d'avis que les comptes consolidés relatifs à l'exécution du budget général de l'UE reflètent fidèlement les recettes et les dépenses de l'exercice 2004 ainsi que la situation financière

à la fin de cet exercice, sauf dans le cas des débiteurs divers. Comme par le passé, le système comptable, en 2004, ne peut garantir un recensement complet du patrimoine. La Commission a réalisé d'importants progrès dans la mise en place d'une comptabilité d'exercice pour l'exercice 2005, même si les adaptations et validations nécessaires à la mise en œuvre complète du nouveau cadre comptable ont connu des retards. La Cour a observé que la mise en œuvre et le fonctionnement des systèmes de contrôle et de surveillance sont efficaces et que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels sont, dans leur ensemble, légales et régulières dans les domaines des recettes, des engagements, des dépenses administratives et de la stratégie de préadhésion, même si, dans ce dernier cas, les organismes chargés de la mise en œuvre dans les pays candidats présentent toujours des risques à des degrés divers. Pour le reste des crédits de paiement - dépenses agricoles, mesures structurelles, politiques internes et actions extérieures - la Cour n'est toujours pas en mesure de formuler une opinion sans réserve quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Il convient d'intensifier les efforts pour mettre en œuvre efficacement les systèmes de contrôle et de surveillance et remédier à leurs insuffisances dans les domaines où les paiements sont encore affectés de manière significative par des erreurs.

Malgré les progrès réalisés par la Commission dans le cadre de la réforme de son système de contrôle interne et l'incidence positive de cette réforme sur la légalité et la régularité de sa gestion interne des dépenses, d'autres efforts sont toujours nécessaires en termes d'efficacité opérationnelle. Toutefois, la Cour est en mesure d'indiquer, pour la première fois, que les efforts consentis par la Commission et les États membres pour mettre en œuvre le système intégré de contrôle et de gestion (SIGC), qui couvre 59 % des dépenses agricoles, ont eu un effet positif. En fait, le système intégré de contrôle et de gestion (SIGC) limite efficacement le risque de dépense irrégulière dès lors qu'il est appliqué correctement.

Le Président de la Cour, M. Weber, a déclaré en séance plénière du Parlement européen: "La Cour a constaté que la grande majorité des crédits de paiement sont



Le Président de la CdCE, M. Hubert Weber, présente le rapport annuel relatif à l'exercice 2004 devant la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, le 14 novembre 2005.

encore affectés de manière significative par des erreurs quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes. Cela est dû à l'existence d'opérations présentant un risque inhérent élevé, et à des systèmes de contrôle et de surveillance qui ne permettent pas de maintenir efficacement le risque d'irrégularité à un niveau satisfaisant. Des améliorations ont cependant été constatées au niveau des systèmes, en particulier dans le cadre du SIGC - le principal système de contrôle et de surveillance pour les dépenses agricoles - que mettent en œuvre les États membres, ainsi qu'au niveau de la Commission - le processus de réforme administrative et financière lancé en 2000 porte ses fruits; il importe néanmoins d'aller beaucoup plus loin, notamment dans les États membres."

Pour l'exercice 2004, les **crédits de paiement** sont passés de 98 milliards à 105 milliards d'euros, principalement en raison de l'élargissement. La sous-utilisation des crédits, qui a caractérisé les exercices précédents, a été considérablement réduite grâce à l'amélioration de la gestion et de la planification, ce qui s'est traduit par un excédent budgétaire de 2,7 milliards d'euros - environ la moitié de celui de 2003. Toutefois, le niveau élevé des engagements budgétaires et juridiques restant à liquider constituera un défi particulier, dans la mesure où il faudra que, dans les années à venir, les dépenses soient exécutées dans les délais fixés et à ce que des dégage-ments soient ainsi évités.



S'agissant des **recettes**, l'étendue des travaux de la Cour est limitée en ce qui concerne les ressources propres TVA et RNB – les données sous-jacentes ne se prêtant pas à un contrôle direct par la Cour – et les ressources propres traditionnelles, pour lesquelles l'audit ne peut pas couvrir les importations qui ont échappé à la surveillance des douanes. Ces restrictions mises à part, la Cour a estimé que les opérations relatives aux recettes étaient légales et régulières. Toutefois, des déficiences ont été relevées dans les systèmes relatifs aux ressources RNB, à la fois au sein de la Commission et dans les États membres.

En ce qui concerne les dépenses au titre de la **politique agricole commune** (43,6 milliards d'euros), la Cour conclut que celles qui ne sont pas soumises au SIGC ou auxquelles ce système n'est pas appliqué correctement présentent un risque plus élevé parce que les systèmes de contrôle ne sont pas aussi efficaces. Par exemple, les contrôles postérieurs au paiement portant sur les subventions au titre de la PAC qui ne sont pas couvertes par le SIGC - soit 37 % du total - ne fournissent pas à la Commission une assurance raisonnable quant au respect de la réglementation communautaire. Dans ses conclusions, la Cour estime que, dans l'ensemble, les dépenses au titre de la PAC ont continué d'être affectées de manière significative par des erreurs.

Concernant des **actions structurelles** (34,2 milliards d'euros), la Cour a une nouvelle fois constaté un certain nombre de déficiences affectant les systèmes de gestion et de contrôle des États membres qui nécessitent, à des degrés divers, des améliorations pour garantir le respect intégral des obligations réglementaires et la réalisation de contrôles efficaces de la gestion quotidienne ainsi que de contrôles par sondage indépendants des opérations. Pour la période de programmation actuelle (2000-2006) et pour la précédente (1994-1999), de nombreuses erreurs affectant la légalité et la régularité ont été détectées dans les déclarations établies par les États membres, qui ont donné lieu à des versements de la Commission.

S'agissant des **politiques internes** (7,3 milliards d'euros), en dépit des progrès accomplis dans certains domaines, la Cour a relevé des déficiences dans les systèmes de contrôle et de surveillance ainsi qu'un ni-

veau significatif d'erreurs affectant les opérations sous-jacentes au niveau des bénéficiaires. Il est probable que le risque d'erreurs persistera si le cadre juridique n'est pas modifié de manière à simplifier les systèmes de remboursement des coûts et à clarifier les procédures et instructions relatives aux différents programmes.

En ce qui concerne les **actions extérieures** (4,6 milliards d'euros), les améliorations apportées aux systèmes de contrôle et de surveillance de la Commission n'ont pas encore eu d'incidence au niveau des organismes chargés de la mise en œuvre (ONG, gouvernement bénéficiaire, organisations internationales), niveau auquel la Cour a observé un nombre relativement important d'erreurs dans les paiements. Ce constat reflète l'insuffisance des contrôles internes au sein de ces organismes et souligne la nécessité, pour la Commission, d'adopter une approche globale en matière de supervision, de contrôle et d'audit de ces organismes.

L'opinion de la Cour concernant la **stratégie de préadhésion** (3,1 milliards d'euros) est globalement positive, puisque les opérations sous-jacentes se sont avérées en grande partie légales et régulières. Les systèmes de contrôle et de surveillance au niveau des services centraux de la Commission, des délégations et des organismes de certification étaient fondamentalement satisfaisants et fonctionnaient correctement dans la pratique. Au niveau national, la Cour a toutefois relevé des déficiences dans les systèmes mis en place au niveau des organismes chargés de la mise en œuvre en Bulgarie, en Roumanie, en Turquie ainsi que dans d'autres pays Sapard.

De même, l'audit des **dépenses administratives** (5,9 milliards d'euros) par la Cour révèle que les opérations sous-jacentes étaient en grande partie légales et régulières et que les systèmes de contrôle et de surveillance étaient généralement satisfaisants, bien qu'il subsiste quelques défaillances.

En ce qui concerne les **Fonds européens de développement**, les rapports sur l'exécution financière pour l'exercice 2004 reflètent fidèlement les recettes et les dépenses de l'exercice ainsi que la situation financière en fin d'exercice, à l'exception de problèmes relatifs au caractère complet de l'actif et des provisions pour



créances douteuses ainsi qu'au manque de fiabilité du solde des fonds Stabex. S'agissant de la légalité et de la régularité des opérations sous-jacentes, la Cour a noté des améliorations, mais des déficiences

ont été décelées dans l'application des standards de contrôle interne. Dans les opérations sous-jacentes, la Cour n'a relevé aucune erreur affectant la légalité et la régularité de manière significative.

AUTRES RAPPORTS ET AVIS PUBLIÉS PAR LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

Depuis son rapport annuel 2003, la Cour a publié sept rapports spéciaux et sept avis couvrant différents aspects des finances et de la gestion de l'Union européenne.

Les rapports spéciaux (RS) sont les suivants:

RS 9/2004 relatif aux mesures forestières dans le cadre de la politique de développement rural;

RS 10/2004 relatif à la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure de l'UE vers les Délégations de la Commission;

RS 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);

RS 2/2005 relatif aux aides budgétaires du FED aux pays ACP: la gestion par la Commission du volet "réforme des finances publiques";

RS 3/2005 relatif au développement rural: la vérification des dépenses agroenvironnementales;

RS 4/2005 relatif à la gestion, par la Commission, de la coopération économique avec l'Asie;

RS 5/2005 relatif aux dépenses d'interprétation du Parlement, de la Commission et du Conseil.

Les avis sont les suivants:

Avis 1/2005 sur la proposition de règlement du Conseil relatif au financement de la politique agricole commune;

Avis 2/2005 sur la proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion;

Avis 3/2005 sur le projet de règlement de la Commission modifiant le règlement

(CE, Euratom) n° 2342/2002 du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes;

Avis 4/2005 sur une proposition de décision du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés européennes, ainsi que sur une proposition de règlement du Conseil fixant les mesures d'exécution de la correction des déséquilibres budgétaires conformément aux articles 4 et 5 de la décision du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés européennes;

Avis 6/2005 sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (CE) n° 1073/1999 et (Euratom) n° 1074/1999 relatifs aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);

Avis 7/2005 sur un projet de règlement de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1653/2004 en ce qui concerne les postes des comptes d'agences exécutives;

Avis 9/2005 sur une proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement (CE, Euratom) n° 2728/94 instituant un Fonds de garantie relatif aux actions extérieures.

Les publications de la Cour sont disponibles sur son site web dans toutes les langues de l'UE.

Voir http://www.eca.eu.int/audit_reports/audit_reports_index_fr.htm



LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE (ISC) DE L'UNION EUROPÉENNE À LUXEMBOURG, LES 6 ET 7 DÉCEMBRE 2004

M. Fabra Vallés, alors Président de la CdCE, et M. Clemente, Membre de la CdCE, ont présidé la réunion annuelle des Présidents des ISC de l'Union européenne. Les Présidents des ISC des pays candidats, en l'occurrence, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Roumanie et de la Turquie, ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs actifs, de même que des représentants de l'IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI), du comité de formation de l'EUROSAI et de SIGMA.

Ces réunions régulières revêtent une importance particulière pour la CdCE dans la mesure où le traité CE prévoit que celle-ci et les ISC des États membres de l'UE pratiquent une coopération empreinte de confiance et respectueuse de leur indépendance. En outre, une coopération accrue dans le domaine de l'audit des finances publiques au niveau européen est capitale dans la perspective de la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances de l'Union européenne à tous les niveaux.

Cette réunion était la première depuis l'élargissement historique de l'Union européenne en mai 2004. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants:

– Cadre de la coopération entre les ISC des États membres de l'UE et la

CdCE: renforcement et facilitation des activités du Comité de contact,

– Rapports récents des ISC des États membres relatifs à la gestion des fonds de l'UE,

– Activités d'audit visant à mettre la coopération en pratique,

– Maintien et développement des liens avec les pays candidats et les autres partenaires externes,

– Rapports d'activité, formations et ateliers (*workshops*).

Le principal sujet de discussion a été le premier point, relatif au renforcement et à la facilitation des activités du Comité de contact. Il a donné lieu à un large débat sur de nombreuses questions, notamment la communication externe et interne, les comptes rendus, la gouvernance, la déclaration de mission, etc. Au terme des débats, le Comité de contact a adopté une résolution invitant le groupe de travail sur la coopération (*Task Force on Cooperation*) à examiner ces questions et à lui présenter un rapport assorti de propositions concrètes lors de sa réunion de 2005. Certains sujets spécifiques, comme la communication externe, en particulier avec le Parlement européen, et les langues de travail,



Les Présidents des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne à Luxembourg.

ont fait l'objet de résolutions distinctes demandant aux agents de liaison de poursuivre leur examen.

Le Comité de contact a également adopté d'autres résolutions relatives à la poursuite de la coopération dans certains

domaines spécifiques, tels que les Fonds structurels, les marchés publics, la TVA, les rapports des ISC nationales ayant trait à la gestion des fonds de l'UE, la qualité de l'audit, les activités d'audit et la poursuite du soutien aux pays candidats ou susceptibles de l'être prochainement.

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE (ISC) DE L'UNION EUROPÉENNE, À STOCKHOLM, LES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2005

L'ISC de Suède a organisé la réunion annuelle 2005 du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne, à laquelle ont participé les représentants de 29 pays et de la Cour des comptes européenne, ainsi que des représentants de l'IDI, du Comité de formation de l'EUROSAI et du SIGMA. Cette réunion était présidée par l'Auditrice générale de la Suède, Mme Eva Lindström.

Le thème principal de l'ordre du jour de cette réunion était la contribution des ISC de l'UE à une utilisation plus efficace des fonds communautaires. Cette question avait été soulevée par la Cour des comptes européenne dans ses recommandations concernant l'amélioration du contrôle interne des fonds communautaires, mais

aussi dans le rapport de décharge du Parlement européen et dans la « Feuille de route pour un cadre de contrôle interne intégré » publiée par la Commission au mois de juin 2005.

À l'issue des présentations de Terrence Wynn, du Parlement européen, et de plusieurs délégués, les assistants à cette réunion ont ouvert un débat sur une déclaration contenant différentes propositions sur la façon dont une ISC peut contribuer à accroître la responsabilité financière dans le domaine de l'Union européenne. Chaque ISC se chargera de distribuer cette déclaration dans son pays, aux personnes et organismes intéressés.

Le Comité de contact a également débattu et approuvé diverses résolutions vi-



76



Les participants à la réunion de Stockholm.

sant à renforcer et à faciliter le fonctionnement du Comité de contact : Déclaration portant sur la mission du Comité de contact, création d'un site Internet du Comité de contact et rôle de la Présidence par intérim du Comité de contact, d'une réunion à l'autre. Ont également été approuvées au cours de cette même réunion

d'autres résolutions portant sur la poursuite de la coopération dans divers domaines spécifiques et sur les travaux réalisés par les différents groupes de travail et groupes d'experts placés sous la direction du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne.

AUTRES FORMES DE COOPÉRATION ENTRE LES ISC DE L'UE, LES PAYS CANDIDATS ET LA CdCE

RÉSEAU DE COOPÉRATION ENTRE LES ISC DE L'ALBANIE, DE LA BULGARIE, DE LA CROATIE, DE LA ROUMANIE ET DE LA TURQUIE, LA CdCE ET SIGMA

Suite à l'élargissement de mai 2004, les ISC des pays candidats ou susceptibles de l'être prochainement, la CdCE et SIGMA ont créé un nouveau réseau qui poursuit les activités du précédent. La première réunion s'est tenue en avril 2005 à Sofia. Au cours de celle-ci, les participants ont approuvé la mission du réseau et la structure de la coopération. Les premières activités de ce groupe ont commencé.

Depuis lors, deux autres réunions ont eu lieu. Elles se sont déroulées en marge des réunions des agents de liaison des ISC de l'UE, en Pologne (en mai) et au Luxembourg (en octobre). Un questionnaire per-

mettant de déterminer les problèmes et les besoins communs aux ISC faisant partie du réseau a été élaboré. Un groupe d'experts en matière de jumelage (*Twinning Expert Group, TEG*) a également été créé en vue d'établir un guide pratique du jumelage visant à mettre en exergue les bonnes pratiques.

Conformément à la politique d'ouverture du réseau et au nom de ses membres, M. Weber, le Président de la CdCE, a officiellement invité l'ISC de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à en faire partie et celle-ci a accepté.



ATELIERS RELATIFS À L'AUDIT, COORDONNÉS PAR SIGMA ET LA CdCE

Les ateliers (*workshops*) organisés par SIGMA et la CdCE, qui ont commencé en 2002 pour les pays candidats, se sont poursuivis tout au long de 2005. Trois ateliers ont eu lieu au cours de l'année:

- audit des Fonds agricoles de l'UE: du 8 au 10 juin à Mamaia (Roumanie);
- audit des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE, du 28 au 30 septembre à Budapest;
- audit des états financiers dans le secteur public: du 26 au 28 octobre à St-Julian's (Malte).

Des représentants de tous les nouveaux États membres et de tous les pays candidats, ainsi que de l'Albanie, ont participé à chacun de ces ateliers. À Budapest, l'ancienne République yougoslave de Macé-

doine était représentée pour la première fois.

Les résultats de ces ateliers ont été publiés par SIGMA dans une série de lettres d'information sur l'audit (*Audit Newsletters*), qui sont également disponibles en ligne. Un rapport détaillé sur les conclusions de l'atelier sur les Fonds agricoles de l'UE qui s'est tenu en Roumanie, figure dans l'édition de la lettre d'information de septembre, tandis que les rapports relatifs aux ateliers organisés en Hongrie et à Malte ont été publiés dans l'édition de novembre. Voir

http://www.oecd.org/document/5/0,2340,en_33638100_34612958_34858373_1_1_1_1,00.html.



78



Les participants à l'atelier de Mamaia, en Roumanie.

STAGES À LA CdCE POUR AUDITEURS DES PAYS CANDIDATS

Ce programme, qui permet à des auditeurs issus d'ISC de pays candidats de passer cinq mois à la CdCE, s'est poursuivi. En 2005, dix auditeurs supplémentaires y

ont pris part, notamment, pour la première fois, des auditeurs venant des ISC de la Croatie et de la Turquie.

LES ACTIVITÉS DU GROUPE D'EXPERTS EN QUALITÉ DE L'AUDIT POUR LE RÉSEAU D'ISC DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

THE EXPERT GROUP ON AUDIT QUALITY¹

Introduction

Au cours de ces dernières années, la fiabilité de l'activité de contrôle des finances publiques a soulevé un grand nombre d'inquiétudes. L'amélioration de la qualité de l'audit est ainsi devenue la toute première priorité de chacun des présidents d'ISC, ainsi qu'un domaine utile d'échange d'expériences nationales et d'identification des bonnes pratiques.

Conscients de l'importance de cette question, les présidents de l'ancien réseau d'ISC des pays d'Europe centrale et orientale, plus les ISC de Chypre, de Malte, de Turquie et la Cour des comptes européenne (CCE), se sont accordés à reconnaître, au cours de leur réunion annuelle à Limassol (Chypre) en 2001, la nécessité de discuter, d'étudier et d'informer sur la question de la qualité dans le processus d'audit.

Les agents de liaison de la Hongrie, de Malte et de la Pologne (corapporteurs) ont ainsi été nommés membres du Groupe d'experts, en vue de préparer un rapport sur l'état des systèmes de gestion de la qualité dans les pays participants et au sein d'autres ISC développées. Ce rapport, intitulé « La qualité dans le processus d'audit », a été achevé et présenté aux présidents d'ISC au cours de leur réunion du mois de décembre 2002, à Bucarest.

Après avoir débattu et approuvé ce rapport, les présidents d'ISC ont prolongé le mandat du Groupe d'experts et ont demandé aux corapporteurs de préparer des lignes directrices étendues et détaillées sur la question de la qualité de l'audit.

Le SIGMA² a été le premier à apporter son assistance technique au Groupe d'experts, dès sa création. Par la suite se sont joints à ce même Groupe des représentants

de la Cour des comptes de la France, de l'Allemagne et de la CCE.

« Les lignes directrices sur la qualité de l'audit »³ ont été présentées et approuvées au cours de la dernière réunion des présidents d'ISC de l'ancien réseau d'ISC, à Riga (Lettonie), en avril 2004.

Ces lignes directrices ont été conçues pour être appliquées par toutes les ISC dans le cadre de tous types d'audits. Elles contiennent une orientation concernant non seulement le contrôle de qualité durant le processus d'audit à proprement parler, mais aussi la garantie de qualité au niveau du post-audit et ce que l'on appelle la direction institutionnelle, c'est-à-dire le contrôle de qualité lié au domaine institutionnel en général.

Le réseau de présidents d'ISC d'États membres de l'UE (dénommé Comité de contact) a souligné au cours de sa réunion du mois de décembre 2004 à Luxembourg, que ces lignes directrices pourraient intéresser non seulement les ISC de l'UE, mais aussi d'autres membres de l'EUROSAI.

Le Comité de contact a pris note de chacune de ces lignes directrices et a immédiatement ouvert un débat à leur sujet, après quoi il a formulé les recommandations suivantes :

- Les lignes directrices sur la qualité de l'audit doivent être largement diffusées auprès des ISC de l'UE, à des fins d'information ;
- Le contenu de ces lignes directrices doit être diffusé par les corapporteurs ;
- Les ISC de l'UE doivent en tenir compte au niveau individuel, lors de la révision de leurs propres manuels d'audit et de leurs lignes directrices sur la qualité de l'audit ;

¹ M. Jacek Mazur, ISC de Pologne, M. Janos Revesz, ISC de Hongrie, M. Brian Vella, ISC de Malte, M. Joel Costantzer, Cour des comptes européenne, M. Nick Treen, SIGMA.

² Une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE financée principalement par l'UE (www.oecd.org/gov/sigma).

³ Le texte final de ces lignes directrices est disponible sur le site Internet de l'EUROSAI.



- Les ISC des États membres de l'UE doivent s'efforcer de contribuer au renforcement de la qualité de l'audit.

Au mois de janvier dernier, un questionnaire a été adressé aux ISC des États membres de l'UE et des pays candidats, ainsi qu'à la Cour des comptes européenne, afin de leur demander leur avis sur les efforts à fournir à l'avenir dans le but de renforcer la qualité de l'audit.

Dans le sillage de cette initiative, le Groupe d'experts en qualité de l'audit a mis en œuvre un certain nombre d'activités visant à assurer une large diffusion des lignes directrices sur la qualité de l'audit et à entreprendre des actions d'une toute autre nature essentiellement fondées sur les réponses obtenues dans le cadre du questionnaire susvisé.

Publicité des lignes directrices

Dans un premier temps, à l'issue du Comité de contact de 2004, un résumé des lignes directrices a été publié dans le bulletin du mois de décembre 2004 du SIGMA. En outre, un article plus détaillé sur les lignes directrices est paru dans l'édition du mois d'avril 2005 de la Revue internationale d'Audit gouvernemental de l'INTOSAI.

Ces mêmes lignes directrices ont par ailleurs été envoyées non seulement à la CCE et aux ISC des États membres de l'UE et des pays candidats à l'UE, mais aussi au Secrétariat général de l'EUROSAI (qui les a lui-même publiées sur le site Internet de l'EUROSAI), au Secrétariat général de l'INTOSAI, au Comité directeur de l'ASOSAI, au Comité de formation de l'EUROSAI, au Conseil international des commissaires aux comptes de l'OTAN, au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et au Conseil des commissaires aux comptes de l'ONU.

De leur côté, les agents de liaison de la Hongrie, de Malte et de la Pologne ont présenté les lignes directrices sur la qualité de l'audit à Sofia, au mois d'avril dernier, au cours de la réunion des agents de liaison des pays candidats et des pays dits prochains candidats à l'adhésion. En outre, les présidents de ces mêmes ISC ont présenté le document aux membres de la CCE à Luxembourg, au mois de juin dernier.

Par ailleurs, un document intitulé « Parvenir à un haut niveau de qualité dans le travail des ISC » a été publié par le SIGMA au mois de juin 2005. Ce document est particulièrement intéressant et important pour les ISC en développement et en transition qui s'intéressent de près aux problèmes de la qualité de l'audit. Ce document du SIGMA (n° 34) complète en quelque sorte le rapport sur « La qualité dans le processus d'audit » et les lignes directrices elles-mêmes.

Atelier sur la stratégie d'application des pratiques de qualité de l'audit au sein des ISC

Le Groupe d'experts coopère actuellement avec le SIGMA et l'ISC de Lituanie à l'organisation d'un second atelier sur la qualité de l'audit dans le contexte du « Groupe de travail sur les manuels et les méthodes d'audit des ISC des nouveaux États membres, des pays candidats et des prochains candidats à l'adhésion ». Cet atelier se tiendra à Vilnius du 15 au 17 mars 2006. Au programme de cet atelier devraient figurer les thèmes suivants :

- Les expériences des ISC de l'UE en matière d'application du contrôle de qualité de l'audit et la garantie de qualité au niveau du post-audit, en ce qui concerne aussi bien les audits financiers que les audits de gestion ;

- Brève introduction générale du rapport sur « La qualité dans le processus d'audit » et les lignes directrices sur la qualité de l'audit ;

- Les normes de contrôle de l'IFAC sur le contrôle de la qualité telles qu'elles ont été adaptées par le sous-comité correspondant de l'INTOSAI sur les normes de contrôle ;

- L'expérience de l'ASOSAI, qui a élaboré ses propres « Lignes directrices sur les systèmes de gestion de la qualité de l'audit ».

Atelier sur la qualité de l'audit du Comité de formation de l'EUROSAI (Abréviation anglaise : ETC)

Le Groupe d'experts envisage également d'apporter son soutien à l'organisation d'un atelier du Comité de formation de l'EUROSAI en 2007, à Budapest (Hon-



grie). La structure de cet événement serait très similaire à celui qui va être organisé à Vilnius. Les participants seraient membres de l'EUROSAI, essentiellement des pays d'Europe de l'Est n'ayant pas participé à l'atelier de Vilnius.

Banque de données électronique sur la qualité de l'audit

Parmi les autres activités qui seront mises en œuvre par le Groupe d'experts, on peut également citer la création d'une banque de données électronique sur la qualité de l'audit. Il est prévu que cette base de donnée soit hébergée par la CCE sur un site Internet consacré au Comité de contact. Le but de cette initiative serait de faire peu à peu de cette banque de données une référence utile et moderne sur la qualité de l'audit pour toutes les ISC des États membres de l'UE.

Elle devrait comprendre les sous-rubriques suivantes :

- Les normes internationales et les lignes directrices, telles que celles de l'INTOSAI et de ses groupes de travail régionaux, ou encore celles de la Fédération internationale des comptables ;
- les règles et règlements qui peuvent être émis par la Commission européenne ;
- les réglementations nationales, les normes, les lignes directrices et les listes de vérification utilisées par les ISC ;
- les publications ayant trait aux documents de chaque pays, les livres et les articles ;
- les stages de formation ; et
- les liens électroniques menant à d'autres sites Internet.

Avancées en matière d'application des lignes directrices sur la qualité de l'audit

En septembre 2005, un petit questionnaire a été adressé aux agents de liaison des ISC des États membres de l'UE, des pays candidats et des prochains candidats à l'adhésion, afin d'obtenir des informations concernant l'état d'avancement de la traduction, de l'adaptation et de l'utilisation des lignes directrices au sein des ISC.

D'après les réponses obtenues, les lignes directrices auraient d'ores et déjà

été traduites en bulgare, en tchèque, en estonien, en allemand, en hongrois, en letton et en polonais. Les traductions en langues française, italienne et espagnole sont actuellement en cours.

Certaines ISC précisent mêmes dans leurs réponses que les lignes directrices ont été distribuées à leur haute direction et à leur personnel, en vue de les utiliser comme matériel de référence de base. L'ISC de Hongrie a pour sa part élaboré un document détaillé (intitulé « Le système de gestion de la qualité au sein du Bureau d'audit de l'État ») qui va dans le sens des éléments les plus importants et des recommandations des lignes directrices. En outre, plusieurs ISC annoncent qu'elles tiendront compte des lignes directrices sur la qualité de l'audit, ainsi que d'autres matériels relatifs à la qualité de l'audit, lors de la révision de leurs manuels et de leurs propres lignes directrices dans ce domaine, et lors du développement de leurs pratiques d'audit.

Commentaires finaux

Dans les années à venir, le Groupe d'experts en qualité de l'audit va essentiellement axer son action sur les ateliers de Vilnius et de Budapest en 2006 et 2007, ainsi que sur la création et la maintenance de la banque de données électronique sur la qualité de l'audit. En outre, le Groupe d'experts a l'intention de continuer à assurer le suivi des avancées en matière d'application des lignes directrices.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements concernant le contenu du présent article, vous pouvez prendre contact avec l'un des membres du Groupe d'experts énumérés ci-après :

M. Jacek Mazur, de la Chambre suprême de contrôle (Pologne) - jacek_mazur@nik.gov.pl

M. Janos Revesz, du Bureau d'audit de l'État (Hongrie) - reveszj@asz.hu

M. Brian Vella, du Bureau d'audit national (Malte) - brian.vella@gov.mt

M. Joel Costantzer, de la Cour des comptes européenne - joel.costantzer@TCE.eu.int

M. Nick Treen, du SIGMA - Nicolas-John.TREEN@oecd.org



Le VI^e Congrès EUROSAI 2005 à Bonn

COUR DES COMPTES FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Le VI^e Congrès de l'EUROSAI s'est tenu à Petersberg, près de Bonn (Allemagne), du 30 mai au 2 juin 2005, en présence de 186 délégués de 50 pays, dont des observateurs des organisations régionales de l'INTOSAI, parmi lesquelles on peut citer l'AFROSAI, l'ARABOSAI, l'ASOSAI et l'OLACEFS, ainsi que des observateurs d'organisations de développement, de l'INTOSAI Journal et de l'EURORAI.

Les participants ont pris part à des discussions vives et intenses sur le thème principal du Congrès, en l'occurrence le contrôle des recettes du secteur public, ainsi que sur chacun des trois sous-thèmes suivants :

Sous-thème I : L'importance des recettes pour la gestion budgétaire et économique des exécutifs, ainsi que pour la souveraineté budgétaire des législatifs.

Sous-thème II : Le rôle des ISC dans le domaine du contrôle des recettes, dans les différentes phases du cycle budgétaire.

Sous-thème III : Les approches d'audit en matière de contrôle des recettes et leurs effets.

Avant la tenue du Congrès avait été constitué, dans le cadre de chacun des sous-thèmes susvisés, un groupe de travail chargé de préparer les travaux à réaliser. Ces groupes de travail étaient respectivement composés des ISC suivantes :

Sous-thème I : *Algemene Rekenkamer*, Pays-Bas (Présidence) ; *Valstybes Kontrolė*, Lituanie ; *Rechnungshof*, Autriche ; *Tribunal de Contas*, Portugal.

Sous-thème II : *National Audit Office*, Royaume-Uni (Présidence) ; *Rigsrevisionen*, Danemark ; *Schetnaya Palata*, Fédération de Russie ; *Tribunal de Cuentas*, Espagne ; Cour des comptes européenne.

Sous-thème III : *Najwyższa Izba Kontroli*, Pologne (Présidence) ; Cour des comptes, France ; *Bundesrechnungshof*, Allemagne ; *Curtea de Conturi*, Roumanie.

Près d'un an avant le Congrès, les groupes de travail thématiques ont présenté la documentation de base des trois sous-thèmes. À partir de cette documentation et moyennant des questionnaires adressés à

chacun des membres de l'EUROSAI, le point a été fait sur la situation réelle du contrôle des recettes du secteur public par les ISC. Les réponses données par les différents pays montrent que l'importance du contrôle des recettes et de la participation à la confection des budgets diffère d'une ISC membre de l'EUROSAI à l'autre. Les contrôles de rentabilité, par exemple, relèvent du domaine des recettes, alors que les services de conseil auprès du législateur ou encore l'analyse des effets des prescriptions fiscales de contrôle, ne font pas partie, jusqu'à ce jour tout au moins, du domaine d'activités de tous les membres de l'EUROSAI, ou constituent des tâches secondaires.

Sur la base de la documentation issue de chacun des pays membres de l'EUROSAI, les groupes de travail thématiques ont confectionné les documents de discussion des trois sous-thèmes. La discussion portant sur chacun des sous-thèmes du Congrès a ensuite été structurée en huit groupes de questions principales élaborées par les présidents des groupes de travail, en collaboration avec l'équipe de rédaction de la Cour des comptes fédérale. Ces huit groupes de questions ont ensuite été annexés aux différents documents de discussion.

Au cours du Congrès, les différents sous-thèmes ont été abordés sur la base de leurs groupes de questions principales respectifs, dans le cadre de trois séances plénières thématiques. Au cours de la séance plénière thématique consacrée au sous-thème I, la Présidente de l'ISC des Pays-Bas a présenté, en tant que rapporteur, les informations de base de la discussion ultérieure. Outre une vision générale du large éventail de recettes publiques qui existe à l'heure actuelle, elle a présenté une description de l'administration et des sys-

Près d'un an avant le Congrès, les groupes de travail thématiques ont présenté la documentation de base des trois sous-thèmes.



L'un des temps forts de la discussion sur le sous-thème II a été le rôle des ISC dans le cycle budgétaire, et plus précisément l'estimation des recettes comme domaine d'audit.

tèmes de fixation et de recouvrement des recettes dans les différents États européens. La Présidente de l'ISC des Pays-Bas a en outre dressé le panorama culturel existant dans différents pays en matière de recouvrement des impôts, avec à l'appui un certain nombre de spots publicitaires des différentes administrations financières individuelles, visant à encourager les citoyens à acquitter comme il se doit les impôts dont ils sont redevables.

L'un des temps forts de la discussion sur le sous-thème II a été le rôle des ISC dans le cycle budgétaire, et plus précisément l'estimation des recettes comme domaine d'audit. Ce sujet a été développé par le Président de l'ISC du Royaume-Uni. Les délégués ont déclaré à cet égard qu'il n'appartient pas aux ISC d'arrêter les prévisions de recettes. Ils considèrent néanmoins qu'il est essentiel de superviser les méthodes que les exécutifs utilisent pour arrêter leurs estimations fiscales et pour identifier les points faibles de la procédure d'estimation et améliorer les prévisions et la base d'information pour les parlements.

Parmi les autres sujets importants, on peut également citer la problématique des avantages fiscaux qui prennent la forme de subventions. Le Congrès a en effet constaté que dans certains États, ces subventions sont absolument considérables, ce qui complique le système fiscal et se traduit par une diminution des recettes fiscales. Il a donc été convenu de procéder à un audit coordonné sur les avantages fiscaux, audit qui devra s'étendre par ailleurs à la question du volume effectivement atteint dans la pratique et des objectifs de ces avantages fiscaux. Il convient de rappeler à cet égard que la Présidence de l'EUROSAI est habilitée à confier ce projet à la Cour des comptes. Pour le moment, participent à ces travaux les ISC du Danemark, de Hongrie, de Lituanie, de Pologne, de Roumanie, de la Fédération de Russie, de la République Slovaque, de Suisse et du Royaume-Uni. Outre un profond échange de connaissances et une communication accrue entre les membres de l'EUROSAI, cet audit coordonné a pour but de recueillir des informations sur les meilleures pratiques et de renforcer les réseaux de communication.

Au cours de la troisième séance plénière thématique, le Président de l'ISC de Pologne a présenté, en tant que rapporteur, les pratiques d'audit des membres de l'EUROSAI et leurs effets. Dans ce contexte, les ISC d'Allemagne, d'Italie, du Kazakhstan et de Finlande ont présenté différentes études de cas d'audits, essentiellement dans le domaine fiscal. À l'issue de leur présentation, ces ISC en ont conclu que l'approche d'audit la plus appropriée, en règle générale, est une combinaison entre un contrôle du respect réglementaire et un contrôle de rentabilité. Ces mêmes ISC ont en outre souligné l'importance croissante des contrôles portant sur les technologies de l'information. Au cours de la discussion ultérieure, la question de la collaboration a été placée à plusieurs reprises au centre du débat. La collaboration doit être améliorée au niveau national entre les différentes autorités compétentes, certes, mais aussi au niveau international entre les ISC. Pour ce faire a été mis en œuvre un projet comparatif sous la direction de l'ISC du Royaume-Uni, dans le but d'échanger des informations, des définitions et des critères comparatifs, afin de pouvoir comparer au niveau international les coûts et la rentabilité des administrations financières.

Sur la base des présentations et des discussions organisées dans le cadre de ces trois séances plénières thématiques, le groupe de conseillers techniques thématiques, composé de représentants des trois groupes de travail thématiques et de l'équipe de rédaction de la Cour des comptes fédérale, a élaboré un premier projet de conclusions et de recommandations du VI^e Congrès de l'EUROSAI. À l'issue d'un intense débat et de la présentation d'un second projet tenant compte de multiples propositions, le Congrès a accepté lesdites conclusions et recommandations à l'unanimité au cours de la seconde séance plénière générale¹. Dans le chapitre final portant sur les recommandations d'ordre général, le Congrès déclare ce qui suit :

- Les membres de l'EUROSAI doivent revoir leur stratégie générale de contrôle des recettes ;

Au cours de la troisième séance plénière thématique, le Président de l'ISC de Pologne a présenté, en tant que rapporteur, les pratiques d'audit des membres de l'EUROSAI et leurs effets.

Le Congrès a accepté lesdites conclusions et recommandations à l'unanimité au cours de la seconde séance plénière générale.

¹ Ces conclusions et recommandations sont disponibles sur le site Internet www.eurosai-2005.de.



- il convient de réaliser un audit coordonné sur les avantages fiscaux, ouvert à tous les membres de l'EUROSAI ;

- il faut accepter la proposition du groupe de travail de l'EUROSAI sur les technologies de l'information d'analyser l'importance des technologies de l'information dans le contrôle des cas de détournement de deniers publics ;

- les membres de l'EUROSAI doivent échanger des informations, des définitions et des critères comparatifs afin de pouvoir comparer au niveau international les coûts et la rentabilité des administrations financières ; enfin,

- les ISC membres de l'EUROSAI doivent publier leurs principales initiatives et lignes directrices en matière de recettes publiques, d'une façon généralisée, sur le site Internet de l'EUROSAI.

Le VII^e Congrès EUROSAI 2008, qui se tiendra à Cracovie, devra être dûment informé de chacune de ces questions.

Décisions organisationnelles

Dans le cadre de deux séances plénières générales, le VI^e Congrès de l'EUROSAI a adopté les décisions suivantes, entre autres :

Il a approuvé le rapport et le projet de résolution de la Commission de formation continue. Ses objectifs stratégiques et le plan de travail proposé pour les prochaines années prévoient la poursuite des activités de la Commission dans les domaines suivants : « Développement de séminaires et de stages de formation », « Développement de l'échange d'expériences entre les ISC » et « Développement de l'échange d'informations ». Le plan de travail a lui aussi été approuvé.

En outre, les délégués ont approuvé les rapports et les projets de résolution des groupes de travail sur l'audit des technologies de l'information et l'audit d'environnement. Le groupe de travail de l'EUROSAI sur l'audit d'environnement a réalisé au cours des trois dernières années neuf audits internationaux et plus de 200 audits nationaux. Par ailleurs ont été organisés trois séminaires, outre deux questionnaires visant à favoriser l'échange d'expériences. Le groupe de travail sur l'audit des techno-

logies de l'information a quant à lui développé une méthode d'auto-évaluation électronique à l'adresse des ISC. Il s'est en outre intéressé à la question de l'administration électronique et a confectionné une liste de cours de formation en technologies de l'information. Son plan de travail prévoit, entre autres, un certain nombre d'activités dans les domaines suivants : « Traité international et relations en matière de technologies de l'information (ex. : Protection des données) », « Administration et services électroniques » et « Investissements en technologies de l'information ».

Les mandats de ces deux groupes de travail et de la Commission de formation continue ont été reconduits jusqu'au prochain congrès.

Par ailleurs, le Congrès a décidé de collaborer plus étroitement avec l'ARABOSAI. Cette collaboration sera notamment axée sur le contrôle des mesures de protection des réserves d'énergie, la méthodologie d'audit et l'éducation et la formation continue. La Présidence se prononcera le moment venu sur l'organisation de cette collaboration.

Pour ce qui est de la collaboration avec l'OLACEFS, le Congrès a décidé d'organiser des conférences conjointes à l'avenir, conférences qui auront lieu tous les deux ans. La représentante de l'ISC du Pérou a verbalement invité les délégués à la IV^e Conférence EUROSAI-OLACEFS, qui se tiendra en novembre 2005 à Lima.

L'ISC organisatrice du VII^e Congrès de l'EUROSAI sera l'ISC de Pologne. Le VII^e Congrès se tiendra à Cracovie en 2008. En conséquence, conformément aux statuts de l'EUROSAI, le Président de la Chambre supérieure de contrôle de Pologne, M. Mirosław Sekula, occupera désormais le poste de premier Vice-président de l'EUROSAI.

Programme cadre

La veille du Congrès, les délégués ont eu la possibilité de participer à une excursion à Trèves pour visiter, entre autres, l'Académie européenne de droit. Le directeur de cette académie a informé les délégués présents du travail de cette institution dans le domaine du droit européen et des

Le VII^e Congrès EUROSAI 2008, qui se tiendra à Cracovie, devra être dûment informé de chacune de ces questions.



stages de formation continue qu'elle organise pour les fonctionnaires, les légistes et les juristes stagiaires des différents pays européens.

Au cours de la deuxième journée du Congrès, tous les participants ont été invités à une soirée au bâtiment de service de la Cour des comptes fédérale. Dans le cadre cette réception, intitulée « Bonne

Soirée », les délégués ont pu visiter la Cour des comptes fédérale et faire la connaissance de ses employés. Cette soirée, au cours de laquelle les participants ont assisté à diverses présentations artistiques de plusieurs confrères de la Cour des comptes fédérale, a été qualifiée par bon nombre de délégués comme le temps fort du programme cadre du Congrès.

Les résultats du processus de mise en œuvre du Plan stratégique de l'INTOSAI 2005-2010

DR. ÁRPÁD KOVÁCS

Président de l'Institution supérieure de contrôle de Hongrie
Président du Comité directeur de l'INTOSAI



86

Le XVIII^e Congrès de l'INTOSAI, tenu au mois d'octobre dernier à Budapest, a apporté son soutien au Plan stratégique de l'INTOSAI 2005-2010, qui définit les lignes directrices et le cadre du processus de réforme de l'INTOSAI. Le document adopté à ce sujet est donc extrêmement important dans la mesure où son application permettra à l'INTOSAI de se renouveler sur la base des résultats obtenus jusqu'à ce jour, tout en relevant et en s'adaptant parfaitement aux défis du XXI^e siècle.

Il serait bon et utile d'évoquer très brièvement, sans rentrer dans les détails, les propositions les plus importantes contenues dans le Plan stratégique 2005-2010 :

I. Définition des objectifs qui constituent les éléments les plus importants du processus de modernisation :

Objectif n° 1 : Normes comptables et professionnelles.

Objectif n° 2 : Développement de la capacité institutionnelle.

Objectif n° 3 : Partage des connaissances.

Objectif n° 4 : Modèle d'organisation internationale.

II. Garantir les conditions de personnel jugées nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre de cette réforme :

1. En créant le Comité des finances et de l'administration, qui sera chargé à l'avenir d'assurer la coordination du processus de réforme de l'INTOSAI et jouera le rôle d'organe de conseil de cette dernière en matière financière.

2. Élection des ISC de liaison chargées de chacun des objectifs du Plan stratégique.

3. Élection des ISC devant assurer les présidences du Comité de développement de la capacité institutionnelle et du Comité des normes professionnelles.

4. Élection du Directeur de la planification stratégique.

III. Clarifier les relations juridiques entre les membres de l'Organisation.

Pour donner le coup d'envoi de ce processus de modernisation, les participants se sont dits prêts à participer à un Comité directeur extraordinaire au mois de mars 2005 à Budapest, dans le but d'approuver différentes résolutions visant à faciliter le début de ce processus de réforme.

Cette réunion extraordinaire du Comité de direction a ainsi permis de faire un certain nombre de pas importants, à savoir :

Il a tout d'abord été procédé à l'élection des ISC de liaison chargées de la coordination de chaque objectif du processus de modernisation. L'ISC du Portugal a ainsi été élue ISC de liaison de l'objectif stratégique n° 1 ; L'ISC des États-Unis a été nommée ISC de liaison de l'objectif stratégique n° 2 ; L'ISC d'Inde a été élue ISC de liaison de l'objectif stratégique n° 3 ; Enfin, le Président de l'ISC d'Arabie Saoudite et Président du Comité des finances et de l'administration a été chargé de la coordination de l'objectif stratégique n° 4.

Le Président de l'ISC du Danemark a quant à lui été élu Président du Comité des normes professionnelles et le Président de l'ISC du Maroc a été nommé à la tête du Comité de développement de la capacité institutionnelle.

Les délégués ont en outre approuvé les normes relatives à la définition des tâches et des activités de chacun de ces nouveaux postes, à savoir les postes d'ISC de liaison des objectifs du plan stratégique, le poste de Directeur de la planification stratégique et les nouvelles présidences de comité.

Dans le cadre d'un autre point de l'ordre du jour, les délégués ont ensuite abordé différentes questions liées à la multiplication du nombre de membres des groupes de travail régionaux et aux nouvelles relations juridiques entre les membres. À noter par ailleurs que le Président du Comité des finances et de l'administration a présenté son rapport sur les propositions visant à renforcer la discipline financière.

Ce Comité de contact extraordinaire a donc adopté chacune des mesures essentielles susvisées, qui ont marqué le début du processus de réforme. Cela dit, le processus de réforme ne s'arrête pas là. Un certain nombre de nouveaux pas ont été

franchis depuis lors, dans le but de développer de façon approfondie le Plan stratégique 2005-2010.

– L'ISC de liaison de l'objectif stratégique n° 1, en l'occurrence l'ISC du Portugal, a invité les représentants des autres ISC de liaison à débattre sur la marche à suivre à l'avenir, au cours d'une réunion organisée à Lisbonne en date du 16 mai 2005.

– Le Comité des finances et de l'administration s'est réuni à Washington D.C. le 25 juillet 2005 pour débattre sur les questions et les tâches ayant trait à la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2010, ainsi que sur les différentes réglementations financières.

– Les règles de procédure du Comité des normes professionnelles ont été achevées. Le Président danois a ensuite adressé lesdites règles au Président du Comité directeur, au Secrétariat général de l'INTOSAI et à d'autres organisations responsables de l'INTOSAI, qu'il tiendra dûment informées à l'avenir.

– Les règles de procédure du Comité de développement institutionnelle ont elles aussi été achevées.

– Le Secrétariat général a publié sa proposition concernant le poste de Directeur de la planification stratégique. Plusieurs candidats ont présenté leur candidature et le processus de sélection a d'ores et déjà commencé.

Le Président du Comité directeur a lui aussi pris part au processus de réforme engagé en préparant différentes lignes directrices concernant le règlement de certains problèmes, en vue de contribuer au développement du processus de réforme. Ces lignes directrices portent concrètement sur ce qui suit :

– Dans le but de promouvoir l'application des articles 2 et 3 de l'objectif stratégique n° 2, les organisations concernées et impliquées dans la réalisation de cette tâche ont reçu des lignes directrices concernant la création d'un service de conseil et de consultation, en vue de réglementer la coopération entre les organisations de l'INTOSAI et les organisations donneuses.

– Dans le but de promouvoir l'application des articles 3 et 4 de l'objectif stratégique n° 3 ont été formulées 3 lignes direc-

Pour donner le coup d'envoi de ce processus de modernisation, les participants se sont dits prêts à participer à un Comité directeur extraordinaire au mois de mars 2005 à Budapest, dans le but d'approuver différentes résolutions visant à faciliter le début de ce processus de réforme.

Cela dit, le processus de réforme ne s'arrête pas là. Un certain nombre de nouveaux pas ont été franchis depuis lors, dans le but de développer de façon approfondie le Plan stratégique 2005-2010.



trices concernant les problèmes liés aux politiques de communication globale, d'une part, et la coopération entre les institutions scientifiques et les universités, de l'autre.

L'ISC d'Inde a préparé un document conceptuel concernant la création d'un Tableau d'affichage *online* au sein de l'INTOSAI, en vue de permettre aux organes de l'INTOSAI de mieux tirer parti de la technologie actuelle et de faciliter la prise de décisions entre les réunions du Comité directeur et les Congrès.

Pour garantir le principe de l'universalité de l'INTOSAI, le Président du Comité directeur a adressé au Secrétaire général, au Président et au Vice-président du Comité des finances et de l'administration, une lettre dans laquelle il leur demande de garantir le respect du principe d'impartialité lors de l'adoption de sanctions en cas de

retard de paiement par les membres de l'INTOSAI de leurs cotisations à l'Organisation.

L'application du Plan stratégique 2005-2010 a d'ores et déjà commencé. Le 54^e Comité directeur tenu à Vienne au mois de novembre 2005, a synthétisé avec succès les résultats obtenus jusqu'à ce jour et arrêté les nouveaux pas à franchir pour la mise en oeuvre du plan stratégique. Le Comité a en outre procédé à l'élection du premier Directeur de la planification stratégique et a adopté les termes de référence du Comité des normes professionnelles et du Comité de développement de la capacité institutionnelle. On peut donc affirmer que cette 54^e réunion du Comité directeur a marqué un tournant dans le processus de modernisation de l'INTOSAI et donné un nouvel élan au futur développement de l'Organisation.

L'ISC d'Inde a préparé un document conceptuel concernant la création d'un Tableau d'affichage online au sein de l'INTOSAI, en vue de permettre aux organes de l'INTOSAI de mieux tirer parti de la technologie actuelle et de faciliter la prise de décisions entre les réunions du Comité directeur et les Congrès.



Sur la voie d'une organisation modèle – Principaux aspects choisis des activités du Secrétariat général de l'INTOSAI

DR JOSEF MOSER

Président de la Cour des comptes d'Autriche et Secrétaire général de l'INTOSAI

En 2005, les activités du Secrétariat général de l'INTOSAI ont principalement été axées sur les efforts de mise en œuvre du plan stratégique de l'INTOSAI, sur la création d'une *Task Force* sur l'audit de l'aide aux désastres et sur les préparatifs du XIX^e Congrès INCOSAI, qui se tiendra du 5 au 9 novembre 2007 à Mexico.

La Cour des comptes d'Autriche est le siège du Secrétariat général de l'INTOSAI. Conformément aux statuts de cette dernière, le président de la Cour des comptes d'Autriche, en sa qualité de Secrétaire général de l'INTOSAI, est chargé des fonctions suivantes :

- Maintenir un contact permanent entre les membres de l'Organisation, allant au-delà du Congrès de l'INTOSAI ;

- Apporter son soutien à la présidence, aux groupes de travail régionaux et aux comités, aux groupes de travail et aux *Task Forces* de l'INTOSAI ;

- Organiser des séminaires et autres activités visant à atteindre les objectifs de l'INTOSAI ;

- Élaborer avec le Comité financier et administratif le projet de budget triennal ;

- Gérer le budget de l'INTOSAI ; et

- Exercer toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par le Congrès ou la présidence.

En 2005, les activités du Secrétariat général de l'INTOSAI ont principalement été axées sur les efforts de mise en œuvre du plan stratégique de l'INTOSAI, sur la création d'une *Task Force* sur l'audit de l'aide aux désastres et sur les préparatifs du XIX^e Congrès INCOSAI, qui se tiendra du 5 au 9 novembre 2007 à Mexico.

Plan stratégique

Depuis la création de l'INTOSAI, il y a maintenant plus de 50 ans, force est de

constater que l'importance des ISC n'a cessé d'augmenter. Or, dans le même temps, les compétences d'audit ont considérablement évolué. À l'heure actuelle, le principal domaine d'activité des ISC n'est plus le contrôle des comptes mais le contrôle financier dans son ensemble, y compris le contrôle de l'efficacité.

Le plan stratégique actuel de l'INTOSAI a été approuvé à l'unanimité au cours du XVIII^e Congrès d'octobre 2004, à Budapest. Il contient les quatre objectifs suivants :

(Objectif 1) L'obligation de rendre compte et les normes techniques

En tant que « *standard setting body* », l'INTOSAI est tenue d'élaborer ou de perfectionner des normes s'appliquant aux audits des différentes ISC, en collaboration avec d'autres organisations qui agissent pour le secteur privé de l'économie, comme l'*International Federation of Accountants* (IFAC). Parmi ces normes figurent les lignes directrices existantes, dans le domaine de l'audit d'environnement par exemple, ou dans d'autres domaines, dont la privatisation, le contrôle de rentabilité, l'audit de la dette publique, l'audit des contrôles internes, outre encore un « code éthique ».

(Objectif 2) Élargissement institutionnel des compétences matérielles

L'INTOSAI souhaite imposer l'application de la compétence matérielle des

Le plan stratégique actuel de l'INTOSAI a été approuvé à l'unanimité au cours du XVIII^e Congrès d'octobre 2004, à Budapest.

En tant que « standard setting body », l'INTOSAI est tenue d'élaborer ou de perfectionner des normes s'appliquant aux audits des différentes ISC, en collaboration avec d'autres organisations qui agissent pour le secteur privé de l'économie, comme l'International Federation of Accountants (IFAC).



ISC dans les pays moyennement développés et en voie de développement, qui représentent environ deux tiers de ses membres. L'initiative de développement de l'INTOSAI actuelle (IDI) va désormais bénéficier du soutien d'un nouveau « Comité INTOSAI pour l'élargissement de la compétence matérielle » (*Capacity Building Committee*).

(Objectif 3) Échange et gestion des connaissances

Pour favoriser une gestion internationale des connaissances, l'INTOSAI souhaite fournir de plus en plus de comparaisons (*Benchmarks*), d'études de bonnes pratiques (*Best Practice*) et autres documents similaires. Le transfert de connaissances doit s'opérer de plus en plus à travers des groupes de travail thématiques, comme c'est le cas par exemple pour l'audit d'environnement, le contrôle interne, la privatisation, la technologie de l'information ou encore le contrôle des institutions internationales.



90

(Objectif 4) L'INTOSAI doit être une organisation internationale « modèle »

L'organisation et le contrôle de l'INTOSAI doivent faciliter la mise en place de processus de travail économes, économiques et efficaces et permettre la prise de décisions rapides et la mise en œuvre d'actions efficaces, et ce en tenant compte non seulement de l'autonomie régionale, mais aussi de l'équilibre et des différents modèles et approches des membres de l'Organisation.

Application du plan stratégique

Depuis le mois d'octobre 2004, un certain nombre de mesures ayant trait à l'application du plan stratégique ont été prises avec le soutien du Secrétariat général de l'INTOSAI, à savoir :

- Élection de l'ISC du Danemark à la présidence du Comité des normes techniques (objectif 1) ; Élection de l'ISC du Maroc à la présidence du Comité d'élargissement des compétences matérielles (objectif 2) ; Et commencement des acti-

vités de ces deux comités et approbation de leurs termes de référence respectifs au cours de la 54^e session de la présidence de l'INTOSAI, qui s'est tenue à Vienne (Autriche), les 10 et 11 novembre 2005.

- Élection d'un négociateur pour les objectifs 1, 2 et 3 : Pour l'objectif 1, l'ISC du Portugal ; Pour l'objectif 2, l'ISC des États-Unis ; Pour l'objectif 3, l'ISC de l'Inde. Au mois de mai 2005 s'est tenue la toute première réunion des négociateurs de ces objectifs, à Lisbonne (Portugal). Leur fonction consiste à coordonner les mesures et les projets au sein de chaque domaine stratégique individuel.

- Élaboration d'une description du travail et des conditions cadre approximatives concernant l'exercice de la fonction de Directeur de la planification stratégique de l'INTOSAI, et invitation de tous les membres de l'INTOSAI en vue de la nomination de candidats. Le Directeur de la planification stratégique a été élu au cours de la 54^e session de la présidence, en la personne du Dr Klaus-Henning Busse, proposé par la Cour des comptes fédérale d'Allemagne.

- Commencement des travaux du Comité financier et administratif sous la direction de l'ISC d'Arabie Saoudite. En janvier 2005 s'est tenue une première session du Comité à Vienne et en juillet 2005 une seconde à Washington. Jusqu'à ce moment-là, les travaux portaient essentiellement sur la définition des conditions et la détermination des groupes d'intéressés pour les membres associés de l'INTOSAI, les relations de l'INTOSAI avec les organisations donneuses externes, les sanctions infligées aux membres ne payant par leurs cotisations à l'INTOSAI, ainsi que diverses réflexions ayant trait à l'amélioration de la situation financière de l'INTOSAI.

- Audit sur la situation financière de l'INTOSAI et sur les obligations et l'utilisation des moyens existants. Pour s'acquitter comme il se doit de cette tâche, le Secrétariat général a annulé le séminaire VN/INTOSAI en 2006 et a introduit diverses simplifications administratives en matière de comptabilité. Les mesures adoptées ont permis de ne réaliser qu'une seule et unique modification minimale du règlement de l'INTOSAI, qui a été approuvée au cours de la 54^e session de la présidence de l'INTOSAI.

L'initiative de développement de l'INTOSAI actuelle (IDI) va désormais bénéficier du soutien d'un nouveau « Comité INTOSAI pour l'élargissement de la compétence matérielle » (Capacity Building Committee).

Le transfert de connaissances doit s'opérer de plus en plus à travers des groupes de travail thématiques.

- Élaboration d'une proposition concernant la refonte du site Internet de l'INTOSAI, dont il a été question au cours de la 54^e séance de la présidence de l'INTOSAI. Cette proposition tient compte des suggestions des membres de la présidence de l'INTOSAI formulées dans les délais impartis à cet effet. Le lancement du nouveau site Internet de l'INTOSAI aura lieu au premier semestre 2006.

- Conformément à l'objectif stratégique n° 3, l'ISC de l'Inde a développé une politique de communication et un outil de collaboration globale qui seront progressivement appliqués après la 54^e session de la présidence de l'INTOSAI.

Task Force sur l'audit de l'aide aux désastres

Le Secrétariat général de l'INTOSAI, en collaboration avec la présidence et avec le soutien de l'ISC des Pays-Bas, a pris l'initiative de créer une plate-forme de contrôle des fonds d'aide à la reconstruction. L'INTOSAI devra donc assurer la promotion globale de cette initiative dans le cadre d'un projet international, conformément à ses objectifs stratégiques et en ayant recours à la compétence technique de ses membres. Il convient en effet d'accorder une attention toute particulière à chacun des moyens publics fournis aux pays qui sont victimes de catastrophes naturelles, comme par exemple le tsunami survenu dans l'Océan indien en décembre 2004.

Cette initiative du Secrétariat général de l'INTOSAI a bénéficié d'un vaste soutien de la part des ISC des principaux pays donateurs et récepteurs d'aide, ainsi que des organisations internationales concernées.

Dans un deuxième temps, le Secrétariat général de l'INTOSAI a développé, en étroite collaboration avec l'ISC des Pays-Bas, diverses propositions concernant la façon dont l'INTOSAI, en tant qu'organisation autonome et indépendante, pourrait faire partager, à travers ses multiples lignes directrices relatives aux audits, son patrimoine collectif d'expériences, en vue de l'élaboration de lignes directrices spécifiques portant sur la comptabilité et l'audit de l'aide aux désastres.

Au cours de sa 54^e session, la présidence de l'INTOSAI a finalement décidé de créer l' « INTOSAI *Task Force* sur la comptabilité et l'audit de l'aide aux désastres », sous la présidence technique de l'ISC des Pays-Bas. Les vice-présidences de cette *Task Force* ont quant à elles été confiées aux ISC de Corée et d'Indonésie.

Les principaux efforts de cette *Task Force* seront axés sur les grands sujets suivants :

- Création d'une base de données sur les aides aux désastres ;

- Forum de communication électronique sur l'audit de l'aide aux désastres, la réhabilitation et la reconstruction, ainsi que l'aide humanitaire ;

- Audit sur l'aide aux désastres et les pratiques conseillées aux autorités supérieures de contrôle des comptes ;

- La comptabilité de l'aide aux désastres et les bonnes pratiques destinées aux gouvernements nationaux, aux institutions internationales et aux organisations non gouvernementales (ONG).

Cette *Task Force* ne participera pas directement à l'audit, mais encouragera l'échange d'informations et permettra ainsi de jeter les bases d'une coordination adéquate et efficace des activités d'audit. Elle devra donc garantir la transparence des flux de moyens entre les donateurs et les récepteurs d'aide et définir le rôle des organisations internationales (organisations multilatérales, ONG) dans ce domaine. Le but de cette démarche est donc de développer, sur la base de toutes les expériences collectées, des modes de comportement jugés convenables pour les gouvernements nationaux, les institutions internationales et les ONG, en vue d'accroître la conscience de responsabilité lors de l'utilisation de l'aide aux désastres.

Pour éviter toute duplicité dans ce domaine, la *Task Force* sur la comptabilité et l'audit de l'aide aux désastres devra collaborer avec d'autres organisations internationales et organes spécialisés. De même, elle devra utiliser les lignes directrices techniques existantes (lignes directrices internationales en matière de comptabilité et d'élaboration de rapports financiers, telles que IAS, GAAP, IPSAS, et lignes directrices correspondantes de l'INTOSAI) et étudier leur applicabilité dans le domai-

Le Secrétariat général de l'INTOSAI, en collaboration avec la présidence et avec le soutien de l'ISC des Pays-Bas, a pris l'initiative de créer une plate-forme de contrôle des fonds d'aide à la reconstruction.



Cette Task Force ne participera pas directement à l'audit, mais encouragera l'échange d'informations et permettra ainsi de jeter les bases d'une coordination adéquate et efficace des activités d'audit.

ne de l'aide aux désastres. Il serait donc bon de mettre en place une étroite collaboration avec toutes les autres commissions et groupes de travail de l'INTOSAI.

XIX^e INCOSAI 2007

Parmi les autres aspects importants des activités du Secrétariat général de l'INTOSAI, on peut également citer la préparation du XIX^e INCOSAI. En étroite collaboration avec l'ISC organisatrice du XIX^e INCOSAI, qui se tiendra du 5 au 9 novembre 2007 à Mexico, le Secrétariat général a été demandé aux ISC membres de l'INTOSAI de présenter des propositions concernant les deux thèmes principaux du XIX^e INCOSAI.

Au cours de sa 54^e session, la présidence de l'INTOSAI a arrêté les thèmes suivants pour le XIX^e INCOSAI : Thème I : « La dette publique, sa gestion, l'obligation de rendre compte et le contrôle » (Présidence de l'ISC d'Allemagne) ; Thème II : « Les systèmes d'évaluation du rendement de performance à l'aide d'indicateurs clés généralement acceptés » (Présidence de l'ISC des États-Unis d'Amérique).

Perspectives

Les principaux aspects susvisés de l'activité du Secrétariat général de l'INTOSAI témoignent des efforts qui ont été faits pour encourager l'évolution de l'INTOSAI et sa transformation en une organisation modèle, et ce dans le respect le plus strict de son principe central, à savoir « *Experientia mutua omnibus prodest* », conformément à ses quatre objectifs stratégiques et dans une optique d'intensification de la participation des membres de l'Organisation.

La meilleure illustration des services rendus par le Secrétariat général de l'INTOSAI réside dans le nombre de plus en plus important d'institutions qui souhaitent coopérer avec l'INTOSAI, depuis bien longtemps, comme en témoignent les séminaires qui sont organisés périodiquement à Vienne avec les Nations Unies, séminaires auxquels participent des représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Le Secrétariat général de l'INTOSAI doit donc poursuivre sa tâche, afin de renforcer le contrôle financier public aujourd'hui comme à l'avenir.

En étroite collaboration avec l'ISC organisatrice du XIX^e INCOSAI, qui se tiendra du 5 au 9 novembre 2007 à Mexico, le Secrétariat général a été demandé aux ISC membres de l'INTOSAI de présenter des propositions concernant les deux thèmes principaux du XIX^e INCOSAI.



Les nouvelles compétences de la Cour des comptes de Belgique

COUR DES COMPTES DE BELGIQUE

Comme la plupart de ses homologues européennes, la Cour des comptes de Belgique a pour missions principales de participer au contrôle de l'exécution des budgets de l'Etat et des entités fédérées (recettes et dépenses) ainsi que de vérifier le bon emploi des deniers publics (contrôle de gestion).

Au cours des dernières années, le Parlement belge a néanmoins décidé de lui confier d'autres tâches, estimant qu'elle était susceptible d'apporter son concours au fonctionnement de systèmes mis en place en vue de rendre plus transparent le fonctionnement des institutions publiques. En vertu de lois promulguées en 1995 et en 2004, la Cour des comptes est devenue responsable du contrôle du respect des normes qui imposent à certains mandataires publics de déposer des listes de mandats et des déclarations de patrimoine. En 1998, une autre loi modifiée ultérieurement lui a confié une mission consultative dans le contrôle des dépenses électorales et du financement des partis politiques.

Cet article a pour objet de décrire les compétences attribuées à la Cour des comptes dans le fonctionnement des systèmes instaurés par le législateur.

I. LES DECLARATIONS DE MANDATS ET DE PATRIMOINE

Au cours des deux dernières décennies du siècle précédent, la quasi-totalité des Etats membres de l'Union européenne ont adopté des législations visant à accroître la transparence de la situation des titulaires de mandats politiques. Les systèmes mis en place varient considérablement d'un pays à l'autre, en ce qui concerne aussi bien la qualité des personnes assujetties et des informations à fournir que la forme des déclarations, la publicité qui y est donnée ou les sanctions éventuelles en cas de non respect des obligations.

Une des originalités du système adopté en Belgique est le rôle actif qui a été confié à la Cour des comptes dans le contrôle de l'application des dispositions légales.

Ailleurs, ce sont le plus souvent les assemblées parlementaires elles-mêmes ou leur secrétariat qui en sont chargés.

L'instauration d'un système visant à rendre plus transparent le fonctionnement des institutions publiques a nécessité presque une dizaine d'années en Belgique. Elle a été précédée par une phase intense de réflexion tant au sein des partis politiques que des assemblées parlementaires. Ainsi, le 1^{er} juillet 1994, a été adoptée une résolution relative à l'organisation de la future Chambre et au statut du futur député.

La première étape du travail législatif s'est déroulée en 1995, avec le dépôt sur le bureau de la Chambre des représentants, d'une proposition de loi émanant de parlementaires issus de diverses formations politiques. Il est apparu assez rapidement, compte tenu de la complexité de la matière et de la proximité des élections législatives, que seul un texte s'en tenant aux principes généraux pourrait être adopté dans un délai rapproché. D'autant que, tant à la Chambre qu'au Sénat, deux textes devaient être approuvés, l'un réglant la matière pour le niveau fédéral ("loi ordinaire") et l'autre pour celui des entités fédérées, c'est-à-dire les communautés et les régions ("loi spéciale").

Le 2 mai 1995 ont été publiées au Moniteur belge (le journal officiel de l'Etat belge) deux lois "relatives à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine". Ces deux lois, qui ne comportent que six articles, ne posent qu'un certain nombre de principes et renvoient, pour le reste, à des lois postérieures destinées à préciser la présentation, le dépôt et le contrôle des déclarations des personnes assujetties.

Au cours des deux dernières décennies du siècle précédent, la quasi-totalité des Etats membres de l'Union européenne ont adopté des législations visant à accroître la transparence de la situation des titulaires de mandats politiques.



Dès l'entrée en fonction des nouvelles Chambres, les travaux parlementaires ont repris pour élaborer les lois d'exécution annoncées. De nombreuses propositions ont été discutées dans les commissions. Pour éviter la prolongation des débats, le gouvernement formé en juillet 2003 a repris l'initiative parlementaire à son compte et, le mois suivant, déposé des projets de loi sur le bureau de la Chambre des représentants. Ils seront votés en juin 2004, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2005.

A. Principes généraux du système belge

Les principales normes de l'ensemble législatif adopté par le Parlement (lois ordinaires et spéciales du 2 mai 1995 et du 26 juin 2004) règlent les points suivants :

- **le champ d'application *ratione personae***, autrement dit les personnes visées par la loi : l'obligation de déposer une liste des mandats, fonctions et professions, incombe aux personnes exerçant des mandats au niveau le plus élevé des divers échelons de la sphère publique : ministres et secrétaires d'Etat, membres des parlements (fédéral, régional, communautaire, européen), gouverneurs de province, bourgmestres et échevins, hauts fonctionnaires, chefs de cabinets, dirigeants de certains organismes publics, mandataires d'intercommunales, etc ;

- **le champ d'application *ratione materiae*** : toutes les personnes assujetties à la loi doivent déposer à la fois :

- chaque année, une liste des mandats, fonctions et professions exercées, c'est-à-dire les mandats et fonctions exercés tant dans le secteur public que pour le compte de toute personne de droit privé, contre rémunération (le montant ne doit pas être mentionné) ou bénévolement, ainsi que la profession ; cette liste doit permettre de prendre connaissance du "pouvoir qu'une personne exerce et de déceler l'éventuelle existence de confusion d'intérêts" ;

- le jour de l'entrée en fonction et lors de l'expiration du mandat, une déclaration de patrimoine portant sur les actifs détenus par l'assujetti, y compris ceux détenus en communauté ou en indivision, immobi-

liers et mobiliers (comptes bancaires, valeurs mobilières, œuvres d'art, etc.) ;

- **la publicité** : la Cour des comptes, chargée de recevoir les listes de mandats et les déclarations de patrimoine doit établir et faire publier au Moniteur belge :

- s'agissant des mandats, une liste énumérant les personnes assujetties ayant satisfait à leurs obligations, avec mention de leurs mandats, fonctions et professions ainsi que les personnes assujetties n'ayant pas satisfait à leurs obligations ;

- s'agissant des déclarations de patrimoine, une liste des personnes assujetties ayant satisfait à leurs obligations ainsi que des personnes n'y ayant pas satisfait ; le contenu de la déclaration n'est pas publié ; seul y a accès, le cas échéant, un juge d'instruction dans le cadre d'une instruction pénale menée à l'encontre de la personne en raison de son mandat ou de sa fonction ;

- **les sanctions** : les personnes assujetties qui ne déposent pas leur liste de mandats ou leur déclaration de patrimoine s'exposent à une amende de 100 à 1.000 euros, sans préjudice des sanctions dont le code pénal frappe le faux et l'usage de faux ; étant donné la publication au Moniteur belge des noms des personnes n'ayant pas satisfait à leurs obligations, le Parquet est automatiquement informé des infractions constatées par la Cour des comptes.

B. Le rôle de la Cour des comptes

Les listes de mandats et les déclarations de patrimoine doivent être déposées au greffe de la Cour des comptes, qui s'assure que toutes les personnes susceptibles d'être assujetties à la loi ont satisfait aux obligations prévues ; elle se base, pour ce faire, sur des listes qui lui sont transmises par les responsables des institutions, organismes et associations mentionnées dans la loi ainsi que de " toute autre information qui lui parviendrait " ; en cas de désaccord persistant entre la Cour et une personne concernant le principe de l'assujettissement ou l'énumération des mandats, le dossier est transmis à une " commission du suivi " de l'assemblée législative compétente, qui tranche sans recours ; pour la déclaration de patrimoine, le contrôle de la Cour est limité à la réalité de la remise du

Les listes de mandats et les déclarations de patrimoine doivent être déposées au greffe de la Cour des comptes, qui s'assure que toutes les personnes susceptibles d'être assujetties à la loi ont satisfait aux obligations prévues.



document ; les enveloppes scellées contenant les déclarations elles-mêmes sont enfermées dans un local sécurisé.

C. L'exécution de la mission

Dès l'adoption des lois du 2 mai 1995, la Cour a chargé son service du greffe de suivre les travaux parlementaires relatifs aux projets de lois exécutant et complétant les textes déjà adoptés.

Parallèlement, la Cour a procédé, en son sein, à un inventaire des besoins en personnel et en équipement bureautique et informatique du nouveau service chargé d'assurer les missions incombant à la Cour. En termes d'effectifs, il a été décidé d'affecter une vingtaine de personnes au fonctionnement du greffe et de leur assurer une formation adaptée.

Dès l'adoption définitive des lois du 26 juin 2004 et pendant toute la seconde moitié de l'année 2004, la Cour a procédé, en collaboration avec les services compétents de la Chambre des représentants, à l'élaboration de deux "vade-mecum" relatifs au dépôt de listes et des déclarations de patrimoine. Le premier était destiné aux "informateurs institutionnels", c'est-à-dire aux responsables administratifs des diverses institutions, administrations et organismes concernés par la loi, le second aux personnes physiques "assujetties" aux obligations prévues par la loi. 1.250 exemplaires du premier et 10.000 exemplaires du second ont été adressés aux personnes et institutions concernées.

Jusqu'à la fin du mois de mars 2005, date limite prévue pour l'envoi des documents, la Cour a traité ainsi des milliers de déclarations. Il est alors apparu qu'environ 40 pourcent des assujettis n'avaient pas satisfait à leurs obligations. Dans le mois qui a suivi, 2.816 envois recommandés ont été adressés aux assujettis en défaut. La plupart d'entre eux ont régularisé leur situation, mais un certain nombre ont estimé qu'ils ne répondaient pas aux critères d'assujettissement prévus par la loi. Après examen contradictoire, la Cour a maintenu sa position dans 53 cas. Une partie d'entre eux (19 précisément) ont introduit un recours devant les commissions de suivi. Tous ces recours ont été rejetés.

A la date du 15 juillet 2005, la Cour était en mesure d'établir les listes définitives. Il en ressort que 7.768 personnes étaient assujetties. 7.202 avaient satisfait à leurs obligations légales, tandis que 566 restaient en défaut, c'est-à-dire 341 n'ayant fait parvenir ni liste de mandat ni déclaration de patrimoine, 180 n'ayant pas fait parvenir de déclaration de patrimoine et 45 pas de liste de mandats.

Le 12 août 2005, le Moniteur belge a publié les listes que lui avait transmises la Cour. Les enveloppes contenant les déclarations de patrimoine ont été consignées dans un local spécialement protégé.

II. LE CONTROLE DES DEPENSES ELECTORALES ET DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

En 1989 a été promulguée en Belgique une loi "relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques".

Cette loi, comme le système légal mis en place pour les déclarations de mandats et de patrimoine, est une initiative parlementaire. Elle est le compromis de négociations préliminaires entre sept des dix partis politiques alors représentés au Parlement. Elle a été depuis modifiée et complétée à de multiples reprises. De nombreux arrêtés royaux ont été également pris pour en assurer l'exécution.

Parmi les initiatives prises depuis l'adoption du texte originel, promulgué le 4 juillet 1989, on notera plus particulièrement la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen. A la même date a également été promulguée une loi "spéciale" visant à étendre le champ d'application de la loi "nationale" aux élections des parlements des entités communautaires et régionales".

On relèvera aussi une loi du 19 novembre 1998 qui associe la Cour des comptes au contrôle mis en place par cet ensemble législatif. Sa mission est strictement consultative. La consultation de la Cour, facultative au départ, n'est devenue obligatoire qu'en 2003 pour les élections

En 1989 a été promulguée en Belgique une loi "relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques".



législatives nationales et en 2004 pour les élections européennes. A l'échelon des entités fédérées, elle n'a été prévue que pour la Région flamande, en vertu d'un décret promulgué le 7 mai 2004.

A. Principes généraux du système belge

Les normes principales de la loi du 4 juillet 1989 et des lois subséquentes règlent les dépenses électorales et le financement des partis politiques, ainsi que le contrôle exercé dans ces deux domaines.

• **La limitation des dépenses électorales.** Les candidats aux élections ainsi que les partis qui y prennent part sont tenus de limiter les dépenses qu'ils exposent au cours de la campagne. Ces plafonds dépendent d'un certain nombre de critères tels que le type d'élection, la taille de la circonscription, la position du candidat sur la liste, etc. Ces plafonds sont adaptés à l'évolution des prix à la consommation et précisés par le ministère de l'Intérieur avant chaque scrutin.

Par ailleurs, certaines formes de propagande sont interdites, comme les panneaux publicitaires de grande dimension, les cadeaux et les gadgets, etc.

• **Le financement des partis politiques et de leurs composantes.** Chaque parti politique représenté à la Chambre et au Sénat a droit, à charge du budget des Dotations, à une dotation dont le montant comprend une somme forfaitaire ainsi qu'un montant variable en fonction du nombre de voix qu'il a recueillies lors des dernières élections. La dotation est indexée.

Les partis politiques et leurs composantes (centres d'études et de formation, organisations locales notamment) peuvent également, dans certaines limites, recevoir des dons des personnes physiques. Les dons des personnes morales sont interdits.

La dotation publique est versée à une association sans but lucratif spécialement constituée à cet effet. Cette dernière doit, chaque année, établir un rapport financier consolidé conforme aux exigences de la législation sur les comptes annuels des entreprises et qui doit en outre comprendre certains documents énumérés en annexe de la loi du 4 juillet 1989.

Ce rapport financier doit être soumis à un réviseur d'entreprises.

• **Le contrôle.** Le pivot en est une "Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques", qui est composée de 10 membres de la Chambre des représentants et de dix membres du Sénat. Elle est coprésidée par les présidents des deux assemblées.

Pour ce qui est des dépenses électorales, les candidats aux élections et les partis qui ont constitué des listes doivent déposer dans les 45 jours qui suivent le scrutin, chez le Président du bureau de la circonscription électorale, une déclaration relative aux dépenses effectuées et à l'origine des fonds. Les rapports des présidents des bureaux électoraux sont transmis à la Commission de contrôle, qui en adresse une copie à la Cour des comptes. Celle-ci doit rendre son avis dans le délai de 30 jours. Après, le cas échéant, une procédure contradictoire, la Commission statue sur les déclarations qui lui ont été soumises. Si une infraction est relevée, le parti politique concerné s'expose à une réduction de sa dotation, tandis que les candidats concernés sont passibles de poursuites déclenchées par le procureur du Roi, soit d'initiative, soit sur plainte de la Commission ou de toute personne justifiant d'un intérêt.

Pour ce qui est de la comptabilité des partis politiques, les rapports financiers doivent être transmis à la Commission de contrôle. Celle-ci en transmet un exemplaire à la Cour qui doit rendre son avis dans le délai de 30 jours. Après, le cas échéant, une procédure contradictoire, la Commission approuve ou non les rapports financiers. Le défaut d'approbation, de même que l'absence de dépôt ou le dépôt tardif, entraînent des sanctions financières sous forme de réduction de la dotation. Un résumé des rapports financiers et la décision de la Commission sont publiés au Moniteur belge.

B. Le rôle de la Cour des comptes

La version originale de la loi n'attribuait aucune mission à la Cour des comptes. C'est une loi modificative intervenue en novembre 1998 qui en fait mention pour la première fois, en stipulant que "la Commission de contrôle peut se faire

Au cours des débats à la Chambre, il avait été souligné que l'avis de cette institution présentait "l'avantage d'atténuer quelque peu l'autocontrôle pratiqué par le monde politique".



conseiller par la Cour des comptes ". Au cours des débats à la Chambre, il avait été souligné que l'avis de cette institution présentait "l'avantage d'atténuer quelque peu l'autocontrôle pratiqué par le monde politique". Il avait également été précisé que la Commission fixerait les modalités de la consultation dans son règlement d'ordre intérieur. Ce dernier n'ayant pas été adapté, la Cour des comptes n'a pas été sollicitée.

Une loi promulguée le 2 avril 2003, issue de l'évaluation de la législation par un groupe de travail de la Commission de contrôle, a réglé la question en précisant que "la Commission de contrôle est tenue de se faire conseiller, au conditions prévues par la présente loi, par la Cour des comptes, tant pour le contrôle des dépenses électorales des partis politiques et des candidats individuels que pour le contrôle des partis politiques et de leurs composantes".

De facultatif, l'avis de la Cour des comptes est donc devenu obligatoire. En matière de dépenses électorales, la Commission doit transmettre à la Cour les rapports établis par les présidents des bureaux électoraux au lendemain des élections. La Cour dispose d'un délai d'un mois pour formuler son avis. Celui-ci est annexé au rapport final de la Commission.

Une procédure identique est suivie en ce qui concerne les comptes des partis politiques. Chaque année, la Commission fait parvenir à la Cour un exemplaire des rapports financiers qui lui sont transmis par les partis politiques et la Cour dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis, lequel est également annexé au rapport final de la Commission.

Dans les deux cas, l'examen de la Cour et l'avis qui en résulte portent, aux termes de la loi, sur "l'exactitude et l'exhaustivité des rapports". Pour mettre en œuvre cette mission, la Cour s'est inspirée des rapports antérieurs de la Commission. Elle ne se prononce pas sur la réalité des opérations sous-jacentes puisqu'elle n'a pas accès aux pièces justificatives. Ses observations s'attachent surtout aux imprécisions, aux contradictions et aux lacunes qu'elle a pu constater dans les documents qui lui étaient soumis, par rapport aux normes fixées dans la législation.

C. L'exécution de la mission

La Cour des comptes a été amenée à remplir les missions que lui a attribuées la loi dès l'entrée en vigueur des dispositions qui la concernaient, c'est-à-dire en avril 2003.

S'agissant de la limitation et du contrôle des dépenses électorales, la Cour a exercé son premier contrôle lors du scrutin législatif du 18 mai 2003. Elle a remis un rapport en date du 5 novembre 2003 aux présidents de la Commission. Deux rapports ont suivi en 2004: l'un relatif aux élections du parlement européen, l'autre à l'élection du parlement flamand.

S'agissant du financement et de la comptabilité ouverte des partis politiques et leurs composantes, la Cour a rendu trois avis à la Commission de contrôle : le premier en août 2003 (exercice 2002), le deuxième en juin 2004 (exercice 2003) et le troisième en juin 2005 (exercice 2004).

Les avis de la Cour sont joints en annexe des rapports des commissions de contrôle compétentes et accessibles au public.

Dans les deux cas, l'examen de la Cour et l'avis qui en résulte portent, aux termes de la loi, sur "l'exactitude et l'exhaustivité des rapports".



La formation des auditeurs au sein de la Cour des comptes de l'Autriche

THE AUSTRIAN COURT OF AUDIT (ACA)

En tant qu'institution supérieure de contrôle des finances publiques, la Cour des comptes de l'Autriche possède une longue tradition d'organisation d'audits. Son prédécesseur fut fondé au XVIII^e siècle sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse. Les bases légales actuelles de la Cour des comptes de l'Autriche remontent donc essentiellement à la constitution de la 1^{ère} république, promulguée en 1929. Peu après 1945, le législateur a élargi à plusieurs reprises les compétences d'audit de la Cour des comptes, ce qui lui permet d'exercer de nos jours de larges fonctions de contrôle des comptes et de la gestion.

1. Tâches et défis

En tant qu'institution supérieure de contrôle des finances publiques, la Cour des comptes de l'Autriche possède une longue tradition d'organisation d'audits. Son prédécesseur fut fondé au XVIII^e siècle sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse. Les bases légales actuelles de la Cour des comptes de l'Autriche remontent donc essentiellement à la constitution de la 1^{ère} république, promulguée en 1929. Peu après 1945, le législateur a élargi à plusieurs reprises les compétences d'audit de la Cour des comptes, ce qui lui permet d'exercer de nos jours de larges fonctions de contrôle des comptes et de la gestion.

Outre la gestion des collectivités territoriales et des entreprises privées qui dépendent d'une certaine manière du secteur public, sont également assujetties au contrôle de la Cour des comptes de l'Autriche les institutions de prévoyance sociale, les représentations légales d'intérêts professionnels et d'autres patrimoines publics. Les contrôles de la Cour des comptes de l'Autriche ne sont donc nullement circonscrits à des contrôles de comptes d'ordre formel ou à des vérifications de bilans. La Cour des comptes a en effet de nombreuses années d'expérience en matière de vérification des prestations réalisées auprès de sa clientèle d'audit, sur la base des principes d'effectivité et d'efficacité.

L'un des objectifs stratégiques de la Cour des comptes de l'Autriche est de fai-

re en sorte que les responsables politiques chargés de prendre les décisions tiennent compte de ses recommandations et les mettent en œuvre de façon à garantir une utilisation économe, méthodique et économique des ressources publiques.

Les budgets publics font actuellement l'objet d'un processus de développement dynamique conditionné par de nouveaux processus de rendement, de nouveaux modes d'organisation, des structures et des responsabilités de décision modifiées et des voies de communication différentes.

Or, ces mutations ne se limitent pas à l'Autriche. Encouragée au niveau européen, la mondialisation demande un développement durable des administrations nationales.

Nous avons affaire à un environnement changeant extrêmement exigeant quant à la mise en œuvre d'actions de contrôle et à la qualité des résultats obtenus. De nos jours, les résultats du travail des auditeurs de la Cour des comptes de l'Autriche sont considérés comme absolument cruciaux à bien des égards. C'est la raison pour laquelle les auditeurs se doivent d'acquérir des connaissances techniques et des compétences extrêmement pointues en matière d'exécution de prestations.

La Cour des comptes de l'Autriche accorde donc la plus haute importance à la formation et à la qualification de ses employés, afin de pouvoir répondre aux exigences les plus sévères.

Nous avons affaire à un environnement changeant extrêmement exigeant quant à la mise en œuvre d'actions de contrôle et à la qualité des résultats obtenus.



2. Le recrutement d'employés pour le service d'audit

Les auditeurs qui travaillent au sein de la Cour des comptes de l'Autriche ont des formations très diverses. 75% d'entre eux environ sont titulaires d'un diplôme universitaire dans divers domaines, dont la jurisprudence, les sciences économiques, la technique, ou encore les langues. Certains d'entre eux ont même fait des études humanistiques. Ceux qui ont le niveau bac ont fait leurs études, en règle générale, dans des centres spécialisés en formation technique ou économique.

Pour pouvoir travailler au sein de la Cour des comptes, il faut impérativement justifier plusieurs années d'expérience professionnelle. Les connaissances qui se sont avérées être les plus importantes pour collaborer au sein de la Cour des comptes, sont non seulement les connaissances techniques dans l'un des domaines d'audit de la Cour des comptes, mais aussi l'expérience pratique dans des institutions d'audit des comptes ou de contrôle. Près de 45% des auditeurs de la Cour des comptes

de l'Autriche ont acquis une expérience professionnelle préalable dans des entreprises privées, et 55% environ dans des institutions et des services de l'administration publique.

3. Le développement du personnel

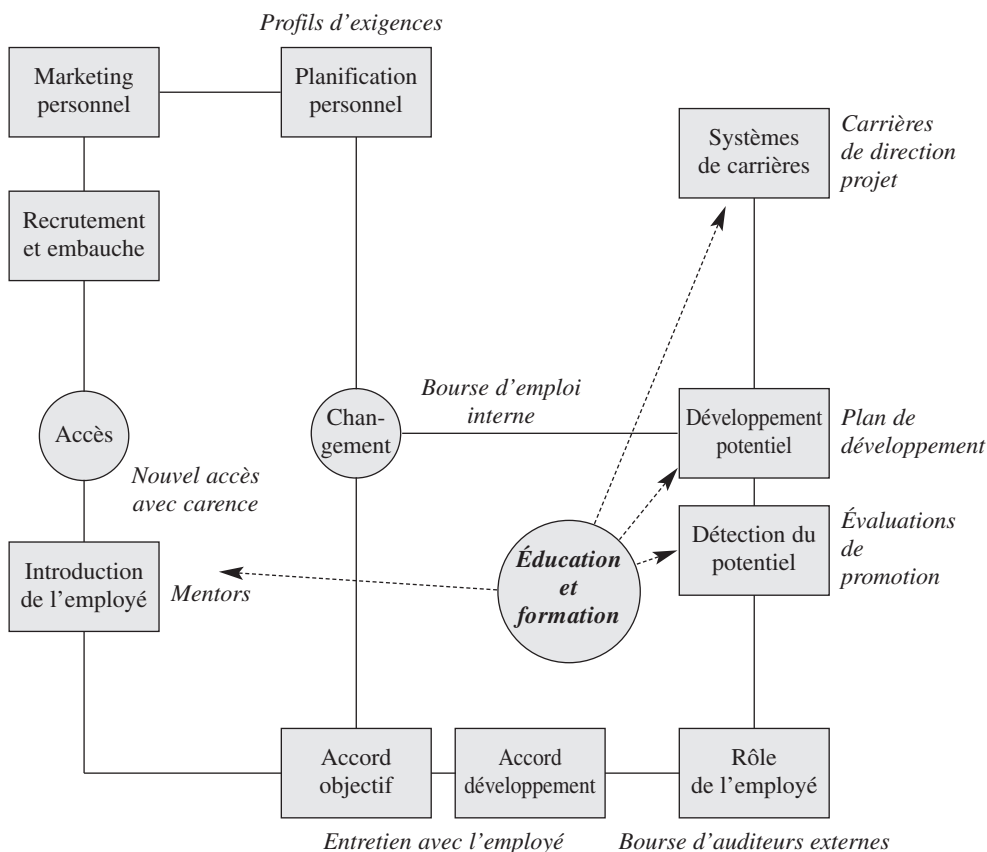
La Cour des comptes de l'Autriche a créé en 1996 un programme de développement du personnel chargé de la promotion de ses employés. L'objectif prioritaire de ce programme est établi comme suit :

« Les tâches doivent être réalisées par la personne la plus qualifiée au sein de la bonne unité d'organisation ».

Pour atteindre cet objectif, différentes étapes et possibilités de développement ont été définies. L'illustration suivante décrit le rôle et les carrières professionnelles des auditeurs de la Cour des comptes de l'Autriche.

Les différentes mesures d'éducation et de formation continue mises en œuvre dans le cadre de chacune des phases des

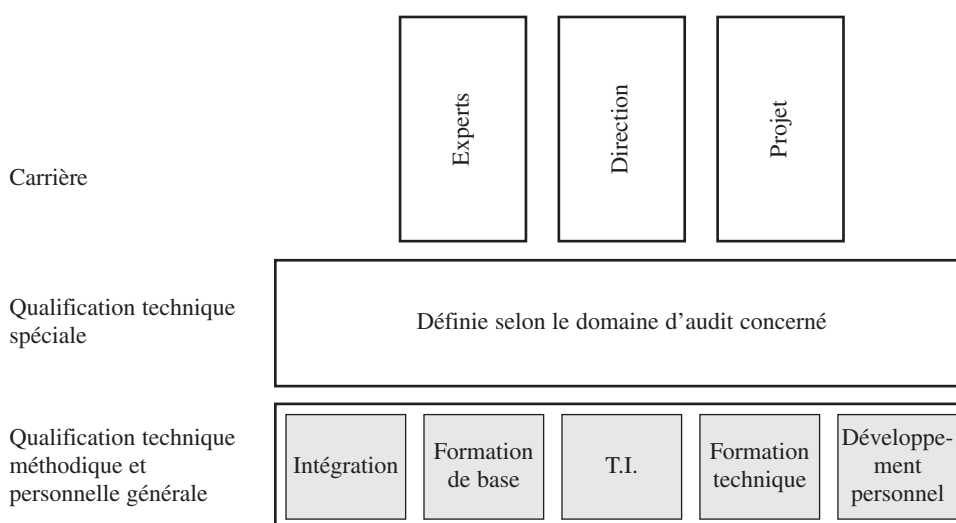
« Les tâches doivent être réalisées par la personne la plus qualifiée au sein de la bonne unité d'organisation ».



activités de la Cour des comptes, de l'intégration de l'auditeur au sein de l'organisation après son embauche, jusqu'aux étapes ultérieures de sa carrière, en passant par son développement technique et personnel, constituent donc une fonction clé, contraignante et de promotion.

4. Structure de la formation

La formation des auditeurs est essentiellement définie à trois niveaux :



nées et à la confection des parties correspondantes du rapport d'audit.

L'illustration suivante montre toutes les mesures qui sont mises en œuvre dans le cadre de la formation, afin de garantir la qualification requise.

L'activité pratique de contrôle

Lorsqu'un auditeur prend ses fonctions, il est affecté à un service et inter-

Chaque auditeur effectue une période de formation initiale qui s'étend sur les quatre premières années, durant laquelle il doit parachever sa formation.



100

5. Séquence et contenu de la formation

Au cours de sa carrière professionnelle, chaque auditeur effectue une période de formation initiale qui s'étend sur les quatre premières années, durant laquelle il doit parachever sa formation.

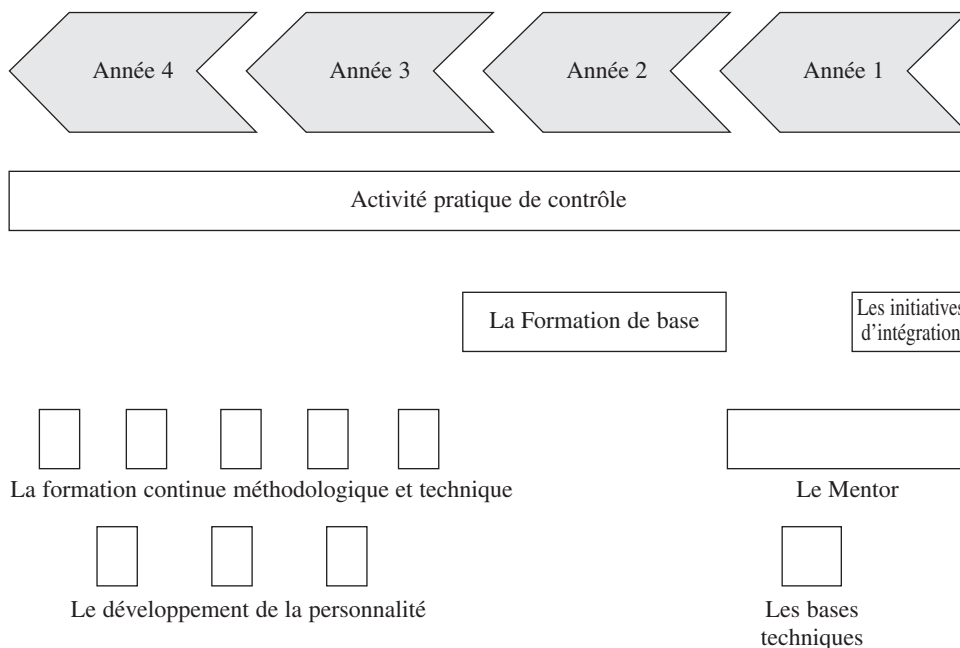
L'objectif de cette période de formation initiale est de développer la capacité de l'auditeur afin de lui permettre d'exercer ses fonctions de façon tout à fait autonome et sous sa propre et seule responsabilité. En effet, bien que les projets d'audit soient essentiellement un travail d'équipe, la fonction de chaque auditeur consiste à exécuter sous sa seule responsabilité les différentes tâches, thèmes et questions qui lui sont confiés dans le cadre de l'audit. Cette mission s'étend à l'encadrement de la collecte des données, à la sélection des moyens d'audit, au choix de la personne interrogée, à l'évaluation de la documentation et des résultats de la collecte des don-

vient directement dans les activités d'audit en cours. Le directeur du projet d'audit concerné est chargé d'attribuer des tâches aux nouveaux employés, de façon à tirer le meilleur parti des expériences professionnelles acquises au préalable par chacun d'entre eux et d'en obtenir de nouvelles dans le cadre des audits de la Cour des comptes.

Le mentor

Chaque nouvel employé est placé sous l'égide d'un mentor chargé de l'accompagner tout au long de sa période d'intégration. Les mentors sont des employés expérimentés ayant de longues années de service, qui sont disponibles pour apporter toutes les précisions nécessaires aux nouveaux employés et qui jouent le rôle de collaborateurs des nouveaux venus lorsqu'ils prennent leurs fonctions au sein d'une équipe d'audit.

Chaque nouvel employé est placé sous l'égide d'un mentor chargé de l'accompagner tout au long de sa période d'intégration.



Ces actions permettent en outre aux auditeurs d'apprendre chacune des tâches dont ils sont tenus de s'acquitter au sein de la Cour des comptes, ainsi que les vérifications de gestion.

Les initiatives d'intégration

Les initiatives d'intégration sont des actions ayant pour objet d'assurer la diffusion des informations essentielles concernant l'organisation et les procédures de la Cour des comptes. Ces actions permettent en outre aux auditeurs d'apprendre chacune des tâches dont ils sont tenus de s'acquitter au sein de la Cour des comptes, ainsi que les vérifications de gestion.

Les bases techniques

Au cours de la première année, les auditeurs doivent apprendre chacune des bases techniques d'audit, de la planification à l'exécution et la confection de rapports, en passant par la conception des projets d'audit.

La Formation de base

À partir de leur deuxième année de service, les employés doivent suivre une formation de base conforme aux bases légales du droit disciplinaire. Cette formation porte sur des contenus d'ordre juridique, économique et méthodologique. Pour obtenir le statut d' « Auditeur de la Cour des comptes de l'Autriche » et pouvoir jouir des droits disciplinaires et salariaux qui y sont attachés, les employés doivent impé-

rativement être reçus aux épreuves sanctionnant cette formation.

La formation continue méthodologique et technique

Les auditeurs doivent par ailleurs perfectionner en permanence leur formation de base. Pour ce faire, en accord avec leur supérieur direct, ils doivent arrêter l'orientation et les contenus de leurs différentes étapes de formation, ce pour quoi ils doivent tenir compte des besoins techniques de leur domaine d'audit et des exigences méthodologiques.

Le développement de la personnalité

Pour pouvoir relever les défis de l'activité d'audit, les auditeurs ont la possibilité de s'épanouir sur le plan personnel, c'est-à-dire de développer leurs compétences en renforçant leur capacité de communication et de négociation en cas de conflit, ainsi que leur capacité de présentation et de gestion du temps (autogestion).

La promotion des carrières professionnelles

Les auditeurs de la Cour des comptes de l'Autriche ont par la suite la possibilité, à titre individuel, de se spécialiser, d'acquérir

Pour pouvoir relever les défis de l'activité d'audit, les auditeurs ont la possibilité de s'épanouir sur le plan personnel.



des connaissances expertes et de suivre des cours leur permettant d'obtenir la qualification de directeur d'audit et de projet. Les séminaires ou cours de direction sont organisés, en partie, au sein de la Cour des comptes. Les auditeurs peuvent en outre participer à des stages spécialisés au sein d'institutions de formation externes.

6. La responsabilité de la formation

Le développement de la qualification des employés de la Cour des comptes de l'Autriche relève essentiellement de la responsabilité de leurs supérieurs respectifs. Les décisions de ces derniers en matière d'éducation et de formation continue sont prises en accord avec les employés, lesquels sont censés contribuer en grande mesure à leur propre épanouissement personnel et à leur éducation et leur formation en s'engageant personnellement et en faisant preuve de responsabilité dans ce domaine.

Les différents niveaux de responsabilité en matière de formation sont concrètement les suivants :

Profils de formation / Atouts de formation

Selon le type de service concerné, les différents profils de formation préalablement définis sont associés aux programmes de formation jugés nécessaires pour garantir la qualification des employés concernés. Ces profils de formation sont arrêtés conjointement par tous les membres du premier niveau de direction (Directeurs de sections).

C'est à ce niveau-là que sont définis les atouts de formation à l'activité d'audit, tout au moins en ce qui concerne les atouts à moyen terme se rapportant à la formation continue dispensée au sein de la Cour des comptes. Il s'agit là de l'un des éléments essentiels des accords de formation qui sont établis chaque année à l'issue des entretiens avec les employés.

Le développement de la pépinière de personnel de direction

La responsabilité de la détection de nouveaux talents et du développement du

personnel de direction commercial dans le cadre des programmes de développement, incombe au Directeur de section responsable concerné. Pour ce faire, les responsables directs peuvent formuler des propositions et des suggestions.

Les besoins de formation individuelle

Les besoins de formation individuelle sont arrêtés de préférence au cours des entretiens organisés chaque année entre les employés et leurs supérieurs directs.

À noter par ailleurs que les employés et leurs supérieurs sont tenus de signaler tous besoins évidents de mesures de formation et de mettre en œuvre les mesures qui s'imposent (autres initiatives de formation).

Tout ce qui a trait au droit disciplinaire dans le cadre des mesures de formation, relève de la responsabilité du Service du personnel.

La couverture budgétaire

Le budget de financement de la participation des employés à des stages de formation externes relève de la responsabilité des Directeurs de sections, en tant que membres du premier niveau de direction. Les mesures de formation organisées par la Cour des comptes et proposées à tous les employés, sont quant à elles organisées par le Service du personnel. Ces actions sont financées par le budget central.

7. Développements actuels

L'environnement changeant dans lequel évolue actuellement l'administration publique, est à l'origine de l'apparition continue de nouveaux défis, d'où la nécessité de disposer d'un contrôle des finances publiques novateur. La formation continue professionnelle théorique et pratique de tous les membres et auditeurs des institutions supérieures de contrôle au niveau interne, universitaire et international, demande la plus haute attention.

Le Parlement européen souhaite lui aussi, à l'heure actuelle, garantir l'efficacité du contrôle des finances publiques. Il faut donc faire en sorte de tirer parti de cet intérêt à l'égard du contrôle et de garantir

Selon le type de service concerné, les différents profils de formation préalablement définis sont associés aux programmes de formation jugés nécessaires pour garantir la qualification des employés concernés.

Le Parlement européen souhaite lui aussi, à l'heure actuelle, garantir l'efficacité du contrôle des finances publiques.



une exécution budgétaire effective et efficiente.

Dans ce contexte, force est de constater que le rôle des auditeurs de la Cour des comptes de l'Autriche n'est plus circonscrit au contrôle traditionnel de régularité, d'économie, de rentabilité et de conformité. Les auditeurs de la Cour des comptes doivent désormais jouer le rôle de véritables conseillers. Ce rôle tout à fait nouveau permettra à la Cour des comptes d'augmenter la capacité de rendement de sa clientèle d'audit.

Pour faire face à ce nouveau défi, l'université d'économie de Vienne a développé, en collaboration avec la Cour des comptes de l'Autriche, un moyen d'accès innovateur reposant sur une base scientifique, concernant la formation des auditeurs chargés du contrôle des finances publiques de haut niveau. Cette formation consiste en un programme MBA combinant les connaissances scientifiques actuelles et les exigences de la pratique d'audit dans le but de tirer le meilleur parti de chacune

d'entre elles de façon parfaitement intégrée, le tout sur la base des normes d'audit et comptables de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), de l'Union européenne et de l'*International Federation of Accountants* (IFAC).

Ce cours remplacera à compter de 2006 la formation de base dispensée à l'heure actuelle par la Cour des comptes de l'Autriche. Les auditeurs en période de formation devront être reçus aux épreuves sanctionnant l'année universitaire de quatre semestres, à l'issue de la première année de stage professionnel au sein de la Cour des comptes, comme s'il s'agissait d'études supérieures professionnelles.

En outre, ce cours MBA sera également ouvert aux auditeurs d'autres institutions de contrôle des finances publiques au niveau supranational, national et municipal, ainsi qu'aux étudiants souhaitant obtenir une qualification post-universitaire supérieure dans le domaine spécifique du contrôle des finances publiques.

Ce cours remplacera à compter de 2006 la formation de base dispensée à l'heure actuelle par la Cour des comptes de l'Autriche.



«L'organe spécial de l'INTOSAI et de l'EUROSAI chargé du contrôle des activités visant à pallier les conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl : une mesure incontournable » La catastrophe technogénique de Tchernobyl à l'origine d'une crise mondiale

V.K. SIMONENKO

Président de la Cour des comptes d'Ukraine

Aveuglées par leur immense désir de dominer la nature, les sociétés modernes sont arrivées à un point critique où l'évolution des domaines technologiques artificiels développés par l'homme peut dégénérer en de grandes catastrophes mondiales. Ces catastrophes, d'ordre naturel, écologique, technogénique (technologique) ou social, trouvent leur origine dans le contact de plus en plus étroit qui existe entre l'activité humaine et l'environnement, un contact toujours axé sur l'adaptation de l'environnement aux besoins sociaux.



104

L'hécatombe de Tchernobyl constitue un événement extrêmement tragique pour l'ensemble de l'EUROPE, certes, mais plus particulièrement pour l'Ukraine, dont la situation écologique a radicalement empiré. Il ne fait aucun doute que les conséquences de cette affreuse catastrophe, l'une des plus graves de toute l'histoire de l'humanité, doivent être considérées comme un problème d'ordre général, voire planétaire, où s'entremêlent et resteront étroitement liés pendant encore des décennies, toute une série d'importants facteurs écologiques, scientifiques, techniques et sociaux qui marquent la vie quotidienne et la santé de millions de personnes. Le problème est si grave pour la vie des générations actuelles et futures d'Ukrainiens que la solution ne peut être envisagée comme une affaire interne de notre pays, mais comme un immense défi pour chacun de nos voisins et l'Europe toute entière en général.

Cette catastrophe a directement entraîné, rien qu'en Ukraine, la contamination aux radionucléides d'une superficie d'environ 50 000 kilomètres carrés. Près de 2,4

millions de personnes, dont 544 000 enfants, sont contraintes de vivre dans des régions contaminées. Le nombre de maladies oncologiques enregistrées chez les enfants après la catastrophe dépasse de 6,5 à 10 fois les statistiques d'avant 1986. À noter également, surtout chez les enfants, un taux élevé de maladies au niveau des organes respiratoires et des thyroïdes. Les femmes enceintes présentent elles aussi un fort taux de morbidité. Et comme si cela ne suffisait pas, les eaux de la mer noire et de la mer Azov se contaminent peu à peu et contaminent à leur tour les eaux de la mer Méditerranée.

La participation de la communauté internationale à la solution du problème de Tchernobyl

La communauté internationale joue un rôle important dans la neutralisation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. En 1990, alors qu'il expliquait les raisons de cette vaste participation interna-

Cette catastrophe a directement entraîné, rien qu'en Ukraine, la contamination aux radionucléides d'une superficie d'environ 50 000 kilomètres carrés. Près de 2,4 millions de personnes, dont 544 000 enfants, sont contraintes de vivre dans des régions contaminées.

tionale, le Secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuellar, souligna au cours de son allocution durant le téléthon « Tchernobyl », qu'une catastrophe nucléaire ou un accident à grande échelle lié à l'utilisation de l'énergie nucléaire, va au-delà de toutes les frontières nationales, des conflits politiques et des différences sociales, et qu'il faut donc tirer le meilleur parti des mécanismes de coopération internationale pour surmonter les multiples problèmes que pose une telle tragédie.

Dans ce domaine, l'ONU et ses différents organismes ont accompli un certain nombre d'actes de compassion et de solidarité à l'égard des peuples sinistrés, consistant en diverses décisions et résolutions visant à élargir l'aide internationale dans le but d'intensifier la lutte contre les terribles séquelles de cette défaillance nucléaire. L'approbation et l'entrée en vigueur des résolutions n° 45/190 et 46/150 sur Tchernobyl, la conférence de l'ONU au cours de laquelle fut annoncée la collecte des contributions à la Fondation finaliste des Nations Unies pour Tchernobyl et l'élaboration d'un plan général d'action, telles sont les mesures les plus importantes qui ont finalement permis de passer à une seconde phase consistant à créer un système et une infrastructure indispensables pour parvenir à des solutions durables aux problèmes posés par Tchernobyl.

Il a cependant fallu attendre encore deux années et demie pour que l'expérience et les connaissances de la communauté internationale donnent des résultats pratiques en ce qui concerne l'étude des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, pour que la population sinistrée et le territoire contaminé commencent à percevoir des aides techniques, sanitaires, sociales et de régénération économique, et pour que les États étrangers puissent tirer parti de l'expérience de Tchernobyl et améliorer leur propre préparation face à une catastrophe nucléaire de cette envergure.

La coopération internationale a introduit un certain nombre de changements positifs dans le modèle de participation internationale dans la cause de Tchernobyl. Tout d'abord, les aides économiques de l'ONU et de ses organismes spéciaux ont augmenté, tout comme les contributions des organisations non gouvernementales et

gouvernementales, dont la Commission européenne.

Par ailleurs, au cours de ces 19 dernières années, l'opinion publique s'est peu à peu habituée à la catastrophe de Tchernobyl. Or, comme chacun le sait, l'habitude fait peu à peu disparaître la sensation de danger. Dans le même temps, les audits réalisés par la Cour des comptes d'Ukraine ont montré que la menace de Tchernobyl ne s'est pas encore dissipée. Le danger le plus grave réside dans ce que l'on appelle l'« Abri », un bâtiment érigé dans des conditions extrêmes qui ne répond pas aux exigences de sécurité écologique actuelles. Cet ouvrage demande donc des actions de grande envergure permettant d'assurer la stabilité du bâtiment. Dans le cas contraire, personne ne pourra dormir tranquille dans la maison commune européenne.

À l'heure actuelle, le bâtiment surnommé l'« Abri » fait l'objet de processus de destruction extrêmement sévères, à tel point que les techniciens redoutent qu'il ne s'écroule un jour ou l'autre. Il est donc urgent de commencer les travaux de transformation de l'« Abri » en un système écologiquement sûr. Cela signifie qu'il faut assurer de l'ordre de 100 000 tonnes de combustible et de déchets à forte activité, 200 000 tonnes de déchets moyennement actifs et près d'un million de tonnes de déchets à faible activité.

Au nom de la vie elle-même, la communauté internationale se doit de conjuguer ses efforts et de concentrer tout le potentiel scientifique des grands centres de recherche technologique et des laboratoires en vue de concevoir des machines et des technologies, certes, mais aussi des approches théoriques, capables de neutraliser de façon plus sûre les conséquences de l'avarie. Bien entendu, ces développements ne seront pas utiles que pour Tchernobyl, mais serviront de base pour mitiger les effets de catastrophes similaires dans d'autres pays.

Comme le montre notre analyse, la coopération internationale dans le cadre du problème de Tchernobyl s'opère à l'heure actuelle à différents niveaux, à savoir :

1. Interaction avec les principales organisations et fonds internationaux (ONU, CE, OIEA, UNESCO et autres).

La coopération internationale a introduit un certain nombre de changements positifs dans le modèle de participation internationale dans la cause de Tchernobyl. Tout d'abord, les aides économiques de l'ONU et de ses organismes spéciaux ont augmenté, tout comme les contributions des organisations non gouvernementales et gouvernementales, dont la Commission européenne.



2. Collaboration avec des institutions étrangères dans le cadre de conventions bilatérales de coopération scientifique.

3. Participation à des projets internationaux dans le cadre de programmes concrets.

4. Captation de fonds issus d'institutions financières internationales et nationales, telles que la Banque mondiale de reconstruction et de développement, la Banque européenne de reconstruction et de développement, la Fondation « Know – How » du gouvernement britannique, ainsi que des entreprises et des organisations importantes ayant l'expérience et les technologies nécessaires pour aider l'Ukraine à pallier les séquelles de la catastrophe.

Force est de constater que les travaux visant à mettre fin à l'exploitation de la centrale nucléaire de Tchernobyl, la transformation de l' « Abri » en un bâtiment écologiquement sûr et la réhabilitation de l'environnement contaminé par la radioactivité sont des tâches qui consomment d'énormes ressources financières, issues non seulement du budget de l'État ukrainien mais aussi d'un grand nombre de sources de financement à long terme provenant de l'étranger.

Si, dans les premières années qui ont suivi la catastrophe, il s'agissait surtout de financement et d'aide à court terme dans le cadre de conventions bilatérales, suite à la signature en 1995 de la Déclaration d'entente mutuelle entre le Conseil des ministres de l'Ukraine, les 7 Grands et la Commission européenne, le BERD a commencé à financer un certain nombre de grands programmes, dont le « Projet de sécurité nucléaire de la centrale nucléaire de Tchernobyl » ou encore le « Plan d'action pour l'Abri ».

L'Ukraine a d'ores et déjà dépensé un milliard de dollars de son budget pour résoudre le problème de l' « Abri », sans y parvenir. Il n'existe aucune construction similaire dans le monde et aucune expérience préalable en ce qui concerne sa maintenance technique. Le bâtiment se trouve dans une région radioactive hautement contaminée car, durant sa construction, il s'est avéré impossible de créer des conditions techniques de sécurité. Malgré la grande intensité des travaux réalisés à l'intérieur de l' « Abri » dès sa création,

cet ouvrage n'a pas bien été étudié et n'est pas bien contrôlé, même aujourd'hui.

Il est impensable de résoudre tous ces problèmes sans une étroite collaboration internationale. Tchernobyl est le cancer nucléaire de notre planète, un cancer dont la guérison est encore bien lointaine. La mort produite par une explosion nucléaire n'est pas très différente de la mort par contamination. Si nous laissons ces dangereux processus se développer sans aucun contrôle, ils seront bientôt irréversibles.

La centrale nucléaire de Tchernobyl est à l'arrêt mais n'est pas fermée définitivement. Il y a encore à l'heure actuelle du personnel de maintenance qui travaille dans la centrale. Ce personnel réalise non seulement des travaux de liquidation, mais surveille en permanence l'état du réacteur défaillant, qui se trouve à l'intérieur du sarcophage. Ses conclusions ne sont absolument pas encourageantes. Le combustible nucléaire qui a subsisté après la panne continue de subir des réactions de fission chimique spontanées. Nous devons malheureusement en conclure qu'au fil des années la radiation ne cesse pas, mais prend de nouvelles formes et continue de causer des dommages, comme à ses débuts.

Pour pronostiquer et réduire les séquelles de la panne, les scientifiques ukrainiens et étrangers, avec l'aide du gouvernement de l'Ukraine, ont créé un système de traitement des déchets radioactifs et ont défini les priorités et les tâches concrètes à accomplir dans le cadre du Programme intégral de traitement des déchets nucléaires. Un certain nombre d'idées scientifiques et de solutions technologiques ont été élaborées et ont d'ores et déjà été mises en œuvre. À l'échelon national, on s'efforce de minimiser le danger de l'action que les déchets nucléaires et les sources de radiation peuvent exercer sur l'environnement. Pour ce faire, on construit des entreprises et des complexes technologiques de traitement, de stockage et de récupération des déchets nucléaires.

Les ressources issues du budget de l'État et de sources d'aide technique internationales affectées à l'élimination des séquelles de la catastrophe, au règlement du problème des déchets nucléaires et à la mise en œuvre de programmes sociaux, sont absolument énormes à l'heure actuelle.



Il convient de souligner que plus de 20 pays participent au financement de ces activités. Les fonds que l'Ukraine a reçus soit des pays donateurs, soit par le biais de projets d'aide technique internationale, dépassent d'ores et déjà 550 millions d'euros.

À l'issue de son analyse de la situation de Tchernobyl, la Cour des comptes de l'Ukraine en est arrivée à la conclusion que le problème demande des actions coordonnées des gouvernements et des organismes internationaux. Cela signifie que la solution ne sera possible qu'avec une participation plus active de l'INTOSAI et de l'EUROSAI. Lorsque les ressources d'un pays ou d'une organisation s'avèrent insuffisantes et que le nombre de participants se multiplie, la coordination devient tout à fait essentielle.

En 2004, compte tenu de la nécessité de trouver une solution urgente à toute une série de problèmes, et notamment au problème du contrôle de l'efficacité de l'utilisation des fonds internationaux, la Cour des comptes de l'Ukraine a mis l'accent sur la nécessité de créer un sous-groupe spécial consacré aux problèmes de la neutralisation des séquelles de catastrophes nucléaires et technogéniques en général et du traitement des déchets nucléaires, au sein du groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI. Cette initiative a été lancée en date du 12 juillet 2004, à l'occasion de la présentation par les ISC d'Ukraine et de Pologne d'un plan d'actions conjoint pour la période 2004-2005.

En novembre 2004, au cours de la III^e réunion du groupe de travail sur l'audit d'environnement organisée en Bulgarie, la délégation de la Cour des comptes d'Ukraine a officiellement présenté son initiative de création dudit sous-groupe. Sept organisations (ISC d'Autriche, de République tchèque, du Danemark, de Lettonie, de Pologne, de Suisse et CCE) ont apporté leur soutien à cette initiative et se sont dites prêtes à réaliser un audit des fonds affectés à la lutte contre la contamination radioactive et le danger nucléaire. Sans négliger pour autant les questions d'ordre administratif liées à la création de ce sous-groupe, il a été décidé, au cours de cette même réunion, de créer un comité préparatoire composé des ISC intéressées.

C'est ainsi qu'a été créé un sous-groupe spécial permanent composé de 8 ISC

membres de l'EUROSAI : Autriche, République tchèque, Danemark, Lettonie, Pologne, Suisse, Ukraine et CCE, sous la présidence de la Cour des comptes de l'Ukraine. Ce sous-groupe officiel rend compte au coordinateur du groupe de travail sur l'audit d'environnement, en l'occurrence la Cour des comptes suprême de la Pologne.

La création de ce sous-groupe témoigne du grand intérêt que la Cour des comptes de l'Ukraine et d'autres ISC participantes attachent à la réalisation d'un audit conjoint sur les aides affectées par les États donateurs et issues de projets d'aide technique, à la lutte contre les séquelles de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Pour garantir un travail efficace et dans le but de définir le plus précisément possible les tâches de ce sous-groupe, la Cour des comptes de l'Ukraine a réalisé une enquête auprès de ses membres. Les résultats de cette enquête montrent que les ISC européennes ont une vision assez claire des objectifs des futures activités de ce sous-groupe et ont permis aux auditeurs ukrainiens de prendre connaissance de certaines expériences d'autres ISC dans le domaine du nucléaire.

Eu égard aux résultats de cette enquête, ce sous-groupe devra axer ses travaux sur les objectifs suivants :

- Aide des ISC membres du sous-groupe à la réalisation par la Cour des comptes de l'Ukraine d'un audit sur les fonds affectés par les États donateurs aux travaux de neutralisation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ;
- réalisation par les ISC membres du sous-groupe de toute une série d'audits thématiques conjoints et parallèles assortis d'un échange d'informations sur les résultats obtenus ;
- collaboration permanente avec les groupes de travail de l'EUROSAI et de l'INTOSAI ;
- élaboration de recommandations internationales et de principes directeurs dans le domaine de l'audit des fonds utilisés pour pallier les conséquences des catastrophes technogéniques et résoudre le problème du traitement des déchets radioactifs et toxiques.

Les ressources issues du budget de l'État et de sources d'aide technique internationales affectées à l'élimination des séquelles de la catastrophe, au règlement du problème des déchets nucléaires et à la mise en œuvre de programmes sociaux, sont absolument énormes à l'heure actuelle.



La Cour des comptes de l'Ukraine a mis l'accent sur la nécessité de créer un sous-groupe spécial consacré aux problèmes de la neutralisation des séquelles de catastrophes nucléaires et technogéniques en général et du traitement des déchets nucléaires, au sein du groupe de travail sur l'audit d'environnement de l'EUROSAI.

Les membres du sous-groupe spécial ont fait preuve d'une attitude solidaire et ouverte à la collaboration, ont participé à des audits conjoints et ont procédé à des échanges de résultats ayant trait à la catastrophe de Tchernobyl. Cette attitude témoigne du rôle majeur que jouent les ISC européennes dans le règlement des problèmes environnementaux. La sensibilité de l'opinion publique internationale à l'égard du respect des conventions internationales et des normes de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la lutte contre les séquelles de catastrophes nucléaires et technologiques, peut contribuer à faire en sorte que les gouvernements des pays sinistrés adoptent les mesures qui s'imposent dans ce domaine.

Nous estimons de notre côté que la mise en œuvre d'une stratégie commune permettrait de consolider encore davantage la coopération entre les pays membres de l'INTOSAI et de l'EUROSAI. Cette stratégie pourrait consister à :

- Développer la législation internationale et créer un cadre juridique efficace permettant de protéger l'environnement des séquelles de la catastrophe de Tchernobyl ;

- implanter, dans le cadre de l'application pratique des conventions internationales, des protocoles spéciaux autorisant expressément l'INTOSAI et l'EUROSAI à contrôler les fonds, et définir les tâches concrètes des ISC concernées ;

- créer des mécanismes de soutien financier et de contrôle des dépenses engagées dans la neutralisation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ;

- créer, dans le cadre de l'INTOSAI et de l'EUROSAI, un organisme intégré de contrôle scientifique et financier chargé d'étudier et de pronostiquer des activités visant à surmonter les séquelles de la tragédie. Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre l'apparition de nouveaux problèmes, nous devons les prévenir ;

- informer de façon suffisamment étendue et opportune l'opinion publique internationale des résultats obtenus dans le cadre des audits conjoints et parallèles réalisés par les membres du sous-groupe, en ce qui concerne le financement des programmes de Tchernobyl. Ce facteur est important pour faire pression sur les autorités afin qu'elles règlent les problèmes détectés par les auditeurs, ainsi que pour accroître l'efficacité du respect des recommandations.

Le principal à l'heure actuelle est de passer à l'action sans plus attendre. Le chemin que nous avons dû parcourir pour comprendre toute la gravité de la situation à Tchernobyl a été particulièrement long et tortueux. C'est la raison pour laquelle la Cour des comptes de l'Ukraine a beaucoup de choses à apporter dans ce domaine. Entre autres, nous avons développé et mis en œuvre des méthodes et des approches destinées à assurer le suivi opérationnel de projets environnementaux.

Les membres du sous-groupe spécial ont fait preuve d'une attitude solidaire et ouverte à la collaboration, ont participé à des audits conjoints et ont procédé à des échanges de résultats ayant trait à la catastrophe de Tchernobyl.



Le contrôle des conditions d'élaboration des budgets programmatiques

M. KRASIMIR YORDANOV

Auditeur

Bureau national d'audit de Bulgarie

Les changements intervenus en matière d'organisation et d'exécution du processus budgétaire suite à l'introduction de normes axées sur des programmes et des résultats, ont donné lieu à l'avènement de nouvelles priorités quant à l'exercice de l'activité d'audit.

La toute première exécution en Bulgarie d'un budget pilote axé sur des programmes et des résultats, remonte à 2003 et trouve son origine dans la résolution n° 96 du Conseil des ministres du 19.02.2002 sur le processus budgétaire relatif à l'année 2003. Le ministère de l'Environnement et de l'Eau a été le premier à mettre en œuvre un projet pilote de budget séparé, plus connu sous le nom de « budget programmatique ». Par la suite, dans le cadre des grandes orientations concernant le processus budgétaire se rapportant aux années qui ont suivi, il a été convenu de créer un format de budget programmatique portant sur tous les autres postes de dépenses de crédits budgétaires de premier rang. Pour l'année 2004, ce format de budget programmatique a été appliqué non seulement au ministère de l'Environnement et de l'Eau, mais aussi au ministère du Travail et de la Politique sociale et au ministère du Transport et des Communications. Pour l'année 2005, il a en outre été convenu de procéder à l'élaboration de projets pilotes de budget programmatique se rapportant au ministère de l'Éducation et de la Science, au ministère de l'Économie, au ministère de l'Énergie et des Ressources énergétiques et au ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans les années à venir, tous les postes de dépenses de crédits budgétaires de premier rang seront progressivement intégrés à ce processus.

Les budgets des ministères sont élaborés conformément à des instructions fonctionnelles qui sont définies en tenant compte de la sphère de compétences de chaque ministère, à savoir : service public d'ordre général ; défense et sécurité ; éducation ;

santé ; pensions ; construction d'habitations, travaux publics, économie municipale et protection de l'environnement ; activités traditionnelles, culturelles et religieuses ; activités économiques et services.

Les ressources sont affectées conformément à des programmes s'inscrivant dans le cadre d'un plan à long terme respectant les politiques mises en œuvre par le ministère concerné. En conséquence, les dépenses répondent à des programmes et des projets indépendants qui visent à atteindre des objectifs concrets par le biais des politiques mises en œuvre. On peut donc en conclure que ces programmes sont intimement liés à des indicateurs de performance.

Le principe essentiel sur lequel repose le processus d'élaboration du budget est le principe dit « dépenses-recettes ». Il vise à garantir l'utilisation optimale des fonds et à atteindre un niveau d'efficacité, d'efficience et d'économie maximum. Lors de la planification de chaque budget, on applique donc ce principe, qui consiste à dresser l'état prévisionnel des recettes et des dépenses sur une période de longue durée allant des deux années précédant l'exercice sur lequel porte le budget, aux deux années venant immédiatement après.

Étant donné que les programmes s'étendent souvent sur une période plus longue, la théorie de la doctrine spécialisée dans le domaine budgétaire, selon laquelle il est possible de pronostiquer les écarts avant qu'ils ne se produisent, se confirme dans ce cas. L'audit dit de diagnostic ou pronostic est donc une réalité et permet de surmonter les obstacles tradi-

Le principe essentiel sur lequel repose le processus d'élaboration du budget est le principe dit « dépenses-recettes ».



tionnels des audits de gestion financière dans une perspective *ex post*.

Dans ce nouveau contexte, le but de l'audit est de déterminer, à l'égard de tous les aspects significatifs, le niveau de performance objectif, les différentes politiques indépendantes mises en œuvre et les programmes qui y sont associés, sur la base de critères permettant d'évaluer leur conformité au droit ainsi que l'économie, l'efficacité, l'efficience et la qualité des services rendus. À cet égard, l'application des règles et de la méthodologie de l'audit de performance s'avère tout à fait essentielle.

Conformément au point 183 des normes d'audit de l'INTOSAI, contrairement à l'audit financier, dont les exigences sont normalisées, l'audit de performance s'étend sur un domaine plus large et est donc plus enclin à la réalisation d'évaluations, à la formulation de recommandations et l'application d'innovations. La loi relative au Bureau national d'audit définit l'audit de performance comme étant une vérification des activités de planification, d'application et de contrôle à tous les niveaux de la gestion réalisée au sein de l'organisme contrôlé, afin de déterminer leur niveau d'efficacité, d'efficience et d'économie. Les caractéristiques spécifiques de l'audit de performance des budgets axés sur des programmes et des résultats, consistent en une application complexe, aux différents niveaux de gestion du secteur public, de diverses procédures et solutions d'audit qui ne sont nullement réservées à l'audit de performance et qui relèvent également de l'audit financier.

L'audit de performance doit impérativement être fondé sur la réglementation en vigueur, sans quoi il est dépourvu de toute valeur légale. De son côté, l'audit financier repose sur des éléments essentiellement liés à l'efficacité, à l'efficience et à l'économie, ce qui ne signifie cependant pas qu'il puisse aller à l'encontre des normes. C'est pourquoi il est difficile de tracer une ligne permettant de faire la distinction entre ces deux types d'audit, tout au moins en ce qui concerne l'élaboration des budgets programmatiques.

Dans le cadre de cette nouvelle approche, la nouvelle philosophie d'élaboration des budgets et de détermination des besoins peut être d'ordre méthodologique,

certes, mais aussi technologique, institutionnel, organisationnel et de toute autre nature. Compte tenu de la recherche accrue d'opportunités et de nouvelles façons de procéder, il est désormais indispensable de procéder à une formulation absolument exacte de cette philosophie et à la décomposition de ses différents éléments.

Le nouvel environnement dans lequel se déroule l'audit est placé sous le signe de l'efficacité. Il représente un ensemble d'éléments politiques, économiques et sociaux qui exercent une influence à tous les niveaux de la bonne gouvernance du secteur public. Or, force est de constater que les nouveaux temps forts du processus budgétaire reposent sur un fondement juridique insuffisant qui consiste en des indicateurs et des critères d'audit qui permettent d'évaluer le système contrôlé, certes, mais qui établissent dans le même temps des conditions qui peuvent déboucher sur des perturbations aussi bien au niveau interne qu'externe. Ce constat s'explique par différents facteurs, parmi lesquels on peut citer les suivants :

- Nécessité de procéder à une nouvelle attribution de droits et de devoirs aux différentes parties et instances concernées, conformément à l'orientation programmatique des processus budgétaires ;
- cassure du lien fonctionnel qui existait auparavant entre les programmes et les processus budgétaires ;
- capacités analytiques insuffisantes en matière d'évaluation des dépenses programmatiques ;
- difficultés à développer et mettre en œuvre des instruments d'analyse permettant de procéder à une évaluation alternative de chaque programme afin de déterminer le niveau de réalisation effectif et optimal des objectifs et de garantir la bonne utilisation des ressources ;
- manquement aux responsabilités propres à la bonne gouvernance ;
- politiques et programmes peu fiables, pouvant être améliorés à différents égards : planification, administration, qualité, productivité, conseil en matière de développement technologique et suivi des sous-programmes et des projets ;
- délais d'obtention des indicateurs de performance.

L'audit de performance doit impérativement être fondé sur la réglementation en vigueur, sans quoi il est dépourvu de toute valeur légale.



On pourrait faire l'inventaire des domaines qui posent problème à cet égard. Quoi qu'il en soit, la conclusion serait la même, à savoir que l'audit joue un rôle crucial dans l'élimination indispensable des vices admissibles et l'évolution des attitudes au sein de différentes délégations fonctionnelles. Le degré de développement de cette méthodologie et la normalisation des procédures autorisées, tels sont les nouveaux défis que devra relever de la réforme du processus budgétaire.

Pour garantir l'application d'une approche et de procédures orientées dans la bonne direction, ainsi que la fiabilité des méthodes d'analyse, il est indispensable de disposer d'une méthodologie d'audit axée sur l'évaluation de la performance, sachant qu'il s'agit là d'un facteur comparatif et constant qui permet de mettre en œuvre des programmes, des projets et des activités aux résultats satisfaisants.

Or, l'application d'une approche d'audit complexe ne peut se faire sans un modèle intégral comprenant différentes étapes garantissant son adaptation aux processus budgétaires axés sur des résultats. Pour procéder au développement d'un modèle concret, il faut donc tenir compte de chacun des éléments suivants :

- Indicateurs de performance identifiés ;
- existence d'indicateurs présentant des valeurs objectives ;
- existence de raisons justifiant la restructuration des politiques et des programmes liés à ces dernières.
- période de planification des effets ;
- existence d'un calendrier faisant état des valeurs et des objectifs provisoires se rapportant à chaque indicateur de performance ;
- groupes sociaux objectifs concernés par l'effet/utilisation ;
- causes isolées des écarts constatés ;
- facteurs externes portant atteinte aux performances, y compris ceux qui facilitent ou entravent l'obtention d'indicateurs aux valeurs objectives ;
- contribution d'autres institutions et de leurs structures, en fonction de l'existence de responsabilités partagées ayant contribué à l'obtention de l'effet.

Les obstacles d'ordre institutionnel que doit surmonter l'audit sont liés à la définition du périmètre des activités des organismes d'audit aux différents niveaux de la bonne gouvernance. Les paramètres de changement répondent à présent à de nouvelles exigences de contrôle interne, certes, mais aussi au respect des principales pratiques généralement admises dans ce domaine et des conditions internationales. Il n'est pas nécessaire de préciser la signification des systèmes de contrôle interne pour garantir la réussite des différentes politiques et programmes mis en œuvre. Le problème dans ce domaine est de savoir comment organiser ce système pour qu'il soit efficace et permette de réduire les risques au maximum, afin que l'on puisse être raisonnablement sûr que les objectifs seront atteints.

L'interaction active entre le secteur public, le monde de l'entreprise et les instances non gouvernementales, au profit des différentes politiques, programmes et projets, détermine la place de l'audit financier indépendant dans les systèmes des institutions de contrôle. Elle pourrait donc également contribuer à la promotion d'une transparence accrue dans le processus budgétaire.

Dans ce nouveau contexte, l'audit doit surmonter un autre obstacle tout aussi important, qui n'est autre que la qualification et la requalification du personnel. Les innovations en matière de gestion budgétaire sont souvent issues de la pratique, ce qui retarde leur rationalisation scientifique et la possibilité de prévoir les événements négatifs. Il faut donc procéder à une analyse objective de l'expérience, d'une part, et des échelles d'évaluation de la qualité du travail, d'autre part, et ce en mettant en œuvre un système d'évaluation allant dans ce sens.

Dans le cadre du nouveau modèle budgétaire, il conviendrait donc de garantir la subsistance d'un lien durable et solide entre l'audit et la comptabilité, afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure la société bénéficie des ressources budgétaires affectées à différentes politiques, objectifs, programmes et projets. Ce lien garantit en effet un certain nombre de bienfaits grâce à l'application résolue et effective d'une approche d'audit flexible, qui permet notamment de réagir rapidement lors de situations à risque. La comptabilité et l'audit permettent d'obtenir de nombreuses informations se rapportant à la société, des in-

Le degré de développement de cette méthodologie et la normalisation des procédures autorisées, tels sont les nouveaux défis que devra relever de la réforme du processus budgétaire.



Il n'est pas nécessaire de préciser la signification des systèmes de contrôle interne pour garantir la réussite des différentes politiques et programmes mis en œuvre.

formations qui concernent non seulement le personnel, mais aussi les responsables, et qui permettent d'améliorer en permanence les biens produits et les services rendus. Le Parlement a recours à ces informations pour répondre aux besoins budgétaires, mais aussi pour évaluer les politiques mises en œuvre. Cela lui permet de mesurer et d'analyser la réussite des décisions politiques prises, notamment en ce qui concerne les objectifs stratégiques poursuivis et le bien-fondé des politiques et des programmes, en cas de besoin.

L'audit est un instrument extrêmement précieux qui permet de déterminer quels sont les programmes dont l'application devrait être poursuivie, suspendue ou modifiée. Leurs résultats, au même titre que l'évaluation de leur application, constituent un indicateur qui permet d'évaluer les performances du gouvernement.

Le problème dans ce domaine est de trouver des solutions permettant de mieux tenir compte des besoins de développement complémentaire de la méthodologie d'audit et des connaissances et des responsabilités des auditeurs, ainsi que de l'objet et de la définition des tâches spécifiques. Pour ce faire, il faut étudier consécutivement, systématiser et appliquer les pratiques étrangères positives, et analyser les difficultés et les dangers de distorsion du processus d'audit.

En règle générale, la séquence de règlement des différents problèmes pourrait être la suivante :

- Description préliminaire du problème et décomposition de ce dernier en sous-problèmes ;

- analyse préliminaire du problème et des possibilités de solution ;

- analyse du problème afin de déterminer son rapport avec d'autres problèmes du même système ;

- principes de solution ;

- exécution des solutions et évaluation de l'effet de leur application.

En raison de l'utilisation accrue au niveau interne et externe d'informations se rapportant à l'application des politiques et des programmes du gouvernement, il s'avère désormais nécessaire de s'assurer, par le biais d'un audit, de la réduction du niveau de risque de ces informations, sur la base de critères d'indépendance, d'objectivité et de compétence.

Pour conclure, on peut affirmer que le Bureau national d'audit et la structure de contrôle du gouvernement ont un potentiel et une certaine expérience dans le domaine de l'audit de performance, d'une part, et dans l'application de méthodes d'audit, d'approches et de pratiques alternatives fondées sur le développement et l'utilisation de bonnes pratiques, d'autre part. L'activité d'audit est donc en mesure de relever les nouveaux défis et de garantir la bonne gouvernance du secteur public, certes, mais aussi de répondre aux attentes de la société en termes de transparence et de qualité.

L'activité d'audit est donc en mesure de relever les nouveaux défis et de garantir la bonne gouvernance du secteur public, certes, mais aussi de répondre aux attentes de la société en termes de transparence et de qualité.



Adresses des membres de l'EUROSAI

SECRÉTARIAT DE L'EUROSAI
E-mail : eurosai@tcu.es
http://www.eurosai.org

State Supreme Audit
Bulevardi Deshmoret e Kombit
Tirana
Albanie

Téléphone : 003554228485
Télécopie : 003554228485
E-mail : albsai@klsb.org.al
klsb@klsb.org.al
http://www.klsb.org.al

Bundesrechnungshof
Adenauerallee 81
53113 Bonn
Allemagne

Téléphone : 004918887212600
Télécopie : 004918887212610
E-mail : poststelle@brh.bund.de
http://www.bundesrechnungshof.de

Tribunal de Comptes
C/ Sant Salvador, 10 3r 7º
Andorra la Vella
Principat d'Andorra

Téléphone : 376806020
Télécopie : 376806025
E-mail : tcomptes@andorra.ad
http://www.tribunaldecptes.ad

Chamber of Control of the National Assembly
Marshal Bagranyan Ave, 19
375095 Yerevan
Arménie

Téléphone : +374 2523332
Téléphone : +374 1 58 86 46
Télécopie : +374 1 58 85 42
E-mail : vpal@parliament.am
verpal@parliament.am

Rechnungshof
Dampfschiffstr. 2
A-1033 Wien
Autriche

Téléphone : 0043117118456
Télécopie : 0043117129425
E-mail : bh@rechnungshof.gv.at
intosa@rechnungshof.gv.at
http://www.rechnungshof.gv.at

Accounts Chamber
Government House
370016 Baku
Azerbaïdjan

Téléphone : 00994124936920
Télécopie : 0099412932025
E-mail : office@ach.gov.az
http://www.ach.gov.az

Cour des Comptes
2, Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Belgique

Téléphone : 3225518111
Télécopie : 3225518622
E-mail : courdescomptes@ccrek.be
http://www.ccrek.be

The Committee of State Control of the Republic of Belarus
3, K. Marx St.
Minsk 220050
République de Biélorussie

Téléphone : 00375172272422
Télécopie : 00375172891484

Ured za reviziju finansijskog poslovanja institucija
Bosne i Hercegovine
(The Audit Office of the Institutions of Bosnia Herzegovina)
Musala 9,
Sarajevo, 71000
Bosnie et Herzégovine

Téléphone : 38733264740
Télécopie : 38733264740
E-mail : saibih@bih.net.ba
http://revizija.gov.ba

National Audit Office
37, Exarch Joseph Str.
1000 Sofia
Bulgarie

Téléphone : 35929803690
Télécopie : 35929810740
E-mail : nao-pres@oncl.net
intrel@bulnao.government.bg
http://www.bulnao.government.bg

Audit Office of The Republic
12, Vyzantion Str.
1406 Nicosia
Chypre

Téléphone : 357 2 2401300
Télécopie : 357 2 2668153
E-mail : cao@audit.gov.cy
cao@evyinet.com.cy
http://www.audit.gov.cy

State Audit Office
Kraljiceva 19
HR - 10000 Zagreb
Croatie

Téléphone : 385 1 4813 302
Télécopie : 385 1 4813 304
E-mail : dur@zg.tel.hr
http://www.revizija.hr

Rigsrevisionen
Landgreven 4
Postbox 9009
1022 Copenhagen
Danemark

Téléphone : 4533928400
Télécopie : 4533110415
E-mail : rigsrevisionen@rigsrevisionen.dk
http://www.rigsrevisionen.dk

Tribunal de Cuentas
Fuencarral 81
28004 Madrid
Espagne

Téléphone : 0034914478701
Télécopie : 0034914467600
E-mail : tribunalacta@tcu.es
http://www.tcu.es

The State Audit Office of Estonia
Narva Mnt, 11A
15013 Tallinn
Estonie

Téléphone : 372 6 400700 - 400721
Télécopie : 372 6616012
E-mail : info@riigikontroll.ee
http://www.riigikontroll.ee

State Audit Office
Annankatu 44
00101 Helsinki
Finlande

Téléphone : 35894325700
Télécopie : 3589432818
E-mail : kirjaamo@vtv.fi
http://www.vtv.fi

Cour des Comptes
13, Rue Cambon
75100 Paris Rp
France

Téléphone : 33142989500
Télécopie : 33142989602
E-mail : president@ccomptes.fr
http://www.ccomptes.fr

Chamber of Control
Ketevan Tsamebuli Ave. 96
Tbilisi, 0144
Géorgie

Téléphone : 99532954469
Télécopie : 99532772799
E-mail : chamber@geemail.ge
http://www.control.ge

Supreme Court of Audit of Greece
4, Voumazou &
101 68 Athens
Grèce

Téléphone : 302106494836
Télécopie : 302106466604
E-mail : elesyn@otenet.gr

State Audit Office of Hungary
Apaczai Csere Janos Utca 10
1052 Budapest
Hongrie

Téléphone : 003614849101
Télécopie : 003614849201
E-mail : kovacs@asz.hu
http://www.asz.hu

Office of the Comptroller and Auditor General
Dublin Castle
Dublin 2
Irlande

Téléphone : 3531 6793122
Télécopie : 3531 6793288
E-mail : postmaster@audgen.irg.gov.ie
http://www.gov.ie/audgen

Rikisendurskodun
Skulagata 57
150 Reykjavik
Islande

Téléphone : 3545614121
Télécopie : 3545624546
E-mail : postur@rikisend.althingi.is
gretar@rikisend.althingi.is
http://www.rikisend.althingi.is/

Corte dei Conti
Via Baiamonti 25
00195 Roma
Italie

Téléphone : 390638768704
Télécopie : 390638768011
E-mail : uric@corteconti.it
http://www.corteconti.it

Accounts Committee for the Control over Execution of the Republican Budget
2, Beytishilik St.
Astana, 47300
Kazakhstan

Téléphone : 73172152147
Télécopie : 73172323893
E-mail : esep_k@Kazai.Kz

The State Audit Office
Republic of Latvia
26 Valdemara Street
Riga, LV 1937
Letonie

Téléphone : 371 (7) 286489
Télécopie : 371 (7) 283466
E-mail : lrvk@lrvk.gov.lv
http://www.lrvk.gov.lv

Landtag des Fürstentums
Kirchstrasse 10
FL-9490 Vaduz
Liechtenstein

Téléphone : 423 2366571
Télécopie : 423 2366580
E-mail : Cornelia.Lang@st.llv.li

State Control of The Republic of Lithuania
Pamenkalnio 27
2669 Vilnius
Lituanie

Téléphone : 37052621646
Télécopie : 37052625092
E-mail : NAO@vkontrolė.lt
http://www.vkontrolė.lt

Cour des Comptes
2, Av. Monterey
L-2163 Luxembourg
Luxembourg

Téléphone : 352474456 - 1
Télécopie : 352472186
E-mail : tom.heintz@fi.etat.lu

Cour des Comptes Européenne
12, Rue Alcide de Gasperi
L-1615 Luxembourg
Luxembourg

Téléphone : 35243981
Télécopie : 352439846430
E-mail : info@eca.eu.int
euraud@eca.eu.int
http://www.eca.eu.int

State Audit Office
M. Tito-12/3 Macedonia Palace
Skopje, 1000
Ex-République yougoslave de Macédoine

Téléphone : 38923211262
Télécopie : 38923126311 Poste 106
E-mail : dzr@dzr.gov.mk
http://www.dzr.gov.mk

National Audit Office
Notre Dame Revelin
Floriana CMR 02
Malte

Téléphone : 0035621224013
Télécopie : 0035621220708
E-mail : joseph.g.galea@gov.mt
http://www.nao.gov.mt

Court of Audit
B-RD Stefan cel Mare, 105
2073 OR, Chisinau
Moldavie

Téléphone : 003732233669
Télécopie : 0037322540499
E-mail : info@ccrm.md
http://www.ccrm.md

Commission Supérieure des Comptes de la Principauté
Ministère d'Etat
Place de La Visitation
Mc 98015 Monaco
Monaco

Téléphone : 37793158256
Télécopie : 37793158801

Riksrevisjonen
Pilestredet, 42
N-0032 Oslo
Norvège

Téléphone : 4722 241000
Télécopie : 4722 241001
E-mail : riksrevisjonen@riksrevisjonen.no
http://www.riksrevisjonen.no

Algemene Rekenkamer
Lange Voorhout 8
NL 2500 Ea Den Haag
Pays-Bas

Téléphone : 31703424344
Télécopie : 31703424130
E-mail : internationalaffairs@rekenkamer.nl
http://www.Rekenkamer.nl

Najwyższa Izba Kontroli
57 Filinowa Str.
00-950 Warszawa 1
Pologne

Téléphone : 4822 8 254481
Télécopie : 4822 8 258967
4822 8 250792
E-mail : nik@nik.gov.pl
http://www.nik.gov.pl

Tribunal de Contas
Av. Barbosa du Bocage, 61
1094 Lisboa Codex
Portugal

Téléphone : 351217972863
Télécopie : 351217970984
E-mail : dg@tcontas.pt
http://www.tcontas.pt

Curtea de Conturi a României
22-24, Lev Tolstoi St.
71289, Bucharest
Roumanie

Téléphone : 0040213078818
Télécopie : 0040213078875
E-mail : rei@rcc.pnet.ro
http://www.rcc.pnet.ro

National Audit Office
157-197 Buckingham Palace Road
Victoria
London SW1W 9SP
Royaume-Uni

Téléphone : 442077987777
Télécopie : 442077987990
E-mail : nao@nra.gov.uk
John.BOURN@nao.gsi.gov.uk
http://www.nao.gov.uk

Accounts Chamber of The Russian Federation
Zubovskaya Street 2
121901 Moscow
Fédération de Russie

Téléphone : 70 95 9860190
Télécopie : 70 95 2473160
E-mail : intrel@ach.gov.ru
http://www.ach.gov.ru

Supreme Audit Office of The Slovak Republic
Priemyselna 2
SK 824 73 Bratislava
République Slovaque

Téléphone : 421 2 55423069
Télécopie : 0042125556-8363
E-mail : molnar@control.gov.sk
http://www.control.gov.sk

Court of Audit of The Republic of Slovenia
Slovenska 50
SI -1000 Ljubljana
Slovenie

Téléphone : 0038614785888
Télécopie : 0038614785891
E-mail : sloud@rs-rs.si
aud@rs-rs.si
http://www.rs-rs.si/rsrs/rsrseng.nsf

Riksrevisionen
Nybrogatan 55
S-11490 Stockholm
Suède

Téléphone : 46851714000
Télécopie : 46851714111
E-mail : int@rvr.se
http://www.riksrevisionen.se

Contrôle Fédéral des Finances de La Confédération Suisse
Monbijoustrasse 45
CH 3003 Bern
Suisse

Téléphone : 41313231020
Télécopie : 41313231101
E-mail : sekretariat@efk.admin.ch
info@efk.admin.ch
http://www.efk.admin.ch

Supreme Audit Office
Janikovcova 63
170 04 Praha 7
République Tchèque

Téléphone : 420 2 33045350
Télécopie : 420 2 33045336
E-mail : 170@nku.cz
http://www.nkv.cz

Turkish Court of Accounts
Sayistay Bakanligi
Inonu Bulvari
06530 Balgat
Ankara
Turquie

Téléphone : 90 312 2953030
Télécopie : 90 312 2954094
E-mail : Int.relations@sayistay.gov.tr
sayistay@sayistay.gov.tr
http://sayistay.gov.tr

The Accounting Chamber of Ukraine
7M, Kotzubynskogo Str.
01601, Kiev-30,
Ukraine

Téléphone : 380 44 224 26 64
Télécopie : 00380442342030
E-mail : rp@ac-rada.gov.ua
http://www.ac-rada.gov.ua



E U R  S A I

Organización de las Entidades Fiscalizadoras Superiores de Europa
European Organisation of Supreme Audit Institutions
Organisation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Europe
Europäische Organisation der Obersten Rechnungskontrollbehörden
Европейская организация высших органов финансового контроля